



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 71 – Mars 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2009

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 17 mars 2009.

II – Administration générale

Marchés publics

1.1 - Modification de la délibération portant délégation au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Direction des ressources humaines

1.2 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

1.3 - Personnel communal - Modulation du Régime Indemnitaires.

Finances

1.4 - Budget primitif communal 2009 - Reprise anticipée au budget primitif 2009 du résultat de fonctionnement 2008 - Affectation du résultat.

1.5 - Budget primitif assainissement 2009 – Reprise anticipée au budget primitif 2009 du résultat de fonctionnement 2008 - Affectation du résultat.

1.6 - Budget primitif 2009 - Vote de quatre autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

1.7 - Budget primitif 2009 - Taxes directes locales : fixation des taux.

1.8 - Budget primitif 2009 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation du taux.

1.9 - Budget primitif 2009 - Subventions aux associations et au CCAS.

1.10 - Budget primitif 2009 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

1.11 - Budgets primitifs commune et assainissement - exercice 2009.

II - Direction Culture, Jeunesse et Sports

2.1 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association La Garenne Jeunesse.

III - Services Techniques

Urbanisme

3.1 - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales A20 et 24 sises 4 et 10, rue Louis-Jean - salle des Fêtes.

3.2 - Approbation de la rétrocession du bail commercial 16, rue Voltaire.

3.3 - Transfert de deux emprises à proximité de la place de Belgique dans le domaine public routier communal.

3.4 - ZAC des Champs-Philippe - Compte rendu Financier annuel 2008.

Service Environnement, Prévention des Risques

3.5 - Avis concernant une installation classée pour la protection de l'environnement (procédure d'enquête publique) - SARL CENTRE ICT (GLOBAL SWITCH).

3.6 - Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) - Approbation de la convention - Demande de subvention auprès du Conseil général en sa qualité de délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Bâtiments communaux

3.7 - Demande de subvention relative à la construction de la Médiathèque.

3.8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire modificatif sur la parcelle sise 12, avenue Rhin et Danube cadastrée section I 162 à La Garenne-Colombes.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

4.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 05, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

On voit que c'est l'été, c'est agréable ; nous nous réunissons maintenant en plein jour ! Je vais vous donner lecture des délégations de vote : M. Butet à M^{me} Vaussoué, M^{me} Vingering, qui arrivera en retard, à M^{me} de Bellabre, M^{me} Fommarty à M. Dransart, M. Citerne

à M^{me} Thimel, M^{me} Kalfon à M. Barraquand, M. Graux, qui arrivera en retard, à M^{me} Mangeard, M. Ballin à M. Pouilly, M^{lle} Haberah à M. Pinta et M. Billard à M. Macé.

J'ai maintenant besoin d'un secrétaire de séance. M. Dransart nous avait dit qu'il voulait être secrétaire de séance. Il y tient fort !

Y a-t-il d'autres propositions ? Non, personne ?

Bravo, Monsieur Dransart ! Félicitations !

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 17 mars 2009.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

J'avais deux commentaires.

Le premier, c'était en revenant sur le compte rendu du dernier Conseil où il y avait un changement de date, du 24 au 31. Je voudrais redemander s'il était possible d'avoir un calendrier. On l'a demandé à plusieurs reprises, cela a été envisagé à plusieurs reprises et on n'a jamais pu le concrétiser. Pour moi, c'est une question aussi d'organisation, j'ai mes contraintes.

M. le Maire

Moi aussi.

M. Conway

Je suis le seul représentant de ma liste, donc je ne peux pas me faire suppléer par quelqu'un. Et c'est une question, je pense aussi, de bon fonctionnement de cette organisation.

M. le Maire

Très bien. Merci, Monsieur Conway.

Effectivement, en fait, le passage du 24 au 31, en réalité, c'est que nous avons fixé le 24 et que vous l'aviez noté. Le problème n'est pas tant de fixer les dates, parce que, cela, nous les fixons et nous vous les communiquons ; c'est de s'y tenir ! Je suis confus, le 24, il a dû y avoir... Je ne sais plus ce qu'il s'est passé, honnêtement, mais il a dû y avoir un impératif qui fait qu'il a fallu annuler. Je n'ai plus en tête la raison, mais on essaiera de s'y tenir, je comprends bien.

Sachez, Monsieur Conway, que nous avons tous des impératifs. Vous n'êtes pas le seul à avoir des impératifs.

M. Conway

Non, mais je suis seul à ne pas avoir de suppléant. Merci.

M. le Maire

Oui, mais cela, malheureusement, nous n'y sommes pour rien ! Ou plutôt si, nous devons y être pour quelque chose ! (*Rires.*)

M. Conway

D'autant plus qu'il y a au minimum... je pense que vous avez un calendrier interne puisque vous avez aussi, vous, à organiser des réunions. Et il semblerait que la dernière fois, vous étiez, au moins quelques jours avant, au courant que ce n'était plus le 24 mais le 31.

M. le Maire

Vous savez, je l'ai appris... Je vous l'ai dit devant le Conseil Municipal.

M. Conway

Non, mais vous, vous êtes à temps plein sur le domaine politique. Moi, je ne le suis pas.

M. le Maire

Non, j'ai un métier aussi.

M. Conway

Je voulais juste vous demander si on peut s'organiser pour fixer un calendrier, étant entendu que, s'il y a des imprévus...

M. le Maire

Il y a des imprévus !

M. Conway

Voilà, mais il n'y a pas de problème.

M. le Maire

Très bien.

Sinon, pour le 17 mars, d'autres éléments ?

M. Conway

J'ai une deuxième remarque !

M. le Maire

Oui ?

M. Conway

À la suite du Conseil de début mars, on m'a transmis la référence de la jurisprudence récente que vous avez évoquée et vous avez soutenu qu'en application de cette décision qui était, en fait, du Conseil d'État en date du 27 juillet 2006, vous étiez en droit de continuer les travaux entrepris de la médiathèque, et ce, malgré l'ordonnance rendue par le juge des référés de Versailles le 22 janvier. Or, il semblerait que vos conclusions reposent sur une appréciation, de notre point de vue, erronée de la décision du Conseil d'État.

En effet, la délivrance d'un permis de construire modificatif peut régulariser les irrégularités d'un permis de construire initial. Néanmoins, lorsque ce dernier a été suspendu, il appartient au juge, et uniquement à lui, de déterminer si le contenu du permis de construire modificatif est de nature à permettre la levée de la décision de suspension du premier permis.

La décision que vous nous avez transmise n'apporte aucune dérogation à ce principe. Elle se contente, en effet, simplement de préciser que le juge des référés, avant de prendre toute mesure utile à faire cesser la poursuite des travaux, doit s'assurer qu'un éventuel permis de construire modificatif n'était pas venu purger le permis initial. Dès lors, vous ne pouvez utilement invoquer cette décision. Elle ne justifie en rien que, sur la base d'un simple permis modificatif, vous vous affranchissiez de l'ordonnance de suspension du juge de référés.

En vous engageant dans cette voie, la Commune encourt le risque d'être lourdement condamnée pour ne pas l'avoir respecté. La bonne gestion des deniers publics aurait dû vous inciter à agir avec plus de prudence sur ce dossier.

Pour faire simple, vous ne pouvez pas être juge et partie pour estimer que le permis modificatif corrige d'emblée les vices contenus dans le permis initial. Merci.

M. le Maire

Merci. Écoutez, je ne ferai aucun commentaire sur une décision de justice qui est en cours. C'est un principe : les assemblées délibérantes ne doivent pas commenter les décisions de justice, à la fois quand elles ont été données et également quand elles sont pendantes. Je ne veux pas intervenir, en aucune manière, dans un débat que le juge tranchera. Personne ici n'est juge. Monsieur Conway, vous n'êtes pas, je crois, magistrat, vous n'êtes pas non plus spécialiste des arrêts du Conseil d'État, ou peut-être va-t-on découvrir cette nouvelle qualité qui vous concernera !

En tout cas, moi, je ne m'estime pas suffisamment qualifié pour commenter les arrêts du Conseil d'État et je m'en remets à la décision du juge. La décision du juge sera la bonne, quoi qu'il en soit. On ne va pas s'amuser à juger avant que le juge ne juge parce que, sinon, il n'y aurait aucune logique, et puis, c'est une confusion des genres.

Très bien. Pas d'autres commentaires ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Unanimité.

35 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.*

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Le premier point...

Avant de commencer, je crois que vous avez dû avoir sur table un rectificatif au point 1.11. Je pense que vous l'avez tous sur votre table, je pense que vous avez dû le recevoir, donc vous le mettez dans votre dossier quand cela arrivera.

II – Administration générale

Marchés publics

1.1 - Modification de la délibération portant délégation au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous propose simplement de prendre cette décision de modifier la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT que nous adoptons au début de chaque mandat et je vous propose donc de prendre en compte les modifications législatives récentes qui apportent quelques changements concernant le régime juridique en matière de marchés publics. Est-ce que vous avez des remarques particulières ? Non, pas de remarques particulières ?

Oui, Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Quelques remarques d'explication de vote sur notre avis défavorable à ces modifications du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit ce soir de vous déléguer, Monsieur le Maire, la passation des marchés public, et ce, sans limite de montant. Je rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales donnait déjà la possibilité de déléguer au Maire la passation des marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros hors taxes. Nous ne voyons pas pour quelle raison les délibérations et les votes concernant les avenants et les passations des marchés publics, qui sont des décisions très importantes pour nos concitoyens, où les sommes engagées sont considérables, seraient retirés ou écartés des délibérations du Conseil Municipal. La procédure actuelle a démontré son efficacité. Les Conseils Municipaux ne prennent pas plus de temps que nécessaire. Sans douter de vos capacités, Monsieur le Maire, ce sont des décisions lourdes de responsabilité...

M. le Maire

C'est vrai. Cela fait peur, je suis d'accord !

M^{lle} Naturel

Quand même !

... qui vous seraient octroyées, sans véritable gain de temps et assurément moins démocratique.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci infiniment. Je veux vous dire que, de toute façon, le Conseil Municipal, évidemment, continuera à être informé selon les procédures actuelles. Il s'agit simplement d'une application de mesures qui ont été prises par le Parlement et proposées par le ministre chargé du Plan de relance pour faciliter la passation des marchés. Cela ne change, en réalité, rien et puis, je rappelle que, jusqu'ici, le Conseil Municipal délibérait sur des décisions de CAO qui sont présidées par Jean-Pierre Hervo, donc en réalité cela ne modifie rien aux pouvoirs qui sont donnés par le Conseil Municipal. Je veux dire : en pratique.

Je vous propose de passer au vote, mais j'entends vos remarques qui sont prévisibles parce qu'en réalité, vous faites toujours la même remarque, y compris au début de chaque mandat, concernant quasiment tous les pouvoirs qui sont délégués au Maire. Donc, celui-ci aussi !

Je vous en prie, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais intervenir dans le même registre.

La première, c'était effectivement pour constater que, autant au niveau national, cela peut avoir un impact pour recueillir, en fait, non pas l'avis de l'assemblée délibérante mais juste l'informer, quand ladite assemblée délibérante ne se réunit que de temps en temps, ce qui n'est pas notre cas. Donc, le fait de modifier en fonction de ce nouveau cadre de marchés publics aura peu d'impact sur les délais. Par contre, effectivement, cela revient à dessaisir le Conseil Municipal d'une de ses prérogatives qui était de donner son avis et non pas simplement d'être informé avant la signature du marché.

Et puis, je rejoins aussi le commentaire précédent sur le fait qu'il s'agit d'une plus grande transparence et que c'est plus significatif d'avoir le débat avant la signature du marché qu'après.

M. le Maire

Bien sûr.

M. Conway

Enfin, la dernière chose : alors là, c'est plutôt une considération d'ordre national. C'est que cette disposition-là risque d'avoir un impact négatif sur les PME pour leur accessibilité aux gros marchés. Merci.

M. le Maire

Je ne vois pas en quoi, mais on ne va pas lancer le débat sur le plan de relance. La Commission d'appel d'offres existe, il y a toujours les élus qui siègent, Jean-Pierre Hervo est toujours Président. Enfin, voilà, en réalité !

On va passer au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

5 contre, pardon.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

M. Conway

C'est une addition.

Direction des ressources humaines

1.2 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

M^{me} Roussillon

Il s'agit effectivement de la modification du tableau des emplois. Vous avez vu, il y en a un certain nombre. Donc tout à fait au départ, il s'agit d'un poste de technicien supérieur que nous allons supprimer. Ce poste de technicien supérieur a réalisé une étude et mise en place sur la gestion des fluides qui a été extrêmement opérationnelle et qui a permis la rationalisation et le suivi de la consommation d'énergies. Maintenant, une procédure a été mise en place, qui ne nécessite plus un temps complet. Donc, on a associé

à ce poste un poste de gestionnaire des achats. Ce poste de gestionnaire des achats permet de centraliser les achats et cela permet une certaine transversalité avec les autres services. Donc, nous supprimons ce poste de technicien supérieur pour créer un poste dans la filière technique d'adjoint technique de deuxième classe, donc de gestionnaire des achats. C'est au service « Environnement, prévention des risques ».

Ensuite, c'est toujours à la suite de la réussite au concours d'un agent. C'est un concours de la filière technique, au concours d'agent social. On supprime un poste dans la filière technique d'adjoint de deuxième classe pour créer un poste d'agent social de première classe. C'est un poste qui est à la maternelle Voltaire.

Toujours à la suite d'un examen professionnel d'ingénieur territorial, nous créons un poste d'ingénieur territorial dans la filière technique au service toujours « Environnement, prévention des risques ».

Ensuite, nous avons, à la suite de la réussite de deux agents sociaux de deuxième classe, un concours d'agent social de première classe. Nous supprimons deux postes dans la filière sociale d'agent social de deuxième classe et nous créons deux postes d'agent social de première classe : un poste à la crèche des Vallées et l'autre à Sartoris.

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire dans la filière animation, pour des animateurs qui étaient aux alentours des 35 heures, nous avons décidé de les contractualiser et de créer 14 postes dans la filière animation : 12 adjoints d'animation, 2 deuxième classe à temps complet et 2 adjoints d'animation à temps non complet. Donc, ils sont contractualisés.

Dans le cadre de la troisième tranche de reclassement des auxiliaires de puériculture – vous savez qu'on l'a ouvert déjà il y a deux ans, puisque nous en sommes à la troisième tranche –, nous supprimons 10 postes dans la filière médicosociale de 10 auxiliaires de puériculture et nous créons 7 postes dans la filière médicosociale d'auxiliaires de puériculture de première classe. Pourquoi 7 postes ? Parce que, en fait, on avait ouvert plus de postes et il restait 3 postes vacants, ce qui explique cette différence de 3 postes.

Ensuite, il s'agit... Au centre de vacances de Houlgate, pour convenance personnelle, nous avons un agent qui a souhaité se mettre en disponibilité. Son poste est remplacé par un temps non complet de manière à rationaliser les missions de gestion des espaces verts, donc c'est au service des espaces verts. On supprime un poste dans la filière technique d'adjoint technique de deuxième classe pour créer un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet.

Autre chose également : nous créons 3 postes dans la filière technique d'adjoint technique de deuxième classe. Il s'agit de postes de femmes de service, de personnels de service, postes qui sont très utiles puisqu'ils sont utilisés pour les remplacements ; ce sont 3 postes de « remplaçantes », entre guillemets, permanentes qui vont tourner sur les différentes écoles, donc justement pour pallier l'absentéisme assez important qui se passe dans les écoles.

Je vais vous présenter un dernier poste que, malheureusement, vous n'avez pas sur votre délibération. C'est simplement une erreur de copié-collé, je pense, mais qui a été présenté en Comité technique paritaire. C'est un poste de technicien supérieur au service de l'urbanisme, en fait, qui est très important puisqu'il est dans le cadre de la politique de développement du logement social. Pour mettre en œuvre la politique du logement social et la résorption de l'habitat insalubre, nous créons un poste très important au service Urba dans la filière technique, donc un poste de technicien supérieur.

Je vous demande de bien vouloir approuver le tableau qui vous est présenté : 15 postes supprimés, 30 créés, d'une certaine façon. Sachant qu'ils ont tous été présentés pour avis au Comité technique paritaire du 17 mars.

M. le Maire

Merci. Y a-t-il des observations ? Des questions ?

M^{me} Bavcevic

Oui.

M. le Maire

Madame, je vous en prie ?

M^{me} Bavcevic

Bonjour à tous. Je voulais juste en profiter pour vous remercier des marques d'intérêt que vous m'avez témoignées pendant mon absence.

Merci à vous tous.

Bien sûr, nous allons approuver ce tableau.

Cependant, j'avais une question concernant la filière animation. Bien sûr, c'est très bien de résorber la précarité pour la qualité de l'emploi, pour la qualité de l'animation qui concerne nos enfants, mais je voulais savoir, vous avez parlé de contractualisation, cela veut dire qu'ils ne deviennent pas titulaires. Ils sont mensualisés, en fait, est-ce cela ?

M^{me} Roussillon

Absolument.

M^{me} Bavcevic

D'accord. Est-ce que cette mensualisation va concerner, après, tous les animateurs ? Et combien sont-ils à l'heure actuelle ?

M^{me} Roussillon

Pour le moment, si vous voulez, cela concerne essentiellement les animateurs qui faisaient 35 heures... enfin, qui étaient en temps complet.

M^{me} Bavcevic

Parce qu'il y a 2 temps partiels ?

M^{me} Roussillon

Voilà. Donc cela leur permet effectivement d'avoir une stabilité d'emploi, avec les congés payés qui sont donc inclus dans ces contrats. Le reste des animateurs font moins d'horaires, donc c'est plus difficile de les contractualiser de la même façon. Ce ne sont pas des temps complets.

M^{me} Bavcevic

C'est donc plutôt ceux qui concernent les centres aérés et les centres de loisirs.

M^{me} Roussillon

Absolument. Le secteur animation, de toute façon, c'est ce secteur-là qui...

M^{me} Bavcevic

D'accord. Encore une question, si vous le permettez. Quel est le niveau de recrutement qui est demandé ? Là, vous avez fait une sélection ou vous avez juste transformé... ?

M^{me} Roussillon

Le niveau de recrutement, d'une façon générale, c'est le BAFA et d'avoir évidemment une expérience dans le domaine de l'animation. En ce qui concerne ces postes-là, ce sont des gens qui sont déjà en poste, donc qui passent contractuels.

M^{me} Bavcevic

On transforme leur statut.

Dernière question : est-ce que maintenant cela permettra une formation continue de ces personnels ?

M^{me} Roussillon

Alors, une formation continue : vous le savez, justement dans la politique de la valorisation de l'agent, nous avons, quel que soit le personnel, un plan de formation dont on vous parlera un petit peu plus tard qui, justement, ouvre à la formation également de ce personnel.

M^{me} Bavcevic

D'accord. Merci.

M. le Maire

Merci. Nous passons au vote ?

Ah ! Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une question : concernant l'ingénieur dans la filière technique, je n'ai pas compris quelle était sa mission.

M^{me} Roussillon

Il va travailler sur la mise en œuvre de la politique du logement social et du logement insalubre. Donc, c'est la mise en œuvre d'une politique. Comme on avait pensé que c'était analysé au départ, mais pour des questions et d'économies et de rationalisation et de compétences, on a internalisé... Internalisé, cela ne se dit pas beaucoup, mais enfin !

M. le Maire

Monsieur Macé ?

M. Macé

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Sur le premier poste que vous nous proposez ce soir, qui concernait jusqu'à maintenant la rationalisation et le suivi de la consommation d'énergies, si je comprends bien ce que vous nous proposez, vous supprimez ce poste de technicien supérieur et vous créez, en transformant, un poste d'adjoint technique de deuxième classe, qui sera essentiellement chargé des achats. Pourriez-vous m'indiquer pour quelle raison vous n'avez pas maintenu le grade qui était occupé précédemment en tant que technicien supérieur ? Et la personne qui occupait ce poste, si je comprends bien, vous avez mis fin à son contrat ? Est-ce que c'est bien cela ? Et donc vous allez embaucher quelqu'un d'autre ?

M^{me} Roussillon

Non, on n'a pas mis fin au contrat de la personne qui occupait ce contrat, puisque la personne est partie d'elle-même pour une question d'évolution de carrière. Voilà, tout simplement ! Donc, cela n'a absolument rien à voir avec cela.

Par contre, le poste correspondait à une sorte de poste d'audit et d'analyse de la situation, donc avec un niveau de compétence important. Là, c'est une mise en place de procédure et, sur le poste d'aide achats, on le diversifie tout simplement, donc c'est aussi une question de mise à niveau et de répartition des tâches, en fait.

M. Macé

D'accord.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je voulais simplement, pour information, porter à la connaissance de tous nos collègues que, alors qu'on nous reproche souvent... que certains nous reprochent souvent de mener des actions tout à fait insuffisantes en matière de logement social sur la commune, en

CTP, les représentants de la CGT se sont opposés à la création d'un poste spécifiquement dédié à ce travail sur le logement social. Je ne fais pas de commentaire, c'est une simple information.

M. le Maire

Les voies du seigneur sont impénétrables !

M. Hervo

Absolument !

M. le Maire

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Bravo pour cette belle unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

1.3 - Personnel communal - Modulation du Régime Indemnitare.

M^{me} Roussillon

Il s'agit de la modulation du régime indemnitaire pour maladie. Vous savez que chaque collectivité territoriale fixe elle-même le régime indemnitaire de son personnel. Vous savez que l'indemnité n'est pas un dû, d'une certaine façon, l'indemnité est contre un travail fourni qui est la prise en compte de la manière de servir, la valorisation des responsabilités assumées.

Il vous est proposé, pour faire justement coïncider le versement de cette indemnité en fonction de l'exécution de service, de moduler selon les absences pour maladie, avec, pour principe, donc, au-delà de quatre semaines d'absence dans un trimestre, la suspension de ce versement du régime indemnitaire pour une période égale à l'absence, étant entendu que cette suspension s'effectuera au trimestre suivant.

Cette mesure est prise aussi pour lutter contre l'absentéisme. Nous avons aussi d'autres... pour valoriser le personnel, sachant que nous avons à côté de cela une journée d'assiduité à prendre le trimestre suivant, lorsqu'il n'y a pas d'arrêt dans le trimestre. Voilà ce que nous vous proposons au niveau du régime indemnitaire.

M. le Maire

Merci. Des questions à M^{me} Roussillon ?

Oui, Madame ?

M^{me} Bavcevic

Si je comprends bien, je viens du privé, donc peut-être que j'ai mal compris, mais l'indemnité est un complément de rémunération ?

M^{me} Roussillon

Absolument.

M^{me} Bavcevic

Donc, c'est en fait, une prime ? Ce que l'on appellerait une prime ?

Là aussi, je vois que la façon de moduler... Vous avez déjà dans le Règlement intérieur des possibilités de manager. Puisque vous parlez d'assiduité, il y a déjà la prime IMG, la prise en compte de l'assiduité, donc on a déjà des leviers de management. Donc là, ce que vous proposez, c'est une modulation qui serait en rapport avec la maladie.

Je suis bien placée en ce moment pour vous dire que la maladie, c'est un fardeau, et que je pense qu'ajouter une pénalité financière à un fardeau, qui n'est pas choisi *a priori* par les gens, je trouve cela, personnellement, injuste. Nous trouvons cela injuste, d'autant plus en cette période de crise. J'ai appris que cela se faisait communément, donc ce n'est pas quelque chose qui se fait ici et, au contraire, il semble qu'un mois soit plus généreux que ce qui peut se faire par ailleurs. Parfois, c'est tout de suite. Mais, donc, c'est le sentiment que nous avons.

D'autant plus que vous parlez d'absentéisme et on peut sanctionner l'absentéisme qui n'est pas dû à la maladie, l'absentéisme qui serait de mauvaise conscience professionnelle – on va dire –, d'autre façon puisque vous pouvez moduler la prime déjà avec le Règlement intérieur existant.

M. le Maire

Premièrement, Madame, comme vous le dites fort justement, ce type de dispositif existe dans beaucoup de collectivités et est souvent mis en place... on va dire au quinzième jour. Nous sommes au trentième jour.

Deuxièmement, je veux que chacun comprenne de quoi il s'agit précisément. Il s'agit d'absentéisme qui dure plus de 30 jours d'affilée. 30 jours ouvrés d'affilée ! Ce n'est pas... Par exemple, 10 jours au mois de janvier, puis 10 jours au mois de juillet, puis 10 jours au mois de septembre, puis 10 jours au mois de novembre ne sont pas concernés. C'est bien 30 jours d'affilée, ce qui est important, parce que je sais qu'ici tout le monde n'avait pas compris comment cela fonctionnait.

Enfin, pour en avoir discuté avec les uns et les autres, et analysé les chiffres et ce que cela représente vraiment, cela aurait concerné en 2008... 25 personnes ?

(Monsieur le Maire pose la question à M^{me} Roussillon – approbation de M^{me} Roussillon.)

25 personnes, dont 6, un quart, qui avaient 88 jours d'arrêt.

M^{me} Bavcevic

Est-ce que vous faites, malgré tout, la différence ? Est-ce qu'on peut faire la différence entre un absentéisme choisi... on va dire cela comme ça... et un absentéisme non choisi. Là, vous incluez même la maladie professionnelle, donc on peut imaginer que quelqu'un qui subit une maladie professionnelle, qui est en arrêt de longue durée et qui va finalement subir une pénalité financière au bout de trois mois, sa pénalité entrera aussi dans le calcul de sa retraite. *A priori*, on peut trouver cela injuste, alors qu'on peut pénaliser quelqu'un qui ne travaille pas bien, qui n'est pas assidu, qui a plusieurs absences répétées pour de mauvaises raisons, dans le Règlement intérieur actuel. Donc, je ne vois pas ce que cela ajoute.

M. le Maire

Comment faites-vous la différence entre un absentéisme... Comment avez-vous dit ?

M^{me} Bavcevic

Choisi.

M. le Maire

... choisi et un absentéisme lié à la maladie ? J'avoue que j'ai du mal.

M^{me} Bavcevic

Je pense que ce sont les médecins qui font ce choix, Monsieur, non ?

(Signes de dénégation parmi l'assemblée - brouhaha.)

M^{me} Mangeard

L'absentéisme choisi, ce sont les vacances ! *(Rires.)*

M. le Maire

C'est-à-dire ? Est-ce que vous pouvez préciser ? Est-ce que vous pouvez préciser, Madame ? Je ne comprends pas ! Qu'est-ce qu'un absentéisme choisi ?

M^{me} Mangeard

Ce sont les vacances !

M^{me} Bavcevic

Écoutez, on sait tous que, effectivement, il y a des gens qui sont des tire-au-flanc, cela existe. Donc, là, ce que j'entends, ce que j'ai compris, moi...

M. le Maire

Oui, mais comment peut-on le juger ? Sur quels critères objectifs pouvez-vous dire « *tu es malade* » ou « *tu es un tire-au-flanc* » ? Moi, je ne sais pas !

M^{me} Bavcevic

Autrement, on peut avoir quelqu'un qui a un accident – cela arrive – ou une maladie professionnelle, et là, c'est inclus quand même dans la modulation que vous mettez. On trouve cela injuste, que la maladie professionnelle soit incluse. Là, le fait est qu'il n'a pas choisi d'être malade. Les accidents arrivent, les maladies arrivent, on ne les choisit pas. Donc, pourquoi pénaliser les gens qui sont malades ?

M. le Maire

Madame, il s'agit de 30 jours d'affilée d'arrêt, 25 personnes dans la collectivité : cela représente 8 000 euros « d'économies », entre guillemets, pour la Commune sur un an. Je veux quand même que chacun imagine ce que cela représente. C'est 8 000 euros au total d'indemnités qui n'auront pas été versées, pour toute la collectivité, pour un an. Je ne voudrais pas que vous puissiez suggérer qu'il y a un appauvrissement massif des agents, suite à une telle mesure.

C'est une mesure qui est logique, dans la mesure où, encore une fois, la prime – puisqu'on va appeler cela comme ça – est une prime qui est versée en fonction du travail que vous réalisez. Est-ce que, dans votre société, Madame, puisque vous venez du privé, les primes sont versées quand on est absent ?

M^{me} Mangeard

Non, pas dans le privé.

M. le Maire

Oui ou non ?

M^{me} Bavcevic

Tout dépend des primes, mais la plupart des primes sont versées quand on est malade. Dans le privé, on est pris en charge par la Sécurité sociale, ce qui n'est pas le cas ici. Et la question que je pose, c'est combien...

M. le Maire

Si, c'est pareil.

M^{me} Bavcevic

Quel est le montant de la prime ? Enfin, de l'indemnité ? C'est à peu près combien ?

M. le Maire

Cela varie en fonction de votre grade, votre échelon. Cela varie en fonction... là, il n'y a pas de règle absolue. Je ne peux pas vous dire.

M^{me} Bavcevic

Cela peut être conséquent ?

M. le Maire

Cela peut être... Je ne sais pas, si vous êtes arrêté 100 jours dans l'année, oui, cela peut être conséquent de quelques centaines d'euros, si vous ne venez pas un tiers de l'année, oui.

M^{me} Bavcevic

En tout cas, voilà, notre position, c'est qu'il y a moyen de manager...

M. le Maire

Mais j'ai compris votre proposition, Madame.

M^{me} Bavcevic

Pardon ?

M. le Maire

Votre proposition est claire.

M^{me} Bavcevic

Oui, elle est claire, mais il me semble que le Règlement intérieur que vous avez vous permet déjà de manager, puisque vous parlez déjà de prise en compte de l'assiduité, donc les jours de maladie, d'absence, entrent en ligne de compte. Vous pourriez déjà supprimer la prime à qui vous voulez. Donc, pourquoi ajouter en plus un poids sur les maladies dont les maladies professionnelles ? C'est pour cela que nous voterons contre.

M. le Maire

Très bien. Je vous remercie, Madame.

Nous allons donc passer au vote.

Oui, Madame Naturel ?

M^{lle} Naturel

Excusez-moi, mais pour être un peu plus précis, si j'ai bien compris, c'est bien quatre semaines d'affilée. Or, en fait, je ne le vois pas notifié sur le papier. Donc, je voudrais savoir si c'était par rapport à la loi que c'était marqué ?

M. le Maire

Je vous confirme : c'est quatre semaines d'affilée, 30 jours d'affilée.

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas écrit comme cela.

M. Macé

Ce n'est pas notifié comme cela dans le rapport.

M. le Maire

Qu'est-ce qui est indiqué ?

M^{lle} Naturel

C'est écrit : « *Quatre semaines d'absence dans un trimestre.* »

M. Macé

« *Dans un trimestre* » ! Donc ce n'est pas quatre semaines d'affilée, « *dans un trimestre* ».

M. le Maire

C'est quatre semaines d'affilée.

Monsieur Lieberherr, vous me confirmez que c'est quatre semaines d'affilée ?

(*M. Lieberherr acquiesce.*)

Donc, on va l'indiquer comme cela dans la délibération.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous mentionnez que cela avait été présenté pour avis au Comité technique paritaire. Je voulais savoir quelles avaient été les réactions ?

M. le Maire

Madame Roussillon ? Vous y étiez, vous présidiez.

M^{me} Roussillon

Les réactions ? En tout cas, la CGT a voté contre. En ce qui concerne l'autre syndicat, il était un peu plus modulé, il voulait qu'on travaille plus ou moins sur le régime indemnitaire, ce que l'on va faire faire d'ailleurs, par ailleurs. On fait des groupes de travail. Ils

ont voté contre aussi, pour la forme, sachant que nous avons proposé 15, nous sommes passés à 30 et nous avons retiré l'hospitalisation également sur la proposition.

M. le Maire

D'accord. Merci beaucoup.

M. Conway

J'avais donc deux choses.

La première, c'était que nous voterons contre cette mesure, car effectivement il semble inconvenant d'aggraver les difficultés d'un agent malade, d'autant plus que l'on parle non seulement de maladie ordinaire mais professionnelle et accident du travail. De ce fait-là, ils se trouvent déjà en situation de vulnérabilité.

Vous parlez de 8 000 euros. Pour la collectivité, certes, c'est un montant assez faible, donc on pourrait retourner la question dans l'autre sens : pourquoi ? Mais si vous divisez par les 25 personnes concernées, cela représente quelque chose d'assez significatif.

La deuxième chose, c'est que, dans l'hypothèse d'une suspicion d'abus, comme on peut avoir dans le secteur privé, par l'attribution de certificat... Je ne regarde pas là-bas parce que !... l'attribution de certificat médical de complaisance, il n'appartient pas à l'employeur de juger de l'abus. En fait, il y a un contrôle médical qui se met en place et qui est chargé de traquer ces comportements-là.

Enfin, la maladie, en tant que manager dans le privé, on suit ce ratio d'absentéisme, ce n'est pas tellement pour faire des chiffres, c'est aussi parce que cela peut être révélateur d'un problème de management, de quelqu'un qui exprime autrement quelque chose qui se passe de difficile. Ce n'est pas, à nos yeux, et je comprends très bien qu'il y ait des gens qui ne partagent pas notre avis, mais nous, à nos yeux, c'est quelque chose qu'il n'est pas pertinent de sanctionner sur le plan financier.

Donc, nous voterons contre.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Donc on va passer au vote. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

Finances

1.4 - Budget primitif communal 2009 - Reprise anticipée au budget primitif 2009 du résultat de fonctionnement 2008 - Affectation du résultat.

M. Chaillot

Mes chers collègues, le résultat prévisionnel de fonctionnement du budget 2008 s'élève à la somme de 5 089 596,83 euros. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté d'un montant de 2 712 822,95 euros, la section de fonctionnement prévisionnel s'élève donc à 7 802 419,78 euros. La section d'investissement du budget 2008 présente un solde d'exécution négatif de 5 502 637,46 euros, tandis que les soldes des restes à réaliser laissent apparaître un solde négatif de 2 065 331,21 euros. Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de -7 567 968,67 euros.

Je vous propose la reprise par anticipation au budget primitif 2009 de l'excédent de fonctionnement 2008 prévisionnel s'élevant à 7 802 419,78 euros et d'affecter le résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement, compte 1068 : 7 567 968,67 euros ;
- report en fonctionnement : 234 451,11 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillot.

Des remarques ? Des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Merci. Je voterai pour cette disposition qui est une disposition de bonne gestion.

Toutefois, en faisant deux remarques.

La première, c'est que l'on a donc un excédent sur le budget de fonctionnement, très significatif, qui a certes permis d'éviter de contracter un emprunt au moment où les taux n'étaient pas forcément aussi attractifs que maintenant. Mais je rappellerai que la hausse des taux que vous aviez décidée en 2008 par rapport à 2007 rapportait à la Commune en tout 1 200 000 euros et, des seuls contribuables garennois, 500 000 euros. Au moment où le pouvoir d'achat était déjà malmené, on voit avec le recul que cette disposition est dommageable et que, dans la décision que vous prenez de reporter... d'affecter en réserve d'investissement la totalité, vous vous privez d'une marge de manœuvre sur le budget de fonctionnement pour 2009 et qu'à nouveau, vous allez augmenter les taux l'année suivante.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, mais j'avoue que je n'ai pas compris. Qu'est-ce que vous suggérez ?

M. Conway

L'année dernière...

M. le Maire

Non, cette année ! Vous me dites...

M. Conway

Oui, donc l'année dernière... parce qu'il s'agit de 2008, il s'agit de reporter 2008, donc l'année dernière, il y avait une hausse des taux qui avait été décidée. Et cette hausse des taux était décidée pour rendre de nouveaux services aux Garennois. J'avais à l'époque chiffré l'impact de cette recette supplémentaire qui était produite par la taxe d'habitation et la taxe foncière, de 500 000 euros ; avec la taxe professionnelle : 1,2 million d'euros. Et on voit, avec le résultat des courses, qu'on a un excédent qui est largement supérieur à ce qu'il était les années d'avant et que, donc, rétrospectivement, on avait effectivement de quoi ne pas augmenter le niveau des taxes locales. Et, pour la décision aujourd'hui, c'était : au lieu de reporter en fonctionnement seulement 234 000 euros, c'était de reporter en fonctionnement un tout petit peu plus, de telle manière à avoir une marge de manœuvre pour cette année.

M. le Maire

Cela signifie que...

M. Conway

On emprunterait, du coup, un peu plus en 2009.

M. Hervo

(Hors micro - inaudible.)

M. Conway

Vous avez tout à fait compris, Monsieur Hervo. Merci.

M. le Maire

Cela signifie que vous nous reprochez à la fois d'être en excédent, ce qui est quand même intéressant ! Et deuxièmement, l'affectation en réserve d'investissement de 7,567 millions d'euros, elle est quoi ? Elle est simplement le besoin de financement de la section d'investissement de n-1. C'est difficile de faire différemment.

M. Conway

Non, vous êtes en réserve d'investissement, alors que vous pourriez faire en report en investissement.

M. le Maire

Oui, on est obligé de couvrir le déficit par un excédent.

M. Conway

Oui, mais le déficit, vous pouvez le couvrir de deux manières : par l'autofinancement et par l'emprunt.

M. le Maire

Non, je confirme que le déficit reporté doit être couvert par l'excédent. C'est une obligation légale. Les règles de la comptabilité publique ne sont pas simples, j'en conviens, mais je vous assure que ce que vous proposez... enfin, je me méfie maintenant, mais je mets presque ma main à couper que ce que vous nous proposez est interdit par la loi.

Je peux mettre ma main à couper ? Mais je fais toujours attention.

On ne peut pas faire ce que vous proposez, mais ce n'est pas grave.

On va donc passer au vote.

M. Conway

Pouvez-vous alors m'expliquer ? Dans le débat d'orientations budgétaires, dans l'estimé 2008, qui était page 4, il y avait des recettes d'investissement de 10,5 millions d'euros et des dépenses d'investissement de 7,7 millions d'euros ?

M. le Maire

Non, je crois que vous confondez plusieurs choses.

M. Conway

Oui, c'est pour cela ! Veuillez m'éclairer.

M. le Maire

C'est bien mais simplement, ce qui est bien... Vous savez qu'il y a des formations qui sont prévues pour les élus. Je vous engage vraiment, au bout d'un an de mandat, à aller faire les formations de budget.

L'idée, elle est simple. C'est que, quand on a un budget n-1, on observe deux choses :

- en section de fonctionnement, je l'espère et je le constate, un excédent ;
- en section d'investissement, on fait le point.

Il se trouve qu'en section d'investissement, nous avons un solde d'exécution négatif de 5,5 millions d'euros et des restes à réaliser de 2 millions d'euros et quelques, ce qui nous fait 7,5 millions d'euros à peu près.

Ce besoin d'investissement de la section d'investissement, on va l'affecter en réserve d'investissement de notre budget futur et on est obligés de couvrir ce déficit par l'excédent de n-1, ce que nous faisons là. Donc, on ne pourrait pas couvrir partiellement le déficit – vous voyez ? – que nous constatons. Nous ne pourrions pas le couvrir partiellement puisque, en plus, on a de quoi le couvrir. Donc, c'est une obligation.

M. Conway

Vous m'avez mal compris

M. le Maire

Ah bon ? Non, mais le principal, c'est que vous m'avez compris !

M. Conway

Non, justement ! Si je fais l'effort d'essayer de vous comprendre, vous allez faire de même ! C'est important pour tout le monde ou alors je suis peut-être encore dans l'erreur !

M. le Maire

Non, sûrement pas.

M. Conway

Juste, sur 2008, vous n'avez pas contracté un emprunt, emprunt que vous auriez pu partiellement contracter et donc diminuer le déficit à couvrir.

M. le Maire

Monsieur Conway, ce n'est pas de la bonne gestion ! On ne va pas contracter un emprunt, alors qu'on a un excédent !

M. Conway

Si, quand vous tapez dans la poche des Garennois, c'est un choix qu'on peut faire.

M. le Maire

Vous voulez... ? Enfin, aujourd'hui, rétrospectivement, vu les taux d'intérêt, je pense qu'on a bien fait de ne pas emprunter, mais je constate – c'est assez intéressant – que cette réflexion est constante : « *vous auriez dû emprunter* » !

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

On en avait parlé la dernière fois, mais... soit !

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? 4 voix contre ?

Madame Bavcevic ? Je pense que... Redemandez à M. Macé ! Vous votez contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL

1 abstention : M. CONWAY

Vous constatez que nous avons un excédent, c'est toujours bon à prendre.

1.5 - Budget primitif assainissement 2009 – Reprise anticipée au budget primitif 2009 du résultat de fonctionnement 2008 - Affectation du résultat.

M. Chaillet

Mes chers collègues, le résultat prévisionnel de fonctionnement du budget 2008 assainissement fait ressortir un excédent prévisionnel de 7 212,06 euros. La section d'investissement présente un solde d'exécution positif de 108 725,63 euros, tandis que le solde des restes à réaliser laisse apparaître un solde positif de 145 094,75 euros.

Je vous propose la reprise par anticipation au budget d'assainissement 2009 de l'excédent de fonctionnement 2008 s'élevant à 7 212,06 euros et d'en affecter la totalité en report de fonctionnement à nouveau créateur au compte R002.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Même cause, mêmes effets ? Qui est contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Belle unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

C'est plus facile : assainissement, cela va toujours !

1.6 - Budget primitif 2009 - Vote de quatre autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

M. le Maire

Vous avez reçu le rapport.

M. Chaillot

Les autorisations de programme sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ces deux façons permettent ainsi d'améliorer la visibilité financière par une programmation pluriannuelle des dépenses et des crédits à prévoir pour leur financement sur un exercice considéré.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir voter les crédits de paiement et les autorisations de programme suivantes :

❖ Opération 104 « ZAC des Champs-Philippe », pour un montant global de 13 978 917,50 euros. C'est la décomposition maintenant :

- crédits de paiement 2009 : 6 576 917,50 euros
 - crédits de paiement 2010 : 3 000 000 euros
 - crédits de paiement 2011 : 2 500 000 euros
 - crédits de paiement 2012 : 1 902 000 euros
- Avec un financement prévisionnel de :
- autofinancement : 3 500 000 euros
 - emprunt : 10 478 917,50 euros

❖ Opération 109 « Médiathèque », pour un montant global de 7 492 167,66 euros :

- crédits de paiement 2009 : 4 737 167,66 euros
 - crédits de paiement 2010 : 2 755 000 euros
- Avec un financement prévisionnel de :
- FCTVA : 900 000 euros
 - autofinancement : 1 800 000 euros
 - emprunt : 3 497 213,26 euros
 - subventions : 1 294 954,40 euros

❖ Opération 112 « Centre Technique Municipal », pour un montant global de 2 568 085,82 euros :

- crédits de paiement 2009 : 2 328 085,82 euros
 - crédits de paiement 2010 : 240 000 euros
- Avec un financement prévisionnel de :
- FCTVA : 400 000 euros
 - autofinancement : 600 000 euros
 - emprunt : 1 277 385,82 euros
 - subventions : 290 700 euros

❖ Opération 114 « Rue Voltaire et Place de la Liberté », pour un montant global de 3 232 000 euros :

- crédits de paiement 2009 : 80 000 euros
 - crédits de paiement 2010 : 3 152 000 euros
- Avec un financement prévisionnel de :
- FCTVA : 400 000 euros
 - autofinancement : 800 000 euros
 - emprunt : 2 032 000 euros

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillot.

Y a-t-il des questions à M. Chaillot pour ces premières AP/CP ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Monsieur Chaillot, par rapport au rapport que vous venez de présenter, vous nous aviez donné en commission des Finances un certain nombre d'explications en ce qui concerne l'opération 104.

Sur l'opération 112 « Centre Technique Municipal » donc transféré à Bezons, le montant qui est indiqué sur l'autorisation de programme globale, c'est-à-dire 2 568 085,82 euros correspond-il – j'imagine – uniquement aux coûts de travaux de cette opération ? Est-ce que c'est bien cela qu'il faut comprendre dans ce que vous nous avez présenté ? Ce sont uniquement les travaux ?

M. Chaillot

Oui, bien sûr. C'est le montant qui est indiqué.

M. Macé

Donc, ce n'est pas le montant total du coût de l'opération du centre technique à Bezons, parce que je rappellerai qu'il y a le coût acquisition aussi.

M. Chaillet

Ah oui, d'accord !

M. Macé

C'est pour cela que je me permettais de vous poser la question : pour que les choses soient claires.

En ce qui concerne l'opération 114 « Rue Voltaire et Place de la Liberté », vous nous proposez cette année des crédits de paiement de 80 000 euros correspondant, si j'ai bien compris, à des frais d'études et ensuite des crédits de paiement de 3 152 000 euros. Est-ce que vous pourriez nous indiquer un début de votre réflexion sur l'aménagement de la rue Voltaire ? Est-ce que c'est similaire à l'aménagement de la rue Joseph-Froment ? Et où s'arrête cette opération aussi bien du côté rue Voltaire... est-ce que cela s'arrête à la place Jean-Maillet ? Et en fin d'opération, est-ce que cela s'arrêtera en limite éventuellement du futur chantier du parking souterrain, s'il se fait ?

M. le Maire

Pour l'instant...

Je vais répondre à la place de M. Chaillet puisqu'il s'agit de voirie. D'autres pourraient le faire à ma place.

L'idée, c'est que nous avons inscrit cette somme, la somme telle que vous la voyez. Les 80 000 euros vont nous permettre de commencer une étude sur le principe de l'aménagement identique à celui de la rue Joseph-Froment.

Maintenant, jusqu'où irons-nous ? Je peux vous répondre : *a minima*, entre le rond-point du Souvenir français et la place de l'Église. *A minima* ! Et puis ensuite, nous verrons où nous débordons et si nous débordons, par exemple jusqu'à La Poste, cela pourrait être une piste, vous voyez ? Mais on part *a priori* sur cette hypothèse-là. De toute façon, les études vont nous servir aussi à cela. Les études vont nous permettre aussi d'avoir une évaluation grossière du coût de cette opération. Tout cela, ça sert à cela !

Oui, Monsieur Hervo.

Enfin, 2009 va être consacrée aux études, et puis, on fera les travaux, si tout va bien, en 2010.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je ne sais pas si c'est la question que vous vous posez, Monsieur Macé, mais ce montant prévisionnel de travaux ne concerne que la rue Voltaire, comme le Maire vient de vous le dire, entre Jean-Maillet et Liberté, sur le modèle de la rue Joseph-Froment. Quand on parle d'aménagement place de la Liberté, le réaménagement de surface de la place de la Liberté n'est pas dans ce montant. Donc, le titre « rue Voltaire » plus « place de la Liberté » est un peu trompeur...

M. le Maire

Cela s'appelle « rue Voltaire » !

M. Chaillet

... en ce sens que la place de la Liberté ne sera écornée que par la jonction de la rue Voltaire sur la demi-lune du marché. Pour l'instant, tout au moins.

M. le Maire

D'autant qu'on sera évidemment décalés en matière de travaux. Ce ne sont plus du tout les mêmes calendriers.

M. Hervo

Oui, bien sûr. L'opération parking !

M. le Maire

Je vous en prie, allez-y ?

M. Macé

Est-ce qu'on avait déjà une première idée – vous allez me dire, j'imagine, que l'étude va évidemment compléter tout cela, ce qui est l'objet – d'une durée de travaux ? Est-ce qu'on peut considérer que ce sera la même durée que l'avenue Joseph-Froment ?

Et, par rapport ensuite à l'éventualité du parking sous l'église, est-ce qu'il ne faut pas réfléchir à une concordance et comment cela pourra se passer par rapport à l'ensemble de ce secteur, dont le marché en particulier, qui risque d'être fortement impacté, et les commerçants de la rue Voltaire par rapport à ce type de travaux ? On se souvient tous ici quand même des remarques des commerçants de l'avenue Joseph-Froment !

M. le Maire

Si vous voulez me faire dire qu'il faut évidemment que nous organisions les travaux rue Voltaire pour que, un, cela dérange le moins possible de commerçants, que, deux, ce soit le moins impacté possible avec les travaux de la place de la Liberté, je vous rejoins évidemment. C'est pour cela que la remarque que je vous ai faite il y a 3 minutes, c'était celle-ci : c'était qu'on peut se projeter sur des travaux 2010 pour Voltaire, et puis, ensuite, sur Liberté, on sera fin 2010-2011 dans le meilleur des cas. Donc, l'idée, c'est vraiment qu'il n'y ait pas deux travaux... Il ne faut pas qu'il y ait superposition des deux opérations. Sinon, l'affaire va être vraiment très compliquée et, dans le quartier, on va avoir du mal à fonctionner.

Donc, nous partageons le même impératif. Sachant que, sur Joseph-Froment, on avait travaillé par demi-chaussée, ce qui était pas mal. Simplement, c'était compliqué, évidemment coûteux, et puis, cela prend du temps. Il faudra que l'on retravaille cela finement, d'autant qu'il y a des passages peut-être plus contraignants rue Voltaire.

D'autres remarques ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Je voulais avoir des détails sur l'opération 104 « ZAC des Champs-Philippe ». Si vous pouviez me décrire ce qui était contenu dans ce montant, s'il vous plaît ?

M. Hervo

Je vais être amené à vous donner des détails quand je vais présenter le budget de l'aménagement urbain.

M. le Maire

On vous répondra aux questions ou dans le budget ou dans le GRAF*.

M. Hervo

Vous aurez les grandes composantes de ce total, un peu abrupt, je vous l'accorde.

M. Conway

Puisque je dois voter maintenant, si vous pouvez me donner les grandes lignes, sans entrer dans les détails ?

M. Hervo

Je ne vais pas vous donner de chiffres, mais cela inclut...

M. Conway

Ce n'est pas la peine de me donner, par exemple, les 50 centimes.

M. Hervo

Je ne vais pas préjuger de ma présentation, mais cela inclut des acquisitions, bien évidemment, les participations de la Ville à l'opération, qui sont prévues par la Convention publique d'aménagement. Pour l'essentiel, c'est cela.

M. Conway

En 2009, qu'est-ce qui est précisément dans les 6,5 millions d'euros ?

M. Hervo

C'est prévu pour le chapitre suivant.

M. le Maire

Très bien. Nous passons au vote. Qui est contre ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai un commentaire à faire. Je voudrais bien comprendre l'autorisation de programme et donc le crédit de paiement. En fait, on fait un vote, et ensuite, qu'est-ce que cela a comme conséquence, hormis le fait de faciliter, effectivement, l'affectation budgétaire ?

M. le Maire

Cela a deux choses : cela facilite, comme vous le dites, l'affectation budgétaire, c'est-à-dire quand on a une opération en cours, et cela rend transparente l'opération, c'est-à-dire que les conseillers municipaux et les services n'ont plus à aller piocher dans dix lignes différentes du budget. Vous savez ce que coûtent la médiathèque, la ZAC, le machin, le truc. C'est un outil de gestion analytique.

M. Conway

D'accord. J'avais donc un commentaire là-dessus. C'est que je trouve dommage que ces travaux, ces opérations arrivent en Conseil Municipal au moment du budget, alors qu'il n'y a pas eu d'information et d'échange préalable en commission. La commission « Grands travaux » ne s'est pas réunie depuis juin 2008. Cela devrait être aussi une résultante du plan pluriannuel d'investissement et ici, on le présente, en fait, comme vous le dites « *on verra plus tard* », mais là, au moment de cette soirée, on est sans finalité, sans priorité, sans débat constructif.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway...

M. Conway

Dernier point !

M. le Maire

Pardon, allez-y !

M. Conway

Vous faites le vote de quatre autorisations. C'est autorisation par autorisation, le vote ?

M. le Maire

Non, globalement.

M. Conway

Pour quelle raison ?

M. le Maire

Vous voudriez ne pas voter certaines ? Et d'autres ?

M. Conway

Oui, j'ai des positions différentes.

M. le Maire

On peut, si vous voulez. Si cela peut vous faire plaisir.

Je vous réponds rapidement. Globalement, il y a quand même eu une commission des Finances, un Conseil Municipal extraordinaire exprès pour en parler. Vous n'avez pas posé vos questions. Donc, maintenant, vous venez nous dire : « *On n'a pas les documents.* » De toute façon, c'était prévisible !

Lesquelles voulez-vous sortir ? La ZAC des Champs-Philippe, la 104. On va voter comme cela.

La 104 : qui est contre ? 5 contre. Qui est pour ? Abstentions ? Adoptée.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

La 109, médiathèque : qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Je vous remercie : 34.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

La 112 : qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

La 114 : qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? 4. C'est l'inverse, là ! Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

1 voix contre : M. CONWAY.

4 abstentions : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL..

Vous avez suivi, c'est bon ?

1.7 - Budget primitif 2009 - Taxes directes locales : fixation des taux.

M. le Maire

Je vous propose de fixer les taux des quatre taxes directes locales pour 2009 : la taxe d'habitation à 11 %, le foncier bâti à 12,15 %, le foncier non bâti à 18,10 % et la taxe professionnelle à 14,01 %, soit un produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget de 22 302 670 euros, déduction faite des allocations compensatrices.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Pas de questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, vous venez d'annoncer une nouvelle année de hausse des impôts locaux qui fait suite à une augmentation 2008 de 5 %. Avec la revalorisation des bases décidées par le Parlement de 2,5 %, les Garennois vont subir une hausse de 7,5 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière. Pour la taxe professionnelle, la hausse proposée est de 7,7 %. Cette hausse fait suite aussi à une augmentation de 7,4 % en 2008.

Sur la période de 2001 à 2009, notre Ville a connu une hausse continue et forte des impôts locaux :

- taxe d'habitation +35 %

- taxe foncière +34 %
- taxe professionnelle +50 %

Face à la crise économique et sociale que traverse notre pays, à la diminution du pouvoir d'achats des Garennois, votre seule réponse est un matraquage fiscal. Notre Ville détient un des records du département sur la hausse des impôts locaux depuis 2001. Dans le Bulletin Municipal, une page est consacrée à un récapitulatif sur les taux des impôts locaux dans les Villes du 92. Cette vision parcellaire de la réalité des impôts locaux cache un autre classement peu enviable pour votre gestion. Notre Ville est, en 2008, en 21^{ème} position sur les 36 Villes du département sur le ratio du paiement par habitant de la taxe d'habitation. Dans des Villes avec un taux d'imposition supérieur à celui de La Garenne-Colombes, les habitants paient moins de taxe d'habitation !

L'augmentation de la pression fiscale ne s'arrête pas aux frontières de La Garenne-Colombes. En tant que conseiller général, vous avez voté la hausse des taxes du Département pour l'année 2009 : +4 % pour les taxes d'habitation, le foncier bâti et la taxe professionnelle. Pourtant, le Département des Hauts-de-Seine est le plus riche de France !

Ces hausses sont-elles justifiées ?

(Arrivée de M. Billard à 20 heures 1.)

Depuis 2001, les bases de la taxe d'habitation ont augmenté de plus de 45 %, celles de la taxe foncière de plus de 33 %. En revanche, le produit de la taxe professionnelle a chuté de plus de 15 %, sanctionnant l'absence d'une politique de développement économique et une réflexion intercommunale sur les enjeux de la boucle Nord des Hauts-de-Seine.

La hausse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière vous permet de dégager une recette supplémentaire de 585 000 euros. Cette recette va-t-elle servir à des actions de solidarité et d'équité ? La réponse est *a priori* « non » dans le document du budget que nous allons voter un peu plus tard.

Toujours pas l'instauration du quotient familial pour le paiement de la restauration scolaire ! Nous sommes la seule Ville du 92 à ne pas instaurer ce mode de paiement, juste équitable. Pourtant, dans le document sur l'analyse des besoins sociaux 2009, discutés au Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 25 mars dernier, il est annoncé une augmentation de 90 % des demandes d'aide cantine.

Je rappelle une nouvelle fois que le quotient familial n'existe pas également pour le Conservatoire de musique et les séjours des Aînés.

Vous ne serez pas étonné, dans ces conditions, que nous n'approuvions pas les taux que vous proposez ce soir.

M. le Maire

Merci. D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Merci.

Monsieur le Maire, vous proposez – je reprends votre expression – « *une hausse modérée de la fiscalité locale* ». C'est dans le document du conseil dernier, page 5 et page 7. En fait, +5 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, +7,5 % pour la taxe professionnelle.

Je ne peux qu'exprimer mon désaccord. Vous savez que j'étais hostile à toute hausse des impôts locaux et que j'ai même préconisé en débat d'orientations budgétaires de les baisser en revenant au niveau d'imposition de 2007.

Ce n'était pas une proposition démagogique. Bien au contraire, cette proposition découlait d'un examen attentif du budget de l'année 2008, année au cours de laquelle, faut-il le rappeler, vous aviez également jugé utile de relever le taux des taxes locales : +7 % pour la taxe d'habitation et taxe foncière, +7,4 % pour la taxe professionnelle, pour soi-disant financer les services supplémentaires à leur intention. Or, les 500 000 euros de recette supplémentaire prélevée en 2008 dans le portefeuille des Garennois n'ont pas été dépensés. Ils ont été reversés en section d'investissement à la fin de l'année dernière.

Cette année, dites-vous, l'effort supplémentaire demandé aux Garennois doit servir à accompagner l'effort de relance demandé au niveau national, les dépenses d'investissement de notre Ville passant brutalement de 10 millions d'euros à 16,5 millions d'euros. Ce n'est pas sérieux !

À ce niveau-là de dépenses, nous ne sommes plus dans l'investissement, nous sommes dans le surinvestissement. Que voulez-vous donc prouver ? La Garenne-Colombes doit-elle être la première de la classe en matière de participation au plan de relance national ? Cela va-t-il vraiment dans le sens du bien commun pour les Garennois ?

Je ne pense pas ! Je suis même persuadé du contraire. Vous êtes en train d'essayer de relancer une mécanique destinée à effacer la crise, mais la crise n'est pas une parenthèse, elle est le signe que le système antérieur ne fonctionne plus, qu'il a atteint ses limites. Si on refuse de tirer les enseignements de cette crise, si l'on s'obstine à faire en sorte que tout reparte comme avant, on va droit dans le mur ! Cela vaut pour l'échelon national comme pour l'échelon local.

Nous avons besoin de retrouver une société plus confiante et plus dynamique, certes, mais aussi plus solidaire et plus juste. Vous ne pouvez pas demander aux Garennois des efforts sans cesse plus importants, si ces efforts ne sont pas au moins en partie consacrés à corriger des déséquilibres sociaux qui ne cessent de s'accroître. Vous ne pouvez pas augmenter l'investissement de 60 % et, dans le même temps, réduire le budget prévisionnel, notamment de l'action sociale, sous réserve d'inventaire, de 40 %, ou encore vous obstiner à refuser la mise en place du quotient familial.

Monsieur le Maire, je réitère les trois demandes que j'avais faites lors du débat d'orientations budgétaires :

- ramener les taxes locales à leur niveau de 2007 ;
- mettre en place le quotient familial pour la restauration familiale et les centres de loisirs ;
- instituer des dégrèvements spécifiques pour les personnes en grande difficulté, les familles nombreuses et les personnes en situation de handicap.

Je vous rappellerai, et l'année dernière, vous sembliez l'ignorer, que c'est effectivement une disposition qui est prévue et qui est dans vos pouvoirs, ainsi que l'attestera l'état 1386 TH que je vous remercie de me communiquer prochainement. Merci.

M. le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Dans ce cas-là, nous allons passer au vote. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

1.8 - Budget primitif 2009 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation du taux.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose, quant à moi, de fixer le taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères à 8 %, ce qui représente une hausse de 4,99 %, puisque vous savez que nous menons une politique incitative au développement durable, avec une application très concrète en ce qui concerne la collecte et le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif, les déchets verts, tout cela, vous savez que ce sont des dépenses importantes, en constante augmentation, et que cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères est destinée uniquement à financer ce coût.

Si, par extraordinaire, je présume peut-être... je vais peut-être trop vite dans mes... si, par extraordinaire, l'opposition devait estimer cette hausse trop importante, j'aimerais savoir comment il faudrait financer cette collecte et ce traitement des déchets.

M. le Maire

Merci. Des questions ? Des remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Juvin-Marleix, je vais quand même me lancer, si vous le permettez, dans une explication de vote par rapport à votre proposition de ce soir.

Moi, je constate ce soir qu'en 2008 notre Ville détient la médaille d'or de l'imposition sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et que, depuis 2001 – c'est vrai que ce sont des pourcentages qui ne vous plaisent pas que l'on rappelle, mais qui me semblent quand même importants –, le taux de la TEOM a augmenté de 31 %. Nous sommes passés de 6,09 % à 8 % que vous proposez ce soir, car j'imagine que la majorité municipale va voter pour.

M^{me} Juvin-Marleix

J'espère !

M. Macé

Cette hausse, et pour répondre à votre interrogation, s'explique comment ? J'allais dire, je vais vous renvoyer la question : comment vous justifiez que la Ville de La Garenne-Colombes soit la Ville qui détient ce record, alors que d'autres Villes autour... prenons Bois-Colombes, par exemple, qui est une ville de typologie identique à la nôtre, qui a le même nombre de populations, a un taux et un montant par habitant de 105 euros, tandis que nous, nous sommes à 140 euros.

Il ne me semble pas qu'à Bois-Colombes, ils n'appliquent pas la réglementation voulue sur le tri, ils n'appliquent pas les décisions du SYELOM en ce qui concerne ensuite le traitement de la tonne d'ordures ménagères. Comment se fait-il... Quelle est l'analyse que vous avez faite, Madame Juvin-Marleix, pour que nous arrivions à détenir ce triste record au niveau de notre Ville pour des prestations, si je ne m'abuse, qui me paraissent en tout cas identiques à ce que nous connaissons dans d'autres Villes ?

Comment se fait-il... J'allais dire, d'ailleurs, on a aussi un début d'explication que M. Hervo a eu l'amabilité de donner au dernier Conseil Municipal...

M. le Maire

Ne le provoquez pas !

M. Macé

Je ne provoque rien du tout ! Attendez ! (Rires.)

Après, vous pourrez dire, quand j'aurai terminé, si c'est de la provocation ou non !

... qui donc nous a indiqué que l'appel d'offres de renouvellement – on est bien d'accord ? Vous êtes aussi au courant, Madame Juvin-Marleix – avait été, pour l'instant, mis de côté, vu l'augmentation préconisée par la société, en l'occurrence Sita, qui est aujourd'hui le prestataire que nous avons, qui d'ailleurs travaille sur plein d'autres Villes autour de La Garenne-Colombes, entre parenthèses ; donc on peut avoir quelques comparaisons de leurs prestations et de leur montant qu'ils nous proposent.

Comment se fait-il qu'on en soit, dans notre Ville, arrivés à cette situation ? Et quelle analyse faites-vous pour tenter de diminuer ce montant de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, où, je rappelle, nous avons les mêmes prestations que les autres communes ?

J'attends aussi, de ma part, quelques réponses de votre côté. Je vous en remercie.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Hervo, vous n'avez pas la parole ! Il a essayé de vous provoquer, mais...

M. Hervo

Il n'y a pas eu de provocation !

M^{me} Juvin-Marleix

Les comptes sont transparents. Vous connaissez les contrats, vous avez voté chaque fois les contrats de Sita. Vous connaissez les règles de revalorisation des prix chaque année. Vous les connaissez, ces contrats, donc c'est une addition de contrats, une addition de chiffres qui nous amène à un total, pour un produit attendu de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères de 3,8 millions d'euros environ. On est vraiment dans une... Il y a une totale transparence sur le sujet.

En fait, quand vous dites : « *Les Villes ont les mêmes prestations* », non, les Villes n'ont pas les mêmes prestations ! Mine de rien, une petite prestation, soi-disant petite prestation d'entrée et de sortie de bacs, cela coûte énormément d'argent. Je ne pense pas que toutes les Communes fassent bénéficier leurs habitants de cette... Alors, c'est vraiment une interrogation à se poser, effectivement ! Mais, moi, j'attends de votre part, Monsieur Macé, qu'il y ait certaines propositions. S'il y a des choses qui vous paraissent inutiles, dites-le, c'est le moment. Ce sera aussi le moment avec Adélaïde Naturel, quand on se réunira en commission sur le sujet, mais effectivement s'il y a des choses à dire, dites-les !

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé, je vous en prie, répondez.

M. Macé

Madame Juvin-Marleix, j'espère que vous allez profiter de l'année supplémentaire qui a été proposée en termes de continuité du contrat avec la Sita pour justement réfléchir à cette question. Nous, nous sommes preneurs, en commission ou à d'autres comités de travail, peu importe, de contribuer à cette réflexion, sans aucun souci. On viendra participer à une réunion de travail que vous organiserez. Les techniciens que nous avons, de grandes compétences, au sein des services municipaux, pourront aussi nous éclairer sur un certain nombre de points. Ils pourront peut-être faire déjà quelques comparaisons avec les Villes voisines. Je pense qu'on aura des éléments relativement facilement.

Vous avez raison qu'il faut s'interroger sur l'ensemble des points – ce que vous évoquez, le rythme du nombre de ramassages par semaine ; je crois qu'il n'y a aucun sujet tabou sur cette question – pour nous permettre de voir clairement quelle est la situation. Peut-être que nous arriverons tous ensemble sur cette question-là à dire que la prestation que nous avons est aujourd'hui satisfaisante pour un certain nombre de raisons et donc, qu'il faut peut-être la continuer. Mais, là, pour l'instant, il nous manque, à mon avis, un certain nombre d'éléments. Et en tout cas, le constat financier que nous faisons est celui que je vous ai indiqué, qui est connu dans le 92. Les chiffres sont là et, si vous voulez Ville par Ville, je peux vous les donner sans aucune difficulté. Donc, on est dans cette situation.

Moi, je suis preneur que vous organisiez une réunion de travail. Adélaïde Naturel y participera sans aucune difficulté. Je pense que c'est intéressant, on a quelques mois pour travailler, étant donné que vous avez décidé de renouveler d'un an. Travaillons ensemble sur cette question !

M. le Maire

Très bien. Merci, Monsieur Macé.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur le Maire, si vous permettez ?

M. le Maire

Non, c'est bon !

Madame Naturel, vous vouliez la parole ?

Monsieur Conway ?

Excusez-moi !

Après ! (*S'adressant à M^{me} Juvin-Marleix*)

M. Conway

Est-ce que, par rapport à Bois-Colombes, vous avez comparé... vous avez une connaissance... Vous mentionniez la sortie de bacs, par exemple. Est-ce qu'à Bois-Colombes, ils la font ?

M. le Maire

Ils ne la font pas, je ne crois pas.

M^{me} Juvin-Marleix

Ils ne la font pas.

M. le Maire

Je crois qu'il faut que chacun comprenne que nous avons une prestation extrêmement... de très bonne qualité à La Garenne-Colombes, de luxe, voilà ! On a une très belle prestation. Par exemple, les sorties de bacs, c'est-à-dire que les employés Sita entrent à domicile, sortent les bacs et rapportent à domicile. Il y a des tas de Villes où cela ne se fait pas du tout. Par exemple, je ne sais pas si, à Clamart, cela se fait, les sorties de bacs. Est-ce qu'on va chercher ? C'est un service réel, très important.

De la même manière, nous collectons tous les jours les tas sauvages. Tout cela, ce sont des services qui se paient.

Je crois, si vous voulez... Les tas sauvages, ce sont les encombrants.

Pour votre information, de mémoire, il y a autant, en volume, de tas sauvages que d'encombrants licites. Vous savez, il y a les bennes que l'on pose plusieurs fois dans le mois pour que les Garennois viennent apporter leurs encombrants, et puis, ensuite, les bennes qui passent dans la ville une ou deux fois par mois, on récupère les encombrants en bas de chez vous. Eh bien, en plus de ce volume-là qui est licite, il y a un deuxième volume que sont les tas illicites. C'est le même volume ; c'est très important. Ces tas illicites, nous les ramassons en permanence, on tourne en permanence. Donc, tout cela est un service luxe et je partage l'avis de M. Macé qu'il faut avoir une réflexion sans tabou sur la qualité du service. Nous pourrions décider que, finalement, il en faut plus ou il en faut moins. Je pense qu'il faut effectivement profiter de l'année qui nous est donnée pour retravailler sur tous ces aspects.

Mais, de vous à moi, ne nous faisons aucune illusion : il est toujours très difficile de diminuer la qualité d'un service. Donc, moi, je n'y suis *a priori* pas favorable. *A priori* pas favorable ! Il faudra travailler ensuite. Et Isabelle y travaillera avec M^{me} Naturel et tous les membres de la commission. Vous nous ferez des propositions, mais encore une fois, un service de très grande qualité, c'est difficile de faire marche arrière, enfin je ne le perçois pas comme cela facilement.

Vous vouliez rajouter ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Je comprends votre position pour les mois à venir, Monsieur Macé, de réflexion. Très bien. Mais pour ce qui est du vote d'aujourd'hui, je n'ai pas compris, vous allez être appelé à voter dans un instant, mais vous souhaitez... ?

M. Macé

J'ai l'habitude !

M. le Maire

On va voir. Il a l'habitude !

M^{me} Juvin-Marleix

Dans l'hypothèse où vous souhaitez vous opposer, ce qui est assez fréquent chez vous, d'après ce que j'ai compris !

M. le Maire

Attendez de voir s'il va s'opposer ! Il ne faut pas le provoquer ! Ne jamais provoquer le chat qui dort, c'est un principe !

M^{me} Juvin-Marleix

Cela dépend !

M. le Maire

On va passer au vote.

Monsieur Conway, dernier point ?

M. Conway

Je voulais avoir une explication...

M. le Maire

Parfois, M. Macé vote pour ! Même, j'ai remarqué que vous votiez d'autant plus pour que la discussion... que vous aviez posé de questions. Il y a une corrélation.

M^{me} Juvin-Marleix

Quel suspens !

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous ai interrompu, je vous prie de m'excuser !

M. Conway

Il n'y a pas de mal !

Dans le document qui a été remis sur le budget primitif, il y a, page 81, l'état de répartition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et, page 59, il y a, en fait, la présentation croisée par fonction de la section 812 « *collecte et traitement des ordures ménagères* ». Je ne retrouve pas les mêmes chiffres et je voulais savoir d'où venait la différence et quel était le chiffre qui était significatif ?

M. le Maire

Voilà une question de comptabilité. On le verra peut-être lors du vote du budget. Je demanderai... Oui, on le verra lors du vote du budget, d'accord ?

M. Conway

C'est dommage.

M. le Maire

On le voit au point suivant.

M. Conway

Au passage, j'en profite pour dire que l'on voit, ce soir, on fait des allers-retours en disant : « *Non, on verra cela plus tard mais votez maintenant la recette* » ! Je signale qu'on pouvait tout à fait inverser l'ordre des votes et voter d'abord les dépenses, le budget, avant de voter les recettes.

M. le Maire

D'accord ! Enfin, c'est difficile de voter un budget quand on n'a pas voté les taux ! C'est compliqué.

M. Conway

C'est assez difficile d'expliquer une position de vote sans avoir regardé les charges.

M. le Maire

J'entends mais je crains que, budgétairement... On ne peut pas voter un budget tant qu'on n'a pas voté de recettes. Cela, je ne sais pas faire. Vraiment, je ne sais pas faire !

Parce que, tout à l'heure, vous nous avez proposé de ne pas compenser le déficit... vous avez une vision, qui vous appartient et qui est tout à fait légitime, de la construction budgétaire !

M. Conway

Vous ne m'avez toujours pas compris.

M. le Maire

Eh bien, non !

M. Conway

Finalement, moi, je vous comprends !

M. le Maire

Vous savez, je suis assez lent ! J'ai toujours été assez laborieux.

M. Conway

On voit ! Je vous ferai une petite interrogation !

Je voulais juste vous dire que, concernant le fait de ne pas pouvoir voter dans le sens que je préconise... Prenez Nanterre, à côté, en point 2 « budget primitif 2009 » et, après, en point 6 « fixation des taux d'imposition », donc ne me dites pas que ce n'est pas possible !

M. le Maire

D'accord ! Je prends assez rarement exemple sur Nanterre. Je vous avoue que cela, c'est probablement un défaut de ma part, mais... !

Nous allons donc passer au vote sur la TEOM.

M. Conway

Vous pouvez prendre exemple ailleurs.

M. le Maire

Oui, certainement !

Qui est contre la TEOM ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

1.9 - Budget primitif 2009 - Subventions aux associations et au CCAS.

M. Chaillet

Les subventions, je ne vais pas les énumérer toutes...

M. le Maire

Oui, pardon ! Surtout.

Excusez-moi, Monsieur Chaillet ! Je vous interromps.

Vous avez effectivement la totalité des sommes. M. Chaillet a raison, on ne va pas s'amuser à les citer tous, d'autant qu'il serait bon qu'elles puissent passer derrière.

En revanche, les uns et les autres, il est très important que vous ne votiez pas pour une association dont vous êtes membre. Nous allons faire un tour de piste, comme nous le faisons chaque année. Je vais prendre la liste du Conseil Municipal et le Secrétariat général va noter les associations auxquelles vous appartenez et pour lesquelles vous ne souhaitez pas prendre part au vote. D'accord ?

M. De Boutray

EGC.

M^{me} Margaria

Je prends part à toutes.

M. Perrée

Je vais les énumérer : la Croix-Rouge Française, l'ACPG, l'UNC, le Souvenir Français, le Cercle des Arts Plastiques, l'AEGC, la SNAAG et l'APEI.

M^{me} Labrousse

Le Souvenir Française et l'ADAVIP.

M. le Maire

Pour ma part, cela va être le Conservatoire de Musique.

M. Hervo

L'association philatélique.

M^{me} Roussillon

La piscine.

M. Houtart

Aucune.

M^{me} Juvin-Marleix

Le Conservatoire de Musique.

M^{me} Rimbault

Je prends part au vote.

M. Dubois

La Garenne Jeunesse.

M. Chaillet

L'UNC, SHERPAS, le Souvenir Français.

M^{me} Mangeard

L'AEGC.

M. Dransart

La Garenne Jeunesse et le Comité local des Médailleurs Jeunesse et Sports.

M^{me} Vaussoué

L'AEGC et la Croix-Rouge.

M. Pouilly

Le Souvenirs Français et l'AEGC.

M^{me} Lioret

Aucune association.

M. Pinta

Je m'occupe d'une association qui ne demande pas de subvention. (*Rires.*)

M. le Maire

Cela, c'est très bien ! J'aime ces associations, elles me sont très sympathiques !

M^{me} Thimel

Comité des Fêtes, Quartier des Vallées.

M^{me} Vingerling

Je vote pour tous.

M^{me} Fommarty

Moi, pareil !

M^{me} Gaillaubaud

Le Cercle des Arts Plastiques, l'AEGC.

M. Graux

La SHERPAS.

M. Barraquand

Aucune.

M. Billard

J'ai une association mais je ne demande pas de subvention.

M^{me} Bavcevic

Le Cercle des Arts Plastiques, l'AEGC et le Conservatoire.

M. Macé

L'association des DGS des Villes des Hauts-de-Seine.

M^{lle} Naturel

Aucune.

M. Conway

Je vote à toutes.

M. le Maire

Très bien. Justement, on va vous demander si vous votez à tout.

D'abord, est-ce que vous avez des questions sur les associations ?

Oui, Monsieur Billard ?

M. Billard

Monsieur le Maire, je vous prie d'excuser mon absence au début du Conseil. Peut-être que des sujets ont été abordés. Dans ce cas-là, vous m'en excuserez !

Simplement, ce qui m'a interpellé un peu, c'est la subvention du CCAS qui descend pas mal. J'ai cru comprendre qu'il y avait un excédent budgétaire qui explique la chute.

M. le Maire

C'est pour cela. C'est une écriture comptable. C'est vrai qu'effectivement, on ne va pas subventionner un excédent. C'est uniquement pour cela.

M. Billard

Cela m'étonnait vraiment qu'on puisse chuter à ce point-là et là, cela m'aurait choqué profondément, je ne vous le cache pas !

M. le Maire

Non, je vous rassure.

M. Billard

Par contre, ce qui m'a surpris un peu, ce sont les baisses justement sur d'autres lignes, particulièrement :

- sur la culture, en l'occurrence le Cercle des Arts Plastiques qui chute pas mal ;
- l'Orchestre Telemann où il y a une chute de 1 000 euros sur la subvention ;
- sur les comités des fêtes, ce n'est pas à la culture, mais cela fait quand même partie des animations garennoises, Champs-Philippe et Vallée, qui sont en chute ;
- et puis, sur le sport, l'Olympic Garennois. Alors, il y a peut-être aussi des problèmes d'excédent budgétaire ;
- sur la natation
- et, en moindre partie, sur le football.

Je trouve un peu dommage... enfin, dans le cas où il y a des excédents budgétaires, on aurait peut-être pu – je sais qu'on va reprendre un sujet qui nous est cher et que vous aimez moins ! –, on aurait peut-être pu l'attribuer aussi pour justement concocter un quotient familial qui soit un peu différent, de celui tel qu'il est calculé actuellement, j'entends bien.

C'étaient les principales questions que j'avais à formuler. Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire

M. Perrée va vous répondre sur la culture et M. Dransart sur les sports.

M. Perrée

Vous en avez énuméré beaucoup. Je pense que j'ai retenu en tout cas le Cercle des Arts Plastiques.

M. Billard

Oui.

M. Perrée

Parce qu'il y avait une petite réserve et puis, voilà, simplement. Ils ne demandent pas une subvention supplémentaire. Enfin, ils demandent ce qui est nécessaire.

Après, je crois que vous avez parlé des Champs-Philippe ?

M. Billard

De Telemann.

M. le Maire

Telemann, c'est parce qu'il y a un concert en moins cette année. Je crois qu'ils ont des besoins en moins.

M. Billard

Le Comité des Fêtes des Champs-Philippe ?

M. Perrée

Parce qu'ils organisent des manifestations qui rapportent un petit peu de sous et ils n'ont pas besoin de demander plus, tout simplement.

Et les Vallées, c'est identique.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Dransart ?

M. Dransart

Pour les sports, j'y reviendrai tout à l'heure, mais pour les deux associations que vous avez citées, il y avait l'Olympic Garennois, donc c'est lié à un excédent. Une année, on augmente, une année, on s'ajuste. Pour le foot, c'est ce que j'avais déjà annoncé l'année dernière, c'est le plus gros poste de subvention concernant les activités sportives et on a décidé de le réduire d'année en année, à raison de 20 à 25 000 euros par an.

M. le Maire

Vous avez décidé de l'adapter à leurs besoins.

M. Dransart

Exactement. En commun accord avec les associations.

M. le Maire

Je vous rappelle que nous n'avons pas le droit de subventionner une association qui dispose de réserves financières, ce qui paraît logique ! L'argent ou la puissance publique n'est pas là pour nourrir des réserves d'association. C'est strictement illégal !

M. Billard

Merci pour vos réponses.

M. le Maire

Je vous en prie, Monsieur Billard.

Monsieur Conway, des questions ?

M. Conway

Je voulais juste comprendre. Au niveau du CCAS, l'estimé 2008 est de combien ?

M. le Maire

Le budget CCAS, Madame Mangeard, est de combien ?

M^{me} Mangeard

Le budget... Je n'ai pas les chiffres, mais il était aux alentours de 1 million d'euros. Je n'ai pas le chiffre exact.

M. le Maire

Il vous parle CA 2008.

M. Conway

Le montant de l'excédent ?

M^{me} Mangeard

Le montant de l'excédent, mais on avait déjà un excédent qui était en deux. Il y avait la première tranche du trop-perçu de l'URSSAF. En totalité, l'excédent devait être de 332 000 euros et des broutilles.

M. Conway

J'avais aussi une autre question. Je n'ai pas retrouvé dans les subventions de l'année dernière, mais il me semble que cela avait été voté décalé : le montant pour l'OGEC.

M. le Maire

Si, il y est.

M. Conway

L'année dernière, dans la liste, je ne l'ai pas retrouvé.

M. le Maire

Si, il y est chaque année. Ah oui, je sais ! C'est parce qu'il n'était pas sur cette liste, il était dans une délibération spécifique, mais vous l'aviez aussi. Vous l'aviez au budget.

M. Conway

C'est le même montant ?

M. le Maire

Non, c'est augmenté cette année de l'ordre de quelques pour cent.

C'est bon ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Je voudrais bien que l'on comprenne le sens de vos réponses. Quand vous nous dites qu'il y a un excédent... Je mets en dehors le CCAS qui est d'ailleurs un établissement public et autonome, c'est autre chose, par rapport aux associations. Les excédents des associations que vous avez étudiés avec les associations, donc si j'ai bien compris, qui sont toutes pour une diminution de leur subvention.

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Que l'on soit bien clair là-dessus !

Donc vous avez étudié leur excédent. Est-ce que c'est l'utilisation complète de leur excédent sur cette année et donc cela voudra dire que, sur 2010, on se retrouvera dans des demandes que nous connaissions antérieurement ? Est-ce que c'est bien cela pour ces associations qui diminuent, ou non ?

Et deuxième question : est-ce que, dans la liste que vous nous présentez ce soir, il y a eu toutes les demandes des associations qui ont sollicité la Ville ? Est-ce que c'est bien le cas ? Ou il y a eu des réponses négatives par rapport à des demandes d'associations ? Et si c'est le cas, quelles sont ces associations qui n'apparaissent pas sur cette liste ?

M. le Maire

Sur la première question, les « réserves », entre guillemets, des associations, entendons-nous ! Celles dont la subvention baisse, c'est peut-être parce qu'elles ont des réserves, mais c'est aussi pour certaines – je pense à Telemann dont on a parlé il y a une minute, dont j'ai l'exemple en tête –, c'est parce que leur niveau de prestations... enfin, leurs besoins ont chuté. Donc, là, on leur donne ce dont elles ont besoin, pas plus.

Le deuxième point : est-ce que cela signifie, pour parler un peu crûment, qu'ont été siphonnées leurs réserves ? C'était le sens de votre question. Non, parce que, bien sûr, les associations ont besoin, comme toute structure, d'un fonds de roulement. Elles ont besoin d'avoir la possibilité de faire face à une dépense imprévue, etc. Donc, il s'agit d'une appréciation qui, je vous l'avoue, est faite très précisément à la fois par les services et Bernard Chaillot, de telle ou telle association. Telle association aura un besoin de fonds de roulement de 200 euros et l'autre de 2 000 euros. Simplement, ce que l'on a voulu dire par là, ce que j'ai voulu signifier au Conseil Municipal, c'est qu'il n'était pas possible, comme cela avait été le cas il y a longtemps maintenant, cela avait été le cas, à une époque, d'associations qui avaient quasiment l'équivalent d'une subvention annuelle en réserve. C'était il y a longtemps ! Mais nous veillons à ce qu'il y ait un toilettage régulier.

Vous m'avez posé une autre question dont je ne me souviens plus.

M. Macé

Quid de...

M. le Maire

... celles qui ont été refusées ?

Alors, de mémoire, Monsieur Macé, la totalité des associations à but garennois qui ont demandé... enfin, les associations garennoises qui ont demandé des subventions ont été subventionnées, dès lors qu'elles entraient, évidemment, dans les clous. J'ai souvenir d'une association qui n'en était pas une, qui était en réalité une société à but commercial, qui demandait de l'argent. Il n'était évidemment pas possible de la subventionner. Mais dès lors qu'elles sont garennoises et à but garennois, oui, nous les subventionnons.

M^{me} Mangeard

Monsieur le Maire, excusez-moi ?

M. le Maire

Je vous en prie, Madame Mangeard ?

M^{me} Mangeard

Je peux répondre. Je vous ai donné, Monsieur Conway, l'excédent qui avait été pour 2008, mais il y a un résultat reporté sur 2007. Donc, en fait, l'excédent total est de 442 555 euros sur les deux années précédentes.

M. Conway

Merci.

M. le Maire

Merci.

Par ailleurs, je vous informe que ne figure pas – vous avez probablement tous remarqué, c'était un test, dans cette liste – la Maison de l'Emploi, qui figurait l'année dernière, tout simplement parce que nous n'avons pas reçu le bilan d'activité 2008 et j'attends le bilan d'activité 2008. Les 15 000 et quelques euros seront mis en réserve en attendant que l'on puisse avoir ce bilan d'activité.

Voilà, mes chers amis, on peut passer au vote peut-être ?

Monsieur Conway, dernier point ?

M. Conway

Je voulais juste renouveler... L'année dernière, je découvrais un peu, avec les montants des subventions aux associations. J'avais été frappé par le faible niveau des montants attribués à l'aspect solidarité, tel que le Secours Catholique, Saint-Vincent de Paul, etc. J'ai l'impression qu'il y a un circuit qui ne doit pas bien fonctionner parce que cela m'étonne que le Secours Catholique, avec l'explosion des colis alimentaires, par exemple, soit toujours à demander 600 euros, vu le travail remarquable qu'ils font par ailleurs. Je trouve dommage que l'on maintienne le niveau si bas.

M. le Maire

D'accord, mais la subvention versée est à la hauteur des demandes faites. Je vous rappelle que le Secours Catholique ou d'autres associations sont subventionnées bien au-delà de la Ville de La Garenne-Colombes, heureusement pour elles !

M. Conway

Juste souligner aussi que là-dedans ne figurent évidemment pas les subventions en nature, qui sont tout aussi importantes pour les associations et qu'il faudrait effectivement rappeler.

M. Hervo

Absolument.

M. le Maire

Vaste sujet.

M. Conway

Notamment, je voulais juste avoir une information : est-ce que, pour la Croix-Rouge, le local a été trouvé ?

M. le Maire

Il y a une piste forte.

M. Conway

Merci.

M. le Maire

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Donc, vous avez chacun voté pour toutes les associations, sauf celles que vous avez déclarées.

M. Conway

Excusez-moi ?

M. le Maire

Je vous en prie ?

M. Conway

Juste pour le CCAS, je vote contre.

Je vote contre le CCAS.

M. le Maire

On a déjà voté ! On a voté, là !

M. Conway

Pour la raison que je ne trouve pas normal que le budget soit à ce niveau-là, alors que j'ai en tête des exemples très précis qu'on a vus avec Monique Mangeard et où il était opposé un manque de budget.

M. le Maire

Écoutez, je vais considérer, en tant que Président de séance, que je n'ai pas vu votre main se lever au moment où nous avons mis au vote le CCAS, d'accord ? Voilà. Effectivement, c'est une erreur de ma part.

Pour le procès-verbal, M. Conway avait bien levé la main en disant qu'il ne votait pas pour le CCAS avant que le vote ne soit établi.

- Amicale des Locataires de La Sablière « SABLIGAR » 50 €

35 voix pour :

M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Amicale du 5^{ème} RI - Navarre..... 150 €

35 voix pour :

M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Amicale philatélique et cartophile garennoise (APCG) 2.500 €

34 voix pour :

M. JUVIN, Mmes LABROUSSE, ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

M. HERVO ne prend pas part au vote.

- Arts martiaux Garennois..... 67.000 €

35 voix pour :

M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC) 60.000 €
28 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mmes JUVIN-MARLEIX, RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, DRANSART, BUTET, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. BILLARD, MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY, MM. PERREE, de BOUTRAY, Mmes MANGEARD, VAUSSOUÉ, M. POUILLY, Mmes GAILLABAUD, BAVCEVIC ne prennent pas part au vote.

- Association Culturelle Portugaise La Garenne-Colombes 500 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (A.D.A.V.I.P. 92) 200 €
34 voix pour : MM. JUVIN, HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
Mme LABROUSSE ne prend pas part au vote.

- Association d'Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (APEI des Hauts-de-Seine) 300 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
M. PERREE ne prend pas part au vote.

- Association départementale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre des Hauts-de-Seine
Combattants Algérie-Tunisie-Maroc (ACPG-CATM) 190 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
M. PERREE ne prend pas part au vote.

- Association départementale des conjoints survivants des Hauts-de-Seine (ADVC 92) 150 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association des commerçants du marché 3.000 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes des villes des Hauts-de-Seine .. 180 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
M. MACE ne prend pas part au vote.

- Association football Club de La Garenne-Colombes (A.F.G.C.) 410.000 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association des Locataires de la Résidence des Cerisiers 50 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association des paralysés de France – délégation 92 350 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association des polios et handicapés (ADEP) 100 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association pour la Prévention et l'Intégration des enfants handicapés (APIH) 200 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association Rhin et Danube 160 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association Solidarité Emploi Chômage (ASEC) 250 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association sportive des Cheminots de l'Ouest (A.S.C.O.) 2.000 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Association sportive du Lycée La Tournelle 300 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Bad and Squash La Garenne-Colombes 7.500 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Cercle des Arts Plastiques 37.000 €
 32 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
 M. PERREE, Mmes GAILLABAUD et BAVCEVIC ne prennent pas part au vote.

- Cercle d'Escrime Garennois 47.000 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Chœur et orchestre Telemann 4.000 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Club Loisirs et Découverte 800 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Comité des fêtes du quartier des Champs-Philippe 1.800 €
 35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS,

JOURNAL OFFICIEL DE LA GARENNE- COLOMBES NUMÉRO 71 – Séance du 31 mars 2009

CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Comité des fêtes du quartier des Vallées de La Garenne-Colombes 1.500 €

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Mme THIMEL ne prend pas part au vote.
- Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de La Garenne-Colombes (C.O.S.) 30.000 €

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

M. PERREE ne prend pas part au vote.
- Comité Local des Médailleurs Jeunesse et Sports (CDMJS 92) 200 €

33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mmes MANGEARD, VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

MM. PERREE et DRANSART ne prennent pas part au vote.
- Conservatoire de musique 574.679 €

32 voix pour : Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, MM. HOUTART, DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. BILLARD, MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

M. JUVIN, Mmes JUVIN-MARLEIX, BAVCEVIC ne prennent pas part au vote.
- Croix Rouge Française (CRF) 6.000 €

33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

M. PERREE, Mme VAUSSOUÉ ne prennent pas part au vote.
- DEFI 92 (Développement par l'Emploi, la formation et l'insertion) 200 €

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
- Drapeau blanc 250 €

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
- Dune aventure 200 €

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
- Fonds insertion jeune 17.000 €

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
- Foyer Esquimaux 400 €

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
- Foyer Socio-Educatif du Collège Les Vallées 100 €

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
- GEM le club 300 €

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Jeunesse et avenir garennois (JAG) 1.100 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- LABEL 200 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- La Garenne Jeunesse (LGJ) 47.500 €
33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. CHAILLET, Mmes MANGEARD, VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
MM. DUBOIS et DRANSART ne prennent pas part au vote.

- La Scena Befana 200 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Le Commerce de Proximité QCV 92..... 5.000 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Le Souvenir français 250 €
31 voix pour : MM. JUVIN, HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, M. BUTET, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
M. PERREE, Mme LABROUSSE, MM. CHAILLET et POUILLY ne prennent pas part au vote.

- Olympic Garennois 185.000 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- OGECC 106.728 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Olympic Garennois Natation 200.000 €
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.
Mme ROUSSILLON ne prend pas part au vote.

- Partenaires pour l'Emploi - mission locale 23.117 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Pétanque Club Garennois 500 €
35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

- Photo-Club de La Garenne-Colombes	2.200 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
- Proxim' services	700 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
- Pupilles de l'enseignement	250 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
- Relais de la Sablière (Sablival)	50 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
- Scouts et guides de France	3.600 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
- Secours Catholique.....	600 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
- Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur- Comité de La Garenne-Colombes	130 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
- Société de Saint Vincent de Paul.....	1.000 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
- Société Nationale des Anciens et des Amis de la Gendarmerie (S.N.A.A.G.) - section de La Garenne-Colombes	80 €
<i>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
M. PERREE ne prend pas part au vote.	
- Soins Humanitaires et Réconfort aux Personnes Agées (SHERPAS)	5.500 €
<i>33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	
MM. CHAILLET et GRAUX ne prennent pas part au vote.	
- Tennis Club Garennois	47.500 €
<i>35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>	

- Tir sportif garennois	3.500 €
<i>35 voix pour :</i>	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>
- Union Nationale des Combattants - 44 ^{ème} section	524 €
<i>33 voix pour :</i>	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>
<i>MM. PERREE et CHAILLET ne prennent pas part au vote.</i>	
- Vélo-Club Garennois	2.000 €
<i>35 voix pour :</i>	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>
- Subvention au C.C.A.S.	448.100 €
<i>34 voix pour :</i>	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.</i>
<i>1 voix contre :</i>	<i>M. CONWAY</i>
- Provision	15.057 €
<i>35 voix pour :</i>	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.</i>

1.10 - Budget primitif 2009 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

M^{me} Raimbault

Je vous propose d'actualiser pour l'année 2009 la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Geneviève, établissement sous contrat d'association depuis le 28 avril 2006, à 547,32 euros par élève garennois, soit une participation de 106 728 euros, d'où environ une augmentation de 2 % pour cette année. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des remarques ? Donc augmentation de la participation à l'OGEC. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie pour l'OGEC.

35 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.*

1.11 - Budgets primitifs commune et assainissement - exercice 2009.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous propose de donner la parole à chacun des adjoints au Maire en charge d'une délégation, qui vont vous présenter, d'une manière synthétique chacun, les grandes lignes de leur budget. Après, nous aborderons la question de l'équilibre général.

Je vous donne la parole, Mesdames et Messieurs, dans le cadre... non pas en fonction de l'importance de vos délégations, mais de votre importance, puisque je vais prendre l'ordre du tableau !

Madame Labrousse, vous avez la parole.

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Ma délégation concerne en particulier le logement et cette année, nous allons appuyer notre action surtout sur le logement indigne et le logement insalubre.

Nous avons en fonctionnement, pour le budget 2009, 78 223 euros et en investissement 82 000 euros.

En fonctionnement, les contrats liés aux opérations de santé publique et de salubrité s'élèvent à 408 900 euros et la moitié des sommes engagées relèvent de la gestion du risque Legionella à travers le suivi des réseaux d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux. Le suivi de la qualité des eaux souterraines du site CTM Bezons, ainsi que des opérations ponctuelles de mesurage en matière de santé publique provisionnent le budget en fonction 020, nature 617, à une hauteur de 7 000 euros.

En investissement, la provision de crédits pour travaux pour comptes de tiers, périls, travaux d'office, insalubrité est portée à 50 000 euros en dépenses et en recettes, fonction 12, nature 45, soit la moitié de la somme portée au BP 2008. L'étude pré-opérationnelle réalisée en 2008 concernant la résorption de l'habitat dégradé conduit à la mise en œuvre d'opérations telles qu'un programme d'intérêt général, le PIG, ainsi que quatre OPAH, des copropriétés dégradées qui engagent la Commune pour cette année à hauteur de 25 000 euros pour alimenter le fonds d'aide communale.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Je passe la parole à M. Hervo.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous donner les éléments du budget concernant l'aménagement urbain et les grands projets.

En matière d'aménagement urbain, le fonctionnement, c'est celui du service urbanisme qui s'élève à un peu plus de 115 000 euros, les postes les plus significatifs étant l'assistance externe à l'instruction des droits des sols, des permis de construire, et le suivi de l'observatoire foncier.

En matière d'investissement de l'aménagement urbain, premier poste : les acquisitions.

Des acquisitions dans le cadre de la ZAC sur le secteur de la rue Pasteur pour un montant de l'ordre de 1 167 000 euros. D'autres acquisitions en ville et tout particulièrement... et spécifiquement, plus exactement, dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre, pour un montant d'un peu plus de 483 000 euros.

Autres dépenses d'investissement de l'aménagement urbain, les dépenses relatives à la ZAC.

Le reversement à la SEM 92, à l'aménageur, de la participation de Bouwfonds Marignan aux équipements publics de la ZAC, qui a été perçue l'année dernière par la Ville et qui doit être, bien sûr, reversée à la SEM 92 pour être reversée dans le budget général de la ZAC et qui s'élève, je vous le rappelle, à un peu plus de 921 000 euros ; recette contre laquelle, de façon très inexplicable, la gauche s'était opposée. Mais bon, bref, peu importe ! On l'a encaissée quand même.

Versement de la participation de la Ville à l'équilibre général de la ZAC des Champs-Philippe, telle que prévue dans la convention publique d'aménagement, pour un montant de 3 750 000 euros sur l'année 2009, étant précisé que, contractuellement, la participation annuelle pour les années 2008 et 2009 est de 2 millions d'euros. Donc, le versement 2009 que je viens d'indiquer, c'est le versement contractuel de 2009 de 2 millions d'euros plus le solde du versement 2008 de 1 750 000 euros, puisque la participation de la Ville n'avait pas été versée à l'opération en 2008, l'opération ne justifiant pas, n'ayant pas besoin à cette époque de trésorerie et donc n'ayant pas fait appel à la participation Ville.

Un montant de 700 000 euros qui représente le premier versement 2008 de la participation de la Ville à la réalisation de l'ensemble de l'opération Sablière au nord de l'avenue de Verdun. L'opération Sablière dont j'ai abondamment expliqué et réexpliqué le contenu dans cette même assemblée. Voilà pour la ZAC.

Un certain nombre d'autres dépenses :

- 40 000 euros de consignation de fonds ;
- 50 000 euros pour la démolition du 3-5, rue Fernand-Drouilly, avant qu'il ne s'effondre tout seul peut-être ;
- 50 000 euros pour la mission reconduite depuis plusieurs années de conseil-assistance urbanisme confiée à la société AVP, l'ex-société RDE de Michel Ricard, qui donc nous assiste dans les réflexions urbaines à la demande, dans le cadre d'un marché à bons de commande, hors ZAC, bien évidemment ;
- 30 000 euros pour des missions de négociation foncière.

Un total d'investissement dans le cadre de cet aménagement urbain d'un peu plus de 7 192 000 euros. Je vous fais grâce des petits euros !

En face de ces dépenses, dans le cadre de l'aménagement urbain, des recettes attendues, à hauteur d'un peu plus de 2 924 000 euros :

- 84 000 euros – commençons par les petits morceaux – attendus de la rétrocession des fonds de commerce du 67, rue Sartoris et 16, rue Voltaire ;
- 800 000 euros attendus d'un premier versement dans le cadre de la cession des droits de construire sur les terrains du CTM ;
- près de 146 000 euros de déconsignation de fonds correspondant aux acquisitions en cours ;
- les prévisions de recette de TLE, PLD et droits de mutation, s'élevant respectivement à un peu plus de 191 000 euros pour la TLE, un peu plus de 303 000 euros pour le PLD et de l'ordre de 1 400 000 euros pour les droits de mutation.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, pour cette présentation très précise.

Vous n'avez pas terminé, pardon !

M. Hervo

J'ai un deuxième chapitre : « les grands projets ». Cela va être plus rapide.

M. le Maire

Ce n'était que l'introduction ! (*Rires.*)

M. Hervo

Non ! Ce n'était que la partie 1.

Les grands projets : la médiathèque, 4 350 000 euros inscrits au budget 2009. On retrouve une partie des AP/CP.

Le CTM à Bezons : 2 301 000 euros.

M. le Maire

Pareil.

M. Hervo

On retrouve l'AP/CP.

Centre aquatique, une inscription de 120 000 euros correspondant à des missions d'étude-conseil sur le lancement de la consultation pour la réalisation de ce centre aquatique.

Et 15 000 euros pour l'assistance technique aux opérations « parc de stationnement », c'est-à-dire consultation parc de la Liberté et poursuite d'études techniques sur un parc « les Vallées ».

Les grands projets de voirie dont Isabelle Juvin-Marleix va vous donner des détails supplémentaires après moi :

- la rue du Moulin-Bailly, pour 1 150 000 euros, l'achèvement la rue du Moulin-Bailly, compensée par une recette attendue du versement de la contribution de Bois-Colombes pour 600 000 euros ;
- la rue Voltaire dont on a parlé tout à l'heure pour les 80 000 euros, je n'y reviens pas ;
- l'Avenue Foch pour 512 000 euros.

Les grands projets pesant un peu plus de 8 400 000 euros dans le budget 2009. Je n'ai plus rien à dire !

M. le Maire

Très bien.

Madame Roussillon, sur les ressources humaines ?

M^{me} Roussillon

Nous avons un budget global de ressources humaines pour 2009, tous chapitres confondus, estimé à 21 780 715 euros. Les charges de personnels, au sens strict du terme, à savoir les frais de personnels du chapitre 12, se montent à 21 188 760 euros, ce qui représente environ 52 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 2009. On est dans la moyenne de l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine au niveau du ratio.

Nous vous présentons donc un budget en progression de 8 % à peu près par rapport à 2008.

Tout d'abord, évidemment, par rapport à l'évolution du EGV^T* de 4 %, qui représente 778 738 euros.

Une évolution due également à la politique de recrutement de l'année précédente. Parce que vous savez que nous avons ouvert, pour plus de services aux usagers, des structures. Nous avons, par exemple, la création de postes pour l'extension de la crèche Bonnin et renforcer également des services comme le CTM suite à l'audit, le service bâtiment Direction Jeunesse, culture et sports, et communication, cette dernière ayant été compensée par des économies de fonctionnement. Cette dépense globale représente 536 254 euros.

Cette année, nous prévoyons la création de postes, moins de créations de postes, mais également en prévision d'ouverture d'équipements. En ce qui concerne la médiathèque, nous prévoyons un adjoint au patrimoine pour la médiathèque mais en fin d'année.

Un intervenant

(*Inaudible – hors micro*)

M^{me} Roussillon

Non, mais il n'y en a pas beaucoup.

Pour le Mastaba également, le technicien supérieur SEPR pour le logement, tout à l'heure dont je vous ai parlé, et les trois postes également de volantes, dont je vous ai parlé tout à l'heure. Également pour le collège, nous prévoyons un poste de garde, le nouveau collègue Kléber-Haedens, donc 134 750 euros sur ce poste-là.

Nous continuons les titularisations. Nous prévoyons une enveloppe de 30 000 euros pour les versements de primes d'installation où nous continuons pour les agents sociaux et nous commençons également pour les adjoints techniques, notamment dans les écoles.

Et nous accentuons, dernier point, notre politique de développement de la formation du personnel pour valoriser les agents dans leurs compétences professionnelles. Donc, nous prévoyons 133 400 euros cette année. C'est un plan pluriannuel qui a été présenté également en CTP et qui a été approuvé. Voilà !

M. le Maire

Merci.

Monsieur Perrée, Culture et Anciens combattants ?

M. Perrée

Suivant !

Pour 2009, le budget total de la Direction jeunesse, culture et sports a baissé d'une manière significative. La baisse est de 5,41 % pour le fonctionnement, 3 112 407 euros, et de -5,49 % pour l'investissement, 49 900 euros. Mais des dépenses importantes, que nous retrouverons plus loin, ont été rajoutées pour le centenaire de la Ville, le *Livre du Centenaire*, donc l'esprit garennois, pour 60 000 euros, le rajout hors série de *Connaissance des arts* pour la maison Raynaud, 47 400 euros, et le Monopoly pour 57 400 euros. Ce qui fait un total de 164 000 euros.

Pour les actions culturelles, 534 758 euros. Le budget de fonctionnement a augmenté de 7,82 %, en raison de ce que je viens de dire tout à l'heure : le livre et les Monopoly. Le budget d'investissement, lui, est de 2 000 euros tout simplement pour du petit matériel.

Comme on le disait tout à l'heure également, les subventions aux associations ont baissé de 24,78 %, sans en gruger, évidemment.

Le service jeunesse et sports assure, comme tout le monde le sait, les sorties culturelles garennoises, le Mastaba, etc., dont la programmation est déjà programmée et qui avait lieu au foyer Bonnequentin* ou au Foyer des Arts et Loisirs et qui sera transféré au Mastaba dès son ouverture.

Pour l'organisation des manifestations, le budget de fonctionnement est de 5 400 euros, soit encore une fois une baisse de 57 %.

L'aide au conservatoire n'a pas bougé : 574 000 euros.

Pour la maison Raynaud, en frais de fonctionnement, on retrouve 48 510 euros, et en investissement 7 500 euros, sachant que, dans les 48 000 euros, il y a évidemment le support, la parution dans le hors-série *Connaissance des Arts*, pour 47 000 euros.

Pour la bibliothèque, le budget de fonctionnement est de 62 580 euros, donc également une baisse de 11,40 % et le budget d'investissement, par contre, lui, est beaucoup plus important, puisqu'il est de 65 000 euros. Il s'agit du début de mise en place pour la médiathèque de l'achat de systèmes antiviol et surtout de l'achat de fonds CD.

M. le Maire

Merci.

Madame Margaria ?

M^{me} Margaria

Merci. Je vais vous parler du budget petite enfance.

Tout d'abord, nous recevons actuellement 426 enfants, soit 75 % des demandes qui sont faites.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 5 454 000 euros. Les principaux postes de dépenses sont, bien sûr, les achats de couches, alimentation, jouets, fêtes de fin d'année, spectacles et aussi les charges de personnels qui, à elles seules, s'élèvent à plus de 5 millions d'euros. Il y a 156 agents.

Ensuite, nous avons des recettes qui sont en hausse et qui s'élèvent à 2 963 000 euros. Voilà pour le fonctionnement.

Ensuite, l'investissement : il s'élève à 60 000 euros et il porte essentiellement sur des travaux de rénovation intérieure, d'aménagement. Et surtout, le poste le plus important, c'est 35 000 euros, qui sera consacré à l'acquisition de mobilier pour la crèche Sémard qui ouvrira en fin d'année. Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Margaria.

Monsieur Houtart ?

M. Houtard

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être beaucoup plus modeste, mais ce n'est pas pour autant que ce n'est pas important. Je vais vous parler du budget de la police municipale.

Nous avons un budget de dépenses de fonctionnement de 19 830 euros.

En termes d'investissement, je dirais, il faut faire une comparaison par rapport à l'année dernière et en particulier par rapport à 2008. On avait financé le poste de police municipale rue de l'Aigle, qui était un gros investissement, donc cette année, il y a une diminution qui est importante.

Par contre, nous percevons des recettes pour 80 000 euros d'amendes. Ce budget va s'inscrire sur la continuité de 2008 et c'est surtout axé sur tout ce qui est bon fonctionnement du matériel pour la police municipale. Évidemment, fonctionnement et suivi de tout le matériel, de tout ce qui est radio, etc. Je peux vous prendre ligne par ligne, si vous le souhaitez, il n'y a aucun problème.

M. le Maire

Non, merci ! On vous croit !

M. Houtard

Je propose ! Après, vous disposez !

Évidemment, tout cela, c'est pour répondre de mieux en mieux par rapport à la police municipale et surtout par rapport à la population garennoise. Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtard.

Isabelle ?

M^{me} Juvin-Marleix

Merci, Monsieur le Maire.

Nous parvenons, dans ce budget, à réaliser une économie de 4 % des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire, en fait, une augmentation des dépenses en espaces verts dans les écoles, des petits travaux dans les écoles et dans les stades, qui est compensée, cette augmentation des dépenses, par une baisse significative du bail voirie.

S'agissant de l'investissement, je remarque que Jean-Pierre Hervo n'a pas résisté à la tentation d'évoquer certains des points. Il vous a parlé de l'étude de la maîtrise de la rue Voltaire. Il ne vous a pas parlé, en revanche, des études d'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour 30 000 euros. C'est un projet important. Et les travaux, vous les connaissez, on vient de vous les rappeler, Moulin-Bailly avec la recette attendue d'environ 600 000 euros, Foch pour 512 000 euros.

Un autre point dont Jean-Pierre Hervo ne vous a pas parlé. C'est un point intéressant, puisque je viens de vous parler à l'instant d'une baisse des dépenses de fonctionnement, en raison des baisses de dépenses du bail voirie, mais cette dépense que nous ne faisons pas dans le fonctionnement, nous la réinjectons dans l'investissement. Donc, c'est intéressant en termes financiers, puisqu'on récupère la TVA.

Voilà, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous souhaitez que j'évoque le budget propreté ou on en a suffisamment parlé tout à l'heure ?

M. Hervo

Rappelle les chiffres !

M^{me} Juvin-Marleix

J'ai rappelé, lors du vote à l'instant, les raisons de l'augmentation de cette taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et je vous rappelle que nous devons financer un certain nombre de contrats pour la collecte et le traitement pour 3 250 000 euros approximativement, à quelques milliers d'euros près. S'agissant de la propreté, le contrat avec Sita s'élève à 1 705 000 euros, donc Sita s'occupant à la fois de la propreté de notre ville et de la collecte des déchets, pour un total... c'est un très gros contrat pour plus de 3,5 millions d'euros.

À ces différentes lignes, les recettes, évidemment, équivalentes, c'est la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. À cela, vous ajoutez la redevance des déchets industriels. C'est peut-être la question que vous souhaitez poser tout à l'heure, Monsieur Conway.

M. Conway

Entre autres, oui.

M^{me} Juvin-Marleix

Mais enfin, nous y viendrons tout à l'heure... pour 195 000 euros. Et le soutien à la tonne du tri sélectif qui figure dans le budget à hauteur de 115 000 euros, c'est-à-dire éco-emballage, pour résumer.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci.

Monsieur De Boutray ?

M. De Boutray

Merci. En ce qui me concerne, le pôle développement durable, pour la première fois cette année, nous allons inscrire 15 500 euros en budget de fonctionnement, qui se divise en une première partie pour la création de visites, d'expositions et de supports pédagogiques, par exemple, dans le cadre de la Semaine du développement durable, comme ce sera le cas à partir de demain, la Quinzaine du commerce équitable, donc tout ce que l'on peut faire autour du développement durable. Donc tout ce qui est communication : 7 500 euros.

Et nous avons prévu aussi une enveloppe de 8 000 euros pour la rédaction d'un cahier des charges pour faire un diagnostic du territoire une fois qu'on aura une bonne photographie de ce que l'on fait déjà à notre niveau. C'est sur la partie développement durable.

Il y a une petite ligne qui est inscrite dans le pôle santé, environnement et prévention des risques, sur un budget de fonctionnement de 5 500 euros qui correspond à la cartographie du bruit que nous allons faire faire, que nous avons tous entérinée en séance du Conseil Municipal il y a quelques mois.

Ensuite, sur l'autre partie, qui est le pôle développement économie, ou plutôt commerce et artisanat, nous avons réinscrit cette année en fonctionnement la mise en place de la charte qualité de service, avec la Chambre des Métiers, pour un montant de 6 500 euros. Et également l'animation des vitrines de Noël et l'intégration des lots et des prix qui sont remis aux commerçants.

Nous avons inscrit cette année une nouveauté qui est la mise à jour d'une base de données dont nous avons déjà eu l'occasion de parler à différents Conseils. C'est donc une cartographie des commerçants de La Garenne-Colombes qui nous donnera la visibilité sur les commerces existants, les locaux vacants et les projets de futures mutations. Cela représente un budget de 13 700 euros. Et nous avons aussi inscrit tout à l'heure dans les subventions aux associations, donc nous subventionnons l'association QCV 92 pour la Journée du commerce de proximité, pour un total de 8 000 euros.

Je n'ai pas de recettes à afficher, si ce n'est que, comme on me le disait tout à l'heure, nous allons essayer de rechercher des subventions auprès de la Région pour les différentes études qui sont lancées.

M. le Maire

Merci infiniment.

Monique Rimbault ?

M^{me} Rimbault

Le budget des Affaires scolaires est essentiellement un budget de fonctionnement, qui tient compte du réalisé et du besoin à venir et qui s'élève à 1 489 568 euros. Il se caractérise par quatre points :

- les dépenses récurrentes et évolutives suivant les effectifs, pour un montant de 1 325 040 euros, et qui regroupe essentiellement l'alimentation, les transports scolaires, les classes d'environnement, les fournitures scolaires et les crédits divers alloués aux écoles ;
- il y a aussi les dépenses d'animation pour un montant de 22 550 euros, c'est-à-dire les initiations à la musique, les spectacles de fin d'année et les opérations de prévention buccodentaire ;
- les dépenses de maintenance pour un montant de 35 000 euros, pour l'entretien du matériel monétique, du logiciel scolaire ;
- enfin, le montant du budget des subventions qui est de 106 978 euros, c'est la subvention de l'école Sainte-Geneviève et de l'EPEP.

En investissement, nous avons un montant de 3 000 euros pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles, ce qui correspond sur tout ce qui est pour le RASED.

Deux mots sur le budget pour les bâtiments scolaires, qui est de 361 780 euros. Il s'agit essentiellement de dépenses d'investissement, pour un montant de 267 580 euros et qui sont essentiellement des travaux pour la nouvelle école Jean-Jerphanion :

- l'aménagement d'un accès pour 60 000 euros ;
- l'acquisition de mobilier pour 80 000 euros ;
- les travaux d'isolation de deux classes élémentaires, pour 35 000 euros ;
- des travaux de rénovation intérieure, pour 17 500 euros
- et l'acquisition de mobilier pour un montant de 18 580 euros.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame.

Baptiste ?

M. Dubois

Je vais vous présenter le budget jeunesse, les accueils de loisirs et les activités pour les jeunes. Le budget s'établit à 442 800 euros ; il est en augmentation par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la subvention de La Garenne Jeunesse qui va prendre en charge les salaires, alors qu'avant ils étaient pris en charge par la Ville. Ce budget couvre le fonctionnement des accueils de loisirs, donc l'alimentation pour 160 000 euros, les activités et les sorties éducatives pour 70 000 euros, l'achat de matériel pédagogique, le matériel pour les Points Sécurité École. Deux nouveautés cette année :

- la mise en place d'un Point d'Information Jeunesse et d'une cellule prévention destinée essentiellement aux 18-25 ans ;
- le transport, qui représente un grand poste de dépenses, pour 143 000 euros.

Pour répondre à M^{me} Bavcevic, qui avait une question sur la formation des animateurs, cette année, dans 15 jours en l'occurrence, la Ville finance une formation BAFA.

Sur la fonction 83, ce sont les colonies de vacances à Houlgate et les colonies extérieures, le budget s'établit à 340 000 euros, 340 840 euros pour être précis, et il couvre l'organisation des classes d'environnement à Houlgate, des séjours de vacances, toujours à Houlgate, l'entretien des bâtiments, l'amélioration constante de l'hébergement des enfants et un certain nombre d'achats qui ont été faits notamment pour l'hébergement, c'est-à-dire les tentes qui ont été renouvelées et cela continue cette année avec... je ne sais plus ce qui a été acheté cette année ; j'ai le détail si vous le souhaitez. Trois séjours Excellence sont proposés pour les 13-15 ans, les 13-15 ans et les 15-17 ans.

Sur le bâtiment Houlgate, en investissement, il y a 178 000 euros d'inscrits qui financeront le remplacement de l'escalier de secours et d'une rampe d'accès, et des travaux pour le réseau de l'eau potable.

Et en fonctionnement, 7 900 euros qui correspondent à la réfection des volets et à l'entretien.

Voilà pour le budget jeunesse et centres de vacances.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dubois.

Monsieur Chaillet ?

M. Chaillet

Merci, Monsieur le Maire. Je vais commencer par les marchés publics.

Les primes d'assurance : elles ont diminué d'une manière significative, tout au moins les frais. Elles ont diminué d'une manière significative du fait qu'il y a maintenant, suite à l'attribution de marchés, différentes compagnies à la place des autres qui existaient avant. Elles comportent :

- les dommages aux biens, -48 % ;
- responsabilité civile, -6,20 % ;
- l'assistance rapatriement, -166 % ;
- la flotte automobile, -61 %.

La totalité des primes d'assurance représente une inscription budgétaire de 71 656,50 donc pour les primes d'assurance. En 2008, pour indication, elles étaient de 117 980 euros.

L'assurance dommages ouvrages, concernant l'assurance tout risque de chantiers et de dommages ouvrages dont l'assiette des primes est calculée sur les travaux, a été passée sur les opérations suivantes : réhabilitation du centre technique municipal, construction d'une médiathèque. L'inscription budgétaire est de 74 853,67 euros toutes taxes.

Les fournitures de bureau, les consommations informatiques et le papier blanc : augmentation de la fourniture de papier mais diminution des dépenses de fournitures de bureau. L'inscription budgétaire est de 50 000 euros.

La dématérialisation des marchés : l'inscription budgétaire est identique à 2008, soit 3 800 euros.

La publication dans un journal d'annonces légales : les marchés à procédure adaptée ainsi que les procédures formalisées sont en augmentation par rapport à 2008. L'inscription budgétaire est de 60 000 euros pour 2009 ; elle était de 35 000 euros en 2008.

Les prestations juridiques : il est prévu une inscription budgétaire pour 2009 de 70 000 euros toutes taxes pour les consultations (avocat, huissier, etc.) et de 50 000 euros toutes taxes pour les frais d'actes et de contentieux.

Ce qui reste, les autres : les autres demandes d'inscription budgétaire sont équivalentes à l'exercice 2008 :

- les études et les recherches, 15 000 euros toutes taxes ;
- les autres charges exceptionnelles, ligne budgétaire ouverte en cours d'exercice, 2 000 euros ;
- la documentation, couverture des abonnements en cours, 30 000 euros contre 36 200 euros en 2008 ;
- l'acquisition d'ouvrages ou d'abonnements, 2 400 euros contre 4 500 euros en 2008.

J'ai le service des archives : l'inscription budgétaire, de 2 000 euros toutes taxes pour 2009, est identique à celle de 2008.

J'ai maintenant les services maintenance, réception et personnels de service : le budget total est de 627 860. Il est composé de :

- cafétéria, fêtes et cérémonies, pour 170 000 euros ;
- l'entretien bâtiments divers, pour 340 860 euros. Cela comporte dans le détail, petit détail : Novasol pour la vitrerie pour 46 330 euros, gommages propreté pour 196 430 euros, fourniture des produits d'entretien pour 92 000 euros, fournitures diverses (sacs aspirateur) pour 1 100 euros, réparations diverses, entretiens divers pour 5 000 euros.
- maintenant, l'entretien restauration, petites fournitures et équipements, pour 48 200 euros ;
- les vêtements de travail, pour 68 800 euros.

Budget Secrétariat général, en fonctionnement, les dépenses se répartissent de la façon suivante : 70 000 euros pour les charges à caractère général, 2 350 euros pour les charges de personnel et frais assimilés, 2 014 euros pour les autres charges de gestion courante, ce qui fait 175 099 euros en fonctionnement. Il n'y a pas d'investissement.

Le service état-civil : en 2009, les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 40 240 euros et celles de fonctionnement à 8 250 euros. Quant aux recettes, le montant est prévu à 34 400 euros. Si on compare ces chiffres par rapport à 2008, les dépenses d'investissement sont en baisse de 34 %, l'inscription budgétaire était de 61 000 euros l'année dernière. Celles de fonctionnement sont en baisse de 57,9 %. Les recettes prévues sont en hausse de 13,6 %. Et c'est tout.

M. le Maire

Merci.

Madame Mangeard : action sociale.

M^{me} Mangeard

Je ne vais donc pas, je le précise, vous parler ce soir du budget du CCAS, puisqu'il a fait l'objet, comme organisme indépendant, d'un vote séparé qui a eu lieu hier. Donc, je vais simplement vous présenter le budget social de la Ville.

Il y a le budget investissement qui est d'un montant de 2 700 euros et c'est principalement, pour 2 200 euros, du mobilier qui va être acheté pour le foyer Bohn-Cantin. On va essayer d'aménager un petit coin salon pour les séniors pour regarder tranquillement la télévision, donc pour 2 200 euros, et également l'achat d'un rétroprojecteur pour l'insertion emploi, pour l'organisation des ateliers de prise de parole et les entretiens d'embauche. C'est tout pour l'investissement : 2 700 euros.

Au niveau des dépenses, la Ville subventionne différents types d'associations. Nous avons :

- les associations caritatives, style la SHERPAS, le Secours Catholique, Saint-Vincent de Paul, pour 7 750 euros ;
- les subventions aux associations qui favorisent le maintien à domicile des personnes âgées, style Proxim'Services avec laquelle on travaille assez souvent, pour 1 000 euros ;
- les associations en faveur du logement, 150 euros ;

- et également en faveur des organismes d'intervention économique ; on a mentionné la MDE qui n'est pas subventionnée cette année ; nous avons, par contre, la Mission locale qui prend en charge tous les jeunes, en fait entre 16 et 25 ans qui ne peuvent pas bénéficier de l'ANPE puisqu'ils n'ont jamais travaillé, et qui n'ont pas l'âge requis, 25 ans, pour s'inscrire au RMI, le cas échéant, et également DEFI 92, qui est une organisation aussi qui est à Nanterre, je crois, et qui aide les jeunes créateurs d'entreprise ; il y a formation et stage à Nanterre. Donc, le total de ces subventions est de 19 040 euros.

Il y a également une autre subvention pour un projet d'insertion des jeunes, pour un budget de 17 000 euros, en fait, qui était pris en charge par le Conseil général mais qui, avec notre accord, nous a confié la gestion administrative ; cela s'appelle le Fonds d'insertion jeunesse, le FIJ. Donc, c'est pris sur le budget social de la Ville de la Garenne-Colombes et dont j'ai donné le montant : 17 000 euros.

Voilà. Merci de votre écoute.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Dransart, le sport.

M. Dransart

Je suis le dernier. Je sais que vous êtes tous à bout de souffle, mais il va falloir que je vous parle de sport !

Alors, le sport : le budget s'articule autour d'un poste principal, celui des subventions, dont on a évoqué quelques éléments tout à l'heure, et puis, quatre postes secondaires qui sont la piscine, les matériels pour l'entretien des sites, la location de sites sportifs et communication.

Le premier poste, le plus important, c'est évidemment le poste concernant les subventions. Cette année, cela représente quand même un budget de 1 033 000 euros. Cette proposition de budget a fait l'objet d'une longue réflexion et d'un travail intense en partenariat avec les associations, comme on disait tout à l'heure, pour établir au plus juste leurs besoins en fonction des éléments conjoncturels, c'est-à-dire les hausses de recettes quand c'était le cas, parfois des baisses, la mise en application de recettes qu'on avait déjà testées et qui avaient fait leurs performances, leurs preuves dans les années précédentes sur les grandes structures, à savoir la mise en place d'un tarif pour les hors Garennois, l'ouverture de nouveaux créneaux, ce qui permettait d'avoir plus d'adhérents pour certaines activités, donc plus de recettes, donc du coup, on a un peu défalqué cela sur la subvention. Et puis, il ne faut pas oublier... on parle de chiffres, mais il ne faut pas oublier qu'effectivement, en matière d'associations sportives, on aide beaucoup les associations, pas seulement en subventions mais en dehors, c'est-à-dire on met à disposition des locaux – ce qui est énorme pour eux – et puis parfois du personnel aussi.

Pour ces 1 033 000 euros, cela représente une économie de 140 000 euros par rapport à l'année passée, on en a reparlé tout à l'heure, due à l'imposante baisse pour l'Olympic Garennois Natation qui a fait un excédent exceptionnel, le football, pour lequel on est sur une programmation sur plusieurs années d'un ajustement de la subvention pour permettre le temps à cette association de se réorganiser et d'appliquer les nouveaux tarifs et les créneaux dont je parlais tout à l'heure. Et puis l'Olympic Garennois, qui effectivement, cette année, a une chute de 28 000 euros.

Voilà comment on explique le poste subvention dans ce budget.

Ensuite, pour les autres postes qui sont de moindre importance, on va retrouver évidemment la piscine, avec un budget fonctionnement de 42 450 euros, qui est en baisse de 11 % mais qui est en fait dû à des réaffectations dans d'autres budgets de certains produits, donc il y a les produits de traitement, les fournitures d'entretien, les fournitures de petits équipements, la location immobilière et puis, ensuite, des postes divers, comme les autres fournitures, les autres frais divers.

Et puis, en termes de communication, il y a le dispositif LGC Contact que nous reproduisons cette année et sur lequel on a une petite baisse de 150 euros parce qu'on a pu négocier avec La Poste le nouveau contrat.

Enfin, les locations de lieux sportifs, eh bien, il y a une petite nouveauté puisqu'on augmente de 1 100 euros, c'est-à-dire quand même 28 %, mais c'est une petite somme. On l'augmente pourquoi ? Parce qu'on avait jusqu'à présent la location du stade Nelson Mandela uniquement et demain, c'est-à-dire à la rentrée, nous aurons le nouveau gymnase qu'il faudra intégrer dans ce budget.

Il me reste juste un point que j'ai dû oublier, c'est le matériel... oui, qui est un nouveau poste... le matériel pour petit entretien de sites sportifs, un budget énorme de 400 euros ! C'est une nouveauté parce que, en fait, avant, les gardiens étaient rattachés à une autre Direction et maintenant ils sont rattachés à la Direction jeunesse, culture et sports, donc il y a besoin d'avoir ce poste de 400 euros.

Et puis, en investissement, il n'y a que la piscine, pour laquelle nous avons un investissement de 6 900 euros qui correspond aux dépenses habituelles, le renouvellement du petit mobilier (les tables, les chaises et ainsi de suite) et puis les autres immobilisations corporelles qui sont prévues sur plusieurs années.

Voilà pour le sport.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

Je vous propose de prendre votre budget à la page 4-5.

Sur la page 4, vous avez la section de fonctionnement, sur la 5, l'investissement. Donc, en balance générale, on arrive à une section de fonctionnement à 44,5 millions d'euros qui se répartit en dépenses réelles de fonctionnement de 40,2 millions d'euros, plus les virements qui nous amènent à 44,5 millions d'euros et les recettes sont situées au-dessous, entendu en investissement, page de droite, eh bien, vous avez un budget à 20 047 000 euros, plus les résultats et les déficits reportés situés à 5,5 millions d'euros. On arrive au total à 27,615 millions d'euros en recettes.

Donc, au total, un budget qui s'équilibre à 72,3 millions d'euros : 44,5 millions d'euros en fonctionnement, 27,8 millions d'euros en investissement.

Voilà pour la présentation chapitre après chapitre... enfin, sujet après sujet du budget.

Y a-t-il des questions, des observations ? Le débat est ouvert.

Qui veut commencer ?

M. Macé

Mes chers collègues, je ferai uniquement quelques observations.

Le budget que vous proposez ce soir relève trois actes d'orientation.

Tout d'abord, une nouvelle augmentation de la fiscalité directe locale. En un mot, les impôts locaux vont de nouveau augmenter, amputant le pouvoir d'achat des Garennois. Je viens de m'exprimer à ce sujet et je ne vais pas à nouveau développer ce point.

Deuxième axe d'orientation que vous nous proposez : ce budget ce soir ne tient pas compte de la nécessaire solidarité en temps de crise. Les Garennois y sont confrontés, malgré ce que vous pouvez dire. Nous avions proposé dans nos orientations budgétaires la mise en place, entre autres, du quotient familial ; et je me suis aussi exprimé à ce sujet-là. Malgré la marge de manœuvre dégagée par les augmentations des impôts locaux, cette mesure n'est même pas proposée en 2009. Je rappelle que cette marge de manœuvre, nous l'avons estimée, chiffres à l'appui, à 585 000 euros, somme largement suffisante pour mettre en place le quotient familial et n'aboutissant pas à ce qui a été déjà annoncé par le Maire ou tout dernièrement par M. Chaillet au conseil de quartier des Vallées, par une augmentation de 80 % des tarifs pour l'ensemble des Garennois.

Cette demande est identique pour les tarifs à revoir, pour les prestations des centres de vacances ou les tarifs des centres de loisirs. Nous avons eu aussi à ce sujet quelques explications lors de derniers Conseils Municipaux.

La solidarité aurait dû jouer en faveur du logement à loyer modéré. Notre Ville, dans ce domaine, est aussi largement en dessous des obligations législatives. Dans une étude publiée récemment par le groupe Communiste et Citoyens du Conseil général des Hauts-de-Seine, il est noté – et M. Juvin l'a bien remarqué lors de la séance du Conseil général où les conseillers généraux communistes ont présenté ce point –, je cite : « À La Garenne-Colombes, 1 427 logements furent construits entre 1999 et 2006, quand 56 logements sociaux furent détruits, cette commune affichant un taux de logement social de 9,89 %, en baisse de 2 points entre 1999 et 2006, alors qu'en consacrant 50 % des nouveaux logements au logement social, elle atteindrait les 16 %. » Cette étude se termine avec les propos suivants : « Prix spécial pour cette catégorie accordé à Neuilly-sur-Seine, toujours en dernière position dans les Hauts-de-Seine, et à La Garenne-Colombes qui est passée en dessous des 10 % de logements sociaux. Est-ce la raison de la promotion de son Maire, M. Juvin, au sein de l'UMP ? », s'interrogeaient les conseillers généraux socialistes !

En plus, l'action sociale, qui dépend en grande partie du CCAS, voit sa subvention diminuer. La baisse constatée est due à l'utilisation de l'excédent de fonctionnement 2008, rapporté sur l'exercice 2009. M^{me} Mangeard – et nous ne pouvons que l'en remercier – nous a expliqué cette cause.

Mais nous pouvons quand même, Madame Mangeard, nous interroger sur ce que vous proposez et les raisons pour lesquelles vous ne proposez pas, *a priori*, de développer d'autres actions vis-à-vis des aînés en particulier, en intégrant le quotient familial dans les prestations de séjours ou de sorties. Je rappelle que, quel que soit le revenu des aînés, le montant de paiement est identique pour les séjours organisés par le CCAS ou les sorties à la journée organisées par le CCAS.

Je me permettrai aussi d'indiquer que, sur cette tranche d'âge de la population – et vous le savez comme moi, Madame Mangeard –, des besoins sont en train d'émerger de plus en plus en ce qui concerne les repas à domicile, y compris les week-ends. Donc il y a un début d'action qui est menée, mais qu'il faudra, à mon avis, généraliser. La prise en compte – et on le sait très bien, comme vous – de la maladie d'Alzheimer et donc de la prévention nécessaire à mener aussi dans ce domaine-là : je sais que M. Juvin est particulièrement attentif à ce dossier. Et donc, je crois que des actions pourraient commencer et j'espère que, sur le budget du CCAS, un certain nombre de choses pourront être actées dans un temps très court maintenant.

Les économies que vous proposez concernent les travaux d'entretien des bâtiments communaux. Je rappellerai que la diminution par rapport aux inscriptions budgétaires de 2008 est de 211 900 euros ; idem pour les travaux de voirie, 86 250 euros. Je me permettrai, sur ces deux économies que vous nous proposez, d'attirer quand même votre attention sur l'état de vétusté d'un certain nombre de bâtiments ainsi que de rues, et donc de la nécessité, quand même, de maintenir ces crédits pour permettre le minimum de réparations dans les bâtiments municipaux ou de réparations sur la voirie.

Ensuite, et je mettrai entre guillemets, suite à l'intervention de M. Dransart, les « économies » concernant également les subventions aux associations. On a connu les causes ce soir et vous nous en avez expliqué.

Enfin, à mon grand étonnement – et je suis étonné que M. Perrée ne nous ait pas donné les raisons pour lesquelles vous nous proposez cela ce soir –, l'achat des livres pour la bibliothèque est en diminution, passant, en termes d'inscription budgétaire, de 58 300 euros à 40 000 euros ; ce n'est pas un bon présage pour l'ouverture de la future médiathèque ! Nous le savons tous ici, qu'il sera nécessaire d'accroître le fonds de livres et développer d'autres secteurs en ce qui concerne la médiathèque. C'est d'ailleurs l'une des raisons, si j'ai bien compris l'intervention de M^{me} Roussillon, de la création d'un poste pour la médiathèque en ce qui concerne les nouveaux médias.

Alors, d'un côté, vous nous proposez ces économies, et puis, d'un autre côté, il y a quelques postes en augmentation. Vous savez que nous sommes toujours attentifs à ces postes et mes observations, je pense, ne vont pas trop vous étonner.

Tout d'abord, le premier poste où vous proposez une augmentation de 10 000 euros, passant de 250 000 à 260 000 euros, concerne les indemnités des élus. En commission des Finances, je me suis exprimé là-dessus et, par *mail*, le Directeur général des services m'a envoyé un certain nombre d'explications, qui m'ont rassuré, pour tout vous dire, parce que je m'étais interrogé sur une augmentation,

alors que le Conseil Municipal avait, en novembre 2008, délibéré pour diminuer de moitié l'indemnité du Maire, donc nous aurions dû avoir, en toute logique, une diminution de ce poste.

M. le Maire

Merci de le rappeler !

M. Macé

M. Lieberherr m'a rassuré en disant que cette délibération était effectivement bien appliquée au niveau de la Ville. Cela ne se traduit pas au niveau des inscriptions budgétaires, mais j'imagine que cela se traduira dans le futur compte administratif de l'année 2009.

Je remarque aussi que les locations immobilières et mobilières sont en très forte augmentation. J'ai cru comprendre, en termes d'explication, et cela continue par rapport à ce qui s'était déjà passé en 2008 sur cette augmentation, que cela concerne, entre autres, la location du pavillon situé à Bois-Colombes, que nous louons à la SEM de La Garenne-Colombes pour loger le Directeur général des services.

Enfin, vous nous proposez la publication d'un livre sur le Mastaba, pour une somme de 47 000 euros, qui sera, si j'ai bien compris, un livre qui sera vendu. Donc, on est, pour l'instant, dans une dépense, évidemment, puis éventuellement dans des recettes. Espérons qu'un jour, on arrivera, Monsieur Perrée, à vendre ce livre dans le local du Mastaba et que vous nous annoncerez un jour l'ouverture réelle de cet équipement que nous attendons depuis... j'allais dire quelques années... allons-nous dire cela comme ça !

Je note d'ailleurs que vous proposez des travaux encore complémentaires, les premiers travaux n'ayant peut-être pas donné satisfaction ou on a découvert peut-être un certain nombre de choses, mais, en tout cas, la dérive en termes d'ouverture de cet équipement n'est plus à démontrer !

La troisième orientation que vous nous proposez concerne les dépenses d'investissement qui s'élèvent cette année à 16 millions d'euros. Elles concernent essentiellement les opérations dont nous avons déjà parlé : la médiathèque, le CTM à Bezons, la ZAC dite des Champs-Philippe. Je remarquerai, et nous aurons l'occasion tout à l'heure d'en parler sur la ZAC dite des Champs-Philippe, une augmentation constante des budgets de travaux qui nous semble montrer une absence de maîtrise totale de ces opérations, sur la médiathèque – on en a parlé –, sur le CTM – on en a parlé – et sur la ZAC des Champs-Philippe – on en parlera tout à l'heure !

Cette année, vous nous proposez un emprunt de 10 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 2008. Vous voyez ce que nous vous avons dit, qu'il n'était pas un sujet tabou d'emprunter pour la Ville ; vous commencez à nous suivre sur cet élément-là, tout en sachant qu'il faut gérer au plus près ce qui, malheureusement, sur les opérations d'investissement que je viens de citer, n'est pas le cas et qu'il faut évidemment emprunter au bon moment par rapport aux taux d'intérêt.

Enfin, par rapport à ce que nous a dit à plusieurs reprises M^{me} Juvin-Marleix en ce qui concerne la Région et ses interrogations sur le fait que la Région ne subventionnait pas la Ville à cause de l'appartenance politique du Maire, je suis rassuré de l'ouverture d'esprit du Président du Conseil général, mais qui ne m'étonne pas, là-dessus : comme quoi ! Nous avons obtenu une subvention de 249 000 euros pour l'aménagement de l'avenue Foch, sur la dernière partie, au niveau de la clinique Lambert, et une autre subvention de 315 000 euros pour les travaux de la rue Moulin-Bailly. Comme quoi, Madame Juvin-Marleix, vous avez été entendue par le Président du Conseil régional !

Merci, mes chers collègues, pour votre attention.

M. le Maire

Merci.

D'autres prises de parole ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Oui, j'avais quelques questions.

La première, c'était effectivement sur le quotient familial. Je suis membre de la commission Affaires scolaires. J'ai assisté au Conseil Municipal de septembre dans lequel on avait décidé de mettre ce sujet-là à l'ordre du jour de l'Affaire scolaire. Pour des raisons d'agenda, on avait décalé parce qu'il y avait effectivement à assurer l'ouverture des écoles et le lancement des différents chantiers.

Je m'étonne aujourd'hui... J'ai eu connaissance aussi de la déclaration qui avait été faite par M. Chaillet en tant que Président du conseil de quartier des Vallées, et je suis étonné de la position qui serait prise. Je mets au conditionnel, parce que, pour le moment, j'aimerais vous entendre à ce sujet-là.

M. le Maire

D'accord. Autre chose, Monsieur Conway ? Allez-y, je répondrai. Allez-y, pas de choses à répétition ! Posez vos questions. Après, on y répondra.

M. Conway

La deuxième chose, cela concernait donc la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour laquelle, j'avais des questions qui revenaient à une compréhension des pages 81, de mémoire, et 49... Je vais vérifier tout de suite. Oui, 81 dans laquelle il y a les éléments du bilan, état de répartition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Et la page 59, où il y a...

M. le Maire

M. Sire et M^{me} Herpin vous répondront sur la page 81. Ensuite ? Troisième point ?

M. Conway

Ensuite, troisième point, c'était le détail des travaux Champs-Philippe, tel que vous l'avez présenté, Monsieur Hervo, tout à l'heure. J'aimerais avoir plus de détails.

M. le Maire

Vous voudriez qu'on les répète ?

M. Conway

Pardon ?

M. le Maire

Vous voudriez que M. Hervo vous répète ce qu'il a dit ?

M. Conway

Non, parce que, si vous voulez, il a dit exactement...

M. le Maire

Quelle est votre question ?

M. Conway

Je vais vous la dire.

M. le Maire

Oui, lisez votre question.

M. Conway

Il présentait son budget en disant qu'il y avait 1 167 000 euros pour la rue Pasteur. Donc, c'étaient les acquisitions. Les acquisitions dans le cadre des logements insalubres, pas de problème. Par contre, vous avez parlé du budget d'équilibre de 3,7 millions d'euros et donc, cela, j'aimerais bien savoir ce qu'il y a derrière et ce que cela implique concrètement comme travaux qui seront menés par la SEM 92.

M. le Maire

Ensuite ? Quatrième question, Monsieur Conway, ou pas ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Je vais répondre à diverses questions.

Madame Naturel, vous vouliez prendre la parole ? Je le croyais.

Madame Bavcevic ? Ou Monsieur Billard ? Non.

Donc, je vais répondre à quelques questions posées ici et là. Et puis, après, remarques d'ordre général.

Sur le quotient familial, Baptiste Dubois est en train de travailler avec Monique Raimbault sur la question et nous fera des propositions.

Sur les travaux de la SEM, Monsieur Hervo, vous voulez dire un mot ? Répondre à la question de M. Conway ?

M. Hervo

Je risque de le décevoir parce que le détail des travaux, cela va être évoqué dans le point suivant de l'ordre du jour, c'est-à-dire le compte rendu de la SEM 92, de ses actions en 2008.

M. Conway

Vous avez parlé de 2009.

M. Hervo

Il y a un chapitre « prévisions 2009 », oui, absolument.

M. le Maire

Très bien.

Le troisième point, cela concerne la fameuse page 81, c'est cela ? L'explication de la page 81. Monsieur Sire et Madame Herpin, les explications comptables ? J'avoue que je n'ai pas compris la question de M. Conway. Vous pouvez lui répondre ?

M. Sire

La question de M. Conway porte effectivement sur la différence qu'il peut y avoir entre la page 59 et la page 81.

La page 59, en fait, est découpée en 812, 813 et vous vous retrouvez à la page 60 du 822, voirie communale. Vous avez là, présentés, les montants des contrats qui sont passés au titre de...

M. Conway

Est-ce que vous pouvez aller un tout petit peu plus lentement ? Merci. (*Rires.*)

M. le Maire

Reprenez !

M. Sire

Vous avez, page 59, les votes par fonction. Vous avez la fonction 812 « *collecte et traitement des ordures ménagères* », puis la fonction 813 « *propreté urbaine* ». En tournant la page, vous avez la fonction 822 « *voirie communale et routes* ».

Si on fait l'addition de parties de contrat qui sont intégrées en 812, 813 et 822, on obtient bien ce que vous trouvez page 81, de 395 500 euros, c'est-à-dire 3 247 500 euros au titre du 812 « *collecte des ordures ménagères* ». Vous allez prendre 253 000 euros en 813, qui est une partie des 1 705 000 euros que vous lisez sur ce tableau, page 59, et, de mémoire, vous devez prendre 10 000 euros... pardon, 5 000 euros au titre des « *interventions pour nettoyage spécifique* », c'est-à-dire le sable des saniciens qui se trouve en 802, page 60.

Le total de ces contrats est donc de 3 495 500 euros, auxquels vous rajoutez les charges de structures qui sont détaillées page 81 et vous obtenez un total des dépenses réelles de 3 736 100 euros.

M. le Maire

Est-ce que cela vous va, Monsieur Conway ? C'est clair ?

M. Conway

C'est clair.

M. Sire

Il y a une deuxième partie sur les recettes.

M. le Maire

Allez-y !

M. Sire

Vous avez 3 559 771 euros au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, auxquels vous rajoutez les 115 000 euros qui sont les remboursements effectivement des prestataires qui reprennent les différents flux, tels que le verre et autres. Donc 3,674 millions d'euros, chiffre que vous retrouvez pratiquement – je vais dire « pratiquement » – dans la colonne recettes page 59 en 812, à la différence près que vous retrouvez 310 000 euros qui sont effectivement constitués des 115 000 euros qu'on vient de retrouver page 81, à majorer de 195 000 euros liés à la redevance des déchets d'origine industrielle et commerciale.

M. Conway

Pourquoi ces 195 000 euros ne sont pas mis dans ce bilan-là ?

M. Sire

Parce qu'ils ne constituent pas des déchets ménagers, puisqu'il s'agit de déchets industriels et commerciaux.

M. Conway

Les charges de personnels qui sont en dessous ne sont pas différenciées.

M. Sire

Si, elles sont différenciées. N'est porté dans la page 81 que ce qui est afférent aux ordures ménagères.

M. le Maire

La proportion des emplois afférents aux ordures ménagères.

Très bien. Merci infiniment.

Enfin, sur les remarques plus larges de M. Macé, par quoi commencer, puisque l'intervention de M. Macé était très riche ?

D'abord, sur la fiscalité, je vais dire que laisser penser qu'on peut à la fois lancer des investissements structurants pour la Ville tout en maintenant une fiscalité très basse et une dette minimaliste, c'est tout simplement ou tout mathématiquement impossible. Moi, je ne sais pas faire ! Et personne ne sait faire !

Alors, je veux bien qu'on nous reproche la hausse de la fiscalité, mais je veux quand même faire remarquer au Conseil Municipal que, quand les représentants du Parti socialiste dénoncent ici l'augmentation de cette fiscalité, quand ils dirigent des Villes, la situation est la suivante :

- Asnières, +17 % de taxe d'habitation cette année ;
- Malakoff, +9 % de taxe d'habitation ;
- Clichy, +10 % de taxe foncière ;
- Paris, +9 % de taxe d'habitation.

Et je n'aurai pas la cruauté de citer Clamart : taxe d'habitation, 7,5 % d'augmentation de taxe foncière !

Donc l'augmentation des taux est une chose. Ensuite, il y a combien pèse sur le ménage garennois le poids de la taxe d'habitation, par exemple ? Quand on rapporte ce que paie chaque habitant de taxe d'habitation, on arrive, à La Garenne-Colombes, à 229 euros par habitant, à Clamart, par exemple, à 237 euros par habitant. Et la taxe foncière, c'est 220 euros à La Garenne-Colombes, c'est peut-être trop, j'en conviens, mais à Clamart, c'est 243 euros !

Donc, on peut toujours nous dire que les impôts sont trop élevés... d'ailleurs, je voudrais qu'on m'explique dans quelles collectivités et dans quels pays les contribuables considèrent que les impôts sont trop bas !

Le fond du problème, Mesdames et Messieurs, c'est qu'il ne peut pas y avoir deux discours. Il ne peut pas y avoir un discours qui consiste à dire « *baissez les impôts* », comme certains l'ont proposé dans cette assemblée, et de l'autre, quand on gère une Ville, un Département, une Région, on fait le contraire de ce qu'on dit.

M. Conway

Je n'y suis pas.

M. le Maire

Maintenant, quand M. Conway propose tout simplement de revenir au vote des taxes locales de 2007, j'aimerais que vous me disiez, Monsieur Conway, combien cela fait, à votre avis, de recettes en moins. Est-ce que vous l'avez calculé ?

M. Conway

Oui, tout à fait.

M. le Maire

Cela fait 2,4 millions d'euros.

M. Conway

2,5 millions d'euros.

M. le Maire

Il faudrait m'expliquer comment on équilibre cette dette, cette perte ! Probablement par – parce que je ne connais pas d'autre moyen – le recours massif à l'emprunt ?

M. Conway

Exactement.

M. le Maire

Ce qui est toujours intéressant, c'est de voir que, régulièrement, on nous reproche de ne pas suffisamment emprunter. On nous reproche cette année de ne pas suffisamment avoir emprunté l'année dernière. L'année dernière, on nous reprochait de ne pas avoir suffisamment emprunté il y a deux ans. Mais cette année, on est bien content de ne pas avoir emprunté il y a deux ans parce que, évidemment, le poids de la dette serait important, les taux seraient différents et la charge financière que vous retrouveriez dans le budget serait évidemment élevée.

Enfin, on nous parle toujours et, là, je voudrais tordre le cou à cette légende, qu'on n'a qu'à demander des subventions ! J'ai deux remarques à vous dire.

Premièrement, les subventions, c'est très bien, je ne crache pas dessus, je vais même souvent en chercher. Mais la subvention, elle est toujours payée, à un moment ou à un autre, par le contribuable, qu'il soit Garennois, Altoséquanais ou Francilien, le contribuable est toujours le même. Donc, je suis content que le Conseil régional nous ait versé une subvention et je le remercie. Je suis content que le Conseil général nous verse des subventions et je remercie le Conseil général. Mais c'est quand même nous qui payons !

Donc, il y a une sorte d'hypocrisie à dire : « *On va demander une subvention aux autres.* » ! Simplement, l'assiette, c'est vrai, est plus large et nous bénéficions d'aides qu'il est bien agréable de voir arriver dans le budget.

Mais la remarque la plus importante concernant les subventions, c'est que vous avez tous vu, les anciens conseillers municipaux comme les nouveaux, depuis un an, qu'il n'y a pas une seule opération dans laquelle la subvention soit une partie majoritaire – je ne dis même pas importante, je dis « majoritaire » – de l'opération. *In fine*, et il y a une logique, c'est toujours le budget communal qui supporte la plus grande part. Donc, sauter comme un cabri sur son fauteuil en disant « *les subventions, les subventions* », moi, je veux bien, mais simplement les subventions ne règlent jamais la question du financement d'une opération, qui est toujours en majorité à la charge, sauf exception, à la charge de la collectivité, c'est-à-dire de notre Commune !

Maintenant, je crois que nous pouvons n'être pas d'accord, Monsieur Macé, vous et moi, sur des priorités budgétaires. Évidemment, il y a des différences entre le projet que vous portiez lors des élections il y a un an et le projet que j'ai porté. Il y a évidemment des différences. Donc l'idée, c'est qu'il est normal qu'au moment du vote du budget, nous mettions en avant nos différences. Et vous avez bien fait dans votre exposé.

Toutefois, Monsieur Macé, vous jouez un peu avec les chiffres et les présentations quand, par exemple, vous suggérez que l'indemnité des élus a augmenté, alors que je veux quand même le dire ici, je le vois chaque mois sur ma fiche de paie. Alors, je veux que ce soit clair : oui, mon indemnité a été divisée par deux ! Alors, on peut présenter avec des conditionnels, des « *on verra* », « *on verra au compte administratif* », toutes choses que vous avez faites, mais je vous rappelle quand même que mon indemnité a été volontairement divisée par deux pendant cette année, telle que je l'avais proposé depuis le mois de novembre.

M. Hervo

Et celle des adjoints n'a pas été augmentée.

M. le Maire

Celle des adjoints n'a pas été augmentée, sauf que, comme il y a plus d'adjoints, forcément, la masse a augmenté, mais unitairement, bien entendu, les adjoints... Il aurait été fou que, moi, je diminue mon indemnité et, pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs les adjoints, et que je vous propose d'augmenter celle des adjoints ! Cela aurait été fou et amoral. Et vexant pour moi !

En matière sociale, là, Monsieur Macé, vous êtes un professionnel de la Fonction publique territoriale, vous savez parfaitement lire, probablement vous êtes celui qui, ici, a la meilleure connaissance technique des choses, de toute l'Assemblée. Donc, quand vous me dites que le budget social diminue, je ne peux pas m'empêcher de penser que vous avez un petit peu, un tout petit peu de mauvaise foi ! Puisque vous savez, M^{me} Mangeard l'a dit, répété, que l'action sociale est essentiellement portée par le CCAS et par bien d'autres choses, et que ce qu'elle a présenté de budget social n'est pas le budget social de la Ville. Tout le monde le sait ! Il y a un habillage budgétaire qui fait que l'on appelle « budget social de la Ville » une micropartie de ce que représente l'action sociale de la Ville.

Je veux dire quatre choses en matière sociale parce que, à vous entendre, rien ne se fait !

Premièrement, en matière de petite enfance, aujourd'hui, – je parle sous le contrôle de Brigitte Margaria et de Claudine Labrousse qui a géré cette affaire durant sept ans – 75 % des demandes de places en crèche sont agréées, sont satisfaites. 75 % des demandes de

places en crèche ! On peut toujours me dire que 85 %, 95 %, c'est mieux ! Mais je vous engage à aller voir dans les Villes voisines si on arrive à 75 % ! Je ne prends pas beaucoup de risques en vous demandant de voir cela. Et comme je veux bien m'entendre avec mes collègues des Villes voisines, je ne vous dirai pas où aller voir !

Deuxièmement, le logement social, la présentation du groupe Communiste au Conseil général a été une présentation biaisée, puisqu'on nous présente, entre 1999 et 2006, une diminution du nombre de logements sociaux, sauf que le mode de comptage a changé ! Évidemment ! À croire que l'on démolit des logements sociaux à La Garenne-Colombes, alors que ceux qui ont siégé au Conseil Municipal depuis 2001 ici le savent, nous avons réalisé des logements sociaux et, chaque année, le préfet nous fixe des objectifs que nous avons remplis : l'avenue Joffre (au 32, Joffre), qu'est-ce que c'est si ce n'est du logement social ? C'est du logement social que nous avons acquis, réhabilité et remis sur le marché. Et cette année, 100 – deux fois 50 –, 100 logements sociaux sont construits à La Garenne-Colombes. Je n'ai pas souvenir qu'il y ait des opérations de 100 logements sociaux d'un coup qui aient été réalisées dans des villes à la typologie urbaine identique à La Garenne-Colombes ! D'un coup, 100 logements en une année !

Troisièmement, en matière sociale, l'espace insertion : qu'est-ce que l'espace insertion que nous avons créé avec le Conseil général et qui n'apparaît pas dans le budget que Monique nous a présenté ? C'est un outil original d'aide au retour à l'emploi de ceux qui en ont le plus besoin, et en particulier des RMistes. Nous avons, à l'espace insertion de La Garenne-Colombes, créé un outil exceptionnellement efficace, à tel point que Martin Hirsch lui-même, le Haut-commissaire aux Solidarités, est venu à La Garenne-Colombes pour en souligner toute l'efficacité. Il a fait le déplacement exprès.

Nous avons 40 % de retour à l'emploi dans l'espace insertion de La Garenne-Colombes, 40 % de retour à l'emploi des RMistes, sachant que, dans les Hauts-de-Seine, la moyenne, quand il n'y a pas d'espace insertion, c'est 4 % de retour à l'emploi. Nous sommes à 40 % de retour à l'emploi ! Et cela, c'est une collaboration du Conseil général, des services de l'État, de la CAF mais aussi de la Ville de La Garenne-Colombes. Nous avons des agents municipaux qui y travaillent, nous participons au fonctionnement et, cette année encore, cela va continuer à fonctionner.

Enfin, quatrièmement, en matière sociale, nous sommes sur une opération qui avance à grands pas devant l'école Jerphanion, la construction d'un immeuble d'habitation et d'une EHPAD, une maison de retraite médicalisée, avec une section Alzheimer. Ce sera 100 ou 125 lits de maison médicalisée. Qu'est-ce si ce n'est... qu'est-ce que c'est si ce n'est de l'action sociale ?!

Alors, vous allez me dire : « *Ce n'est pas la Ville qui va construire !* ». Oui, c'est vrai, ce n'est pas la Ville qui va construire. Mais il n'y aurait pas eu la Ville qui aurait poussé à la construction de cela, il n'y aurait jamais eu l'EHPAD, donc c'est bien la volonté politique de la Ville d'avoir imposé la construction de cet EHPAD.

Enfin, cinquièmement, cela fait maintenant un an et demi que fonctionne la clinique Villa Marie-Louise, qui est quoi, si ce n'est un soin de suite ? C'est vrai qu'il n'est pas municipal, mais dont le développement a été favorisé par la Ville. C'est de l'action politique, que je revendique, et qui fait qu'aujourd'hui, quand vous sortez de l'hôpital et que vous êtes Garennois, vous n'avez pas besoin d'aller en convalescence à Trifouillis-les-Trois-Trompettes, très jolie ville au demeurant, et vous pouvez obtenir une place à La Garenne-Colombes, ce qui est quand même mieux en matière de proximité et de rapprochement des familles !

Donc, l'action sociale, c'est quoi ? C'est certes des euros, et nous en avons mis, mais c'est aussi une action qui est intelligente et qui répond aux besoins des gens : la petite enfance, les logements sociaux, le retour à l'emploi, la prise en charge des personnes âgées dépendantes, Alzheimer en particulier, les patients, tout simplement, et leur famille, qu'est-ce que c'est, si ce n'est de l'action sociale ?!

Nous pourrions parler longuement de tout un tas de sujets que vous avez, les uns et les autres, abordés. Je crois que la Ville de La Garenne-Colombes... Enfin, je vous propose un budget qui est un budget équilibré, qui fait en sorte que notre endettement ne s'envole pas, parce que je ne sais pas de quoi seront faites les années à venir, et pourtant nous maintenons un taux important – important ! – de l'investissement.

Alors, on peut toujours nous reprocher de faire trop d'investissements, mais à ceux qui nous disent : « *Vous faites trop d'investissements* », je demande précisément de nous dire ce qu'il ne faut pas faire et quelles opérations ils demandent à ne pas faire ! Que les choses soient claires ! Quand on fait une rue, quand on fait un bâtiment, quand on fait une crèche, quand on rénove une école, il faut me dire précisément ce qu'on veut ne pas faire. Évidemment, les choses deviennent plus compliquées quand il s'agit de s'attaquer au détail des comptes en nous disant : « *Finalement, la dépense-là n'est pas nécessaire.* »

Voilà, mes chers amis, les réponses que j'avais à donner aux différentes interventions des uns et des autres.

Nous pouvons...

Monsieur Macé, rapidement. Oui, vous venez juste en réponse technique. Je vous en prie ?

M. Macé

Quand vous indiquez... Vous avez repris un certain nombre de taux d'augmentation dans des Villes, socialistes et communistes, d'ailleurs.

M. le Maire

Oui, au hasard ! (*Rires.*)

M. Macé

A priori, vous ne présentiez que des Villes socialistes. Je rappellerai juste, et on apprécie tous Catherine Margaté, mais jusqu'à nouvel ordre, elle est toujours membre du Parti Communiste Français.

M. le Maire

Je sens comme un regret dans votre voix !

M. Macé

Pas du tout !

M. le Maire

Ah bon, pardon ! (*Rires.*)

Parce que M^{me} Naturel faisait de gros yeux ! (*Rires.*)

Ce qui ne la caractérise pas !

M. Macé

Pas de problème, je m'entends très bien avec Catherine Margaté, il n'y a pas de souci !

M. le Maire

Non, je plaisantais ! Moi aussi, et que j'apprécie beaucoup.

M. Macé

Tout à fait.

Ces augmentations sont évidemment ce que vous dites. Alors, entre taxe d'habitation et taxe foncière, il y a un petit mélange, mais je ne vais pas entrer dans ce détail-là.

Je voudrais juste rappeler que, pour un certain nombre de Communes que vous avez citées, les impôts n'ont pas augmenté pendant sept ans, ce qui n'est pas notre cas. Donc, c'est vrai qu'on peut prendre sur une année, qui est l'année 2009, l'augmentation que vous nous indiquez, qui sont les vrais pourcentages. Là-dessus, c'est indiscutable.

En revanche, on va être totalement honnêtes. Si nous prenons sur une plus longue période, donc par exemple, prenons depuis 2001, au hasard : on constate des augmentations qui sont évidemment différentes quand on compare La Garenne-Colombes et ces autres villes. Parce que, sur un certain nombre de villes que vous avez citées, je dis « un certain nombre », je ne dis pas toutes, il n'y a pas eu d'augmentation des impôts de 2001 à 2008. Donc, voilà !

Ensuite, quand vous indiquez... et c'est bien que vous êtes en train de reprendre le calcul que j'ai commencé à indiquer au Conseil Municipal, c'est-à-dire la réalité de ce que paie chaque habitant, parce que c'est cela qui compte.

M. le Maire

Bien sûr.

M. Macé

C'est-à-dire les 229 euros par habitant. Et là, pour La Garenne-Colombes, en 2009, vous avez comparé au hasard, mais qui est votre Commune de référence ? Comme je le dis chaque fois à Clamart...

M. le Maire

À nous tous, Monsieur Macé !

M. Macé

À 237 euros...

M. le Maire

C'est le plus cher.

M. Macé

Je rappellerai après qu'il faut quand même... Parce qu'on pourrait donner l'impression que 229 euros à La Garenne-Colombes est équivalent de 237 euros à Clamart et surtout...

M. le Maire

C'est inférieur. Ce n'est pas équivalent, c'est inférieur !

M. Macé

... et surtout que l'on a les mêmes services, sauf que la réalité, elle est différente !

Vous n'avez pas pour 229 euros à La Garenne-Colombes les mêmes services que vous pouvez avoir à Clamart. Entre autres, à Clamart, pour revenir sur ce que nous avons déjà dit, il existe le quotient familial mais pour toutes les activités, pas seulement les tarifs scolaires mais pour toutes les activités. Si je prends cet exemple-là, je ne vais pas développer le nombre de gymnases, le nombre de stades, enfin, etc.

Après, il faut comparer aussi ce qui est comparable et dire : avec cet argent-là, qu'est-ce que l'on paie et qu'est-ce que les habitants ont en retour ? Parce que c'est cela qui compte en fin de compte. Voilà sur cet aspect.

Sur les indemnités des élus, je n'ai jamais dit que vous n'appliquiez pas la délibération. M. Lieberherr me l'a confirmé. On aura d'autant plus confirmation...

M. le Maire

Je vous remercie de l'avoir vérifié ! (*Rires.*)

M. Macé

On a d'autant plus confirmation...

Oui, mais quand vous annoncez une augmentation de chiffre, moi, je n'y peux rien ! Il fallait faire attention à ce que vous annonciez dans votre budget primitif. Je pense que, d'ailleurs, c'était un des éléments que vous auriez pu mettre en avant, mais cela n'a pas été le cas parce que je pense qu'il y a eu une petite erreur ! On va dire cela comme ça !

Donc, voilà ! Et moi, j'ai bien tenu compte de ce qui a été dit. Et ce sera d'autant plus confirmé au compte administratif 2009. Donc, pas de souci là-dessus !

Merci de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé. Oui, vous avez raison, c'est par habitant qu'il faut... Oui, bien sûr, oui. C'est pour cela que 229, c'est inférieur à 237 !

M. Macé

On n'a pas la même chose, on n'a pas les mêmes services.

M. le Maire

À voir !

Monsieur Conway, allez-y ?

M. Conway

Je voulais juste réagir sur deux choses.

La première, c'était : vous dites « *faudrait-il encore préciser ce qu'on ne fait pas* », eh bien, moi, je réponds « *faut-il encore me dire ce qu'on compte faire précisément* », n'est-ce pas, Monsieur Hervo ? Mais j'attends, on va l'avoir !

La deuxième chose, toujours dans ce registre-là, c'est que ce qu'on ne fait pas, on peut aussi le décaler. Donc, cela, c'est pour le registre « travaux ».

Maintenant, pour l'explication de vote, je voulais juste dire que je vais voter contre ce budget, pour deux raisons.

La première, c'était qu'il y avait eu un signal, que j'avais salué en son temps, qui était la réduction de votre indemnité, Monsieur le Maire, en disant « j'ai l'impression... », à l'époque je l'ai dit comme cela : que j'avais l'impression que, ça y est, la réalité des Garennois modestes était venue à vos oreilles. Vous aviez parlé de demandes qui augmentaient et je l'avais interprété comme cela. Et pour moi, c'était un signal qui était intéressant sur le plan symbolique et je m'étais exprimé à ce sujet-là.

La deuxième chose, quand vous dites : « *Oui, on peut baisser les impôts, c'est facile à dire. Combien cela fait ? 2,5 millions d'euros. Et puis, vous voulez qu'on emprunte.* » Oui, l'emprunt, ce n'est pas non plus une tare, lorsqu'on investit dans des travaux. Ce sont des travaux qui profitent aux générations futures aussi et l'emprunt est aussi... à cette fonction-là, de répartir sur les générations à venir, sur les futurs utilisateurs également, le montant de la charge. Donc, 2,5 millions d'euros, c'était une marge de manœuvre que l'on pouvait avoir. La preuve est faite sur l'estimé 2008. Et la possibilité est offerte par le fait de réduire le montant des travaux entre 16,5 millions d'euros et le seuil de 10 millions d'euros pour bénéficier du fonds de compensation de la TVA, il y a une marge de manœuvre. Je m'exprimerai un peu plus tard quand j'aurai des détails sur les travaux.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Écoutez, je vous propose de passer au vote. Tout le monde est-il d'accord pour qu'on passe au vote du budget global ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5. Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY

Je n'ai pas mon ordre du jour sous la main, mais je suppose que c'est le budget d'assainissement.

Sur l'assainissement, avez-vous des questions particulières ?

C'est quand même plus simple.

Pas de question particulière sur l'assainissement ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

II - Direction Culture, Jeunesse et Sports

2.1 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association La Garenne Jeunesse.

M. Dubois

L'association La Garenne Jeunesse va toucher cette année une subvention supérieure à 23 000 euros, seuil à partir duquel il faut établir une convention d'objectifs triennale.

Nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dubois.

Pas de remarque ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai des questions...

Premièrement, dans le rapport, vous parlez d'une fréquentation qui augmente d'une manière significative. Pouvez-vous donner des chiffres ?

M. Dubois

En fin d'année scolaire, donc l'année dernière, on était à environ 160 adhérents ; là, on est à 120 jeunes qui fréquentent l'association, sachant que des adhésions vont jusqu'au mois de juillet. On va donc sûrement dépasser les 160, notamment parce qu'une session poker a été créée. Pour la partie activités, il y a une vingtaine d'adhérents en plus à la même date.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Très bon travail ! D'ailleurs, c'est aussi de l'action sociale.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Deuxièmement, est-ce bien l'association qui va recruter les animateurs ?

M. Dubois

C'est une obligation, pour se mettre en conformité avec la loi. La mise à disposition de personnel est encadrée. Il y avait ce choix, la mise à disposition qu'il fallait formaliser, ou la prise en charge des salaires par l'association.

M. le Maire

Pouvons-nous passer au vote ?

Allez-y !

M. Conway

Dernière remarque, dans la convention, il y aurait peut-être besoin d'étudier l'article 6 sur la durée, parce que cela me paraît contradictoire. Il est écrit : « *La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} avril 2009. Elle pourra être dénoncée à la fin de chaque période* » ; je présume que ce sont les trois ans. Je pense qu'il faut mettre : « *pour une durée renouvelable de trois ans* ».

M. le Maire

N'est-ce pas plutôt un an renouvelable trois fois ?

(Acquiescement des services.)

C'est bien un an renouvelable trois fois.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Deux questions...

Premièrement, est-ce que les 35 800 euros correspondent uniquement et exclusivement à ce que vous venez de nous dire, c'est-à-dire pour payer les charges de personnel qui étaient, auparavant, financées par la Ville, à l'euro près si l'on peut dire, un basculement de la structure municipale à la structure associative ?

Deuxièmement, pouvez-vous nous indiquer qui est le Président de cette association ?

M. Dubois

Le Président est Emmanuel Sylvain, ancien adhérent d'ailleurs de l'association.

Le budget couvre les salaires des différentes sections : le salaire de la section hip-hop, des activités de l'espace jeunesse, les séjours – il y a deux séjours par an – et tout ce qui est lié aux soirées dansantes, les projets ponctuels, les salaires des animateurs pour l'encadrement ponctuel.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Dransart ?

M. Dransart

Juste une remarque... Il me semble que Baptiste et moi ne devons pas participer au vote, parce que nous sommes membres de l'association.

M. le Maire

Très bien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. CHAILLET, Mmes MANGEARD, VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

MM. Dubois et Dransart ne prennent pas part au vote.

III - Services Techniques

Urbanisme

3.1 - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales A20 et 24 sises 4 et 10, rue Louis-Jean - salle des Fêtes.

M. Hervo

Il s'agit du devenir, dans la ZAC des Champs-Philippe, de l'îlot sur lequel est actuellement construite la salle des Fêtes.

Vous avez un plan au verso du rapport qui vous a été remis.

Il s'agit donc d'autoriser la société Bouwfonds Marignan à déposer un permis de construire sur cette parcelle qui, aujourd'hui, appartient à la Ville et est réservée à un usage public.

En effet, la société Bouwfonds Marignan, associée à l'opérateur APLUS SANTE, a été retenue par la SEM 92, aménageur de la ZAC, en accord, bien évidemment, avec la Ville pour la réalisation d'un programme mixte logements en accession/EHPAD.

Il convient que sur cette parcelle puisse être déposé un permis de construire par cet opérateur.

Je vous demande aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à autoriser Bouwfonds Marignan à déposer un permis de construire, étant bien entendu, compte tenu de l'affectation actuelle de la parcelle, qu'un tel permis ne pourra être délivré qu'après constat de la désaffectation de l'équipement public qui existe sur la parcelle, en l'occurrence la salle des Fêtes, et déclassement de cette emprise par délibération du Conseil Municipal le moment venu.

Aujourd'hui, je ne sais pas encore répondre à la question que vous avez tous envie de me poser : « *quel est ce projet ?* » puisque ce projet est en train de se mettre au point ; l'opérateur a été retenu sur la base d'une offre financière et opérationnelle, mais pas sur un projet architectural, projet architectural qui va se mettre au point dans les semaines et les mois qui viennent, avant, bien évidemment, le dépôt de ce permis de construire.

M. le Maire

Merci infiniment.

Avez-vous des questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Hervo, si je me souviens bien, dans les documents initiaux de la ZAC, quand vous nous les avez présentés au Conseil Municipal il y a maintenant quelque temps, voire quelques années, ce n'était pas du tout cette opération qui était prévue à ce niveau ; pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles nous sommes arrivés à cette situation ? En effet, il me semblait que la salle des Fêtes devait être reconstruite avec, éventuellement, les salles de cinéma, pas totalement à cet emplacement d'ailleurs.

Par ailleurs, si je comprends bien le plan, mais je souhaiterais vraiment que vous me donniez confirmation de cela, l'implantation proposée de la salle des Fêtes se situe sur un bâtiment existant, qui est un immeuble ; est-ce bien cela ou pas que vous nous proposez ce soir ? Si c'est cela, évidemment, quel devenir de cet immeuble et des locataires ?

M. Hervo

Je ne vois vraiment pas à quel immeuble vous faites allusion... À la tour de la Sablière ?

M. Macé

Oui.

M. Hervo

Faut-il que je recommence mon explication de l'autre jour, Monsieur Macé, encore une fois ?

M. Macé

Est-ce bien là ?

M. Hervo

Pas du tout ! Vous ne savez pas lire le plan. Je m'en excuse...

M. le Maire

Le plan n'est pas clair ; M. Macé sait lire les plans.

M. Hervo

Je suis mauvais juge ; effectivement, le plan, je le connais, même sans le regarder.

M. le Maire

Il est décalé par rapport à...

M. Hervo

Je vais néanmoins répondre que la réponse à vos questions sur l'aménagement d'ensemble du nord de l'avenue de Verdun a été largement évoquée à l'occasion de plusieurs réunions publiques et notamment de la réunion de comité de quartier des Champs-Philippe qui s'est tenue il y a maintenant plusieurs mois. Je vous rassure, il y en aura une bientôt, probablement vers la fin du mois d'avril. Vous pourrez venir et je répéterai tout cela.

Je vous rappelle que nous avons renoncé à ce que la salle des Fêtes et les cinémas soient en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation pour des raisons de difficulté de voisinage de telles fonctions, pour des tas de raisons, à commencer par des questions de sécurité. Entre un équipement public et du logement, il y a des problèmes de coupe-feu, d'isolation, qui sont très compliqués et inutilement coûteux.

L'aménagement qui a été adopté, compte tenu du jeu d'échange de parcelles de la Sablière que j'ai expliqué en « m'énervant », avez-vous prétendu, lors de notre avant-dernier Conseil Municipal, depuis la rue des Champs-Philippe jusqu'à la rue Vernouillet, est le suivant :

- à l'emplacement de l'actuelle salle des Fêtes, parcelle qui nous occupe aujourd'hui, dans la présente délibération, réalisation d'un immeuble mixte logements/EHPAD ;
- à l'emplacement d'une partie du square et du parking de la salle des Fêtes jusqu'à la rue du Mans, réalisation de la future salle des Fêtes ;
- à l'ouest de la rue du Mans, à l'emplacement de la tour de la Sablière, après, bien évidemment, que les habitants ont été relogés tel que je l'ai expliqué la dernière fois, je n'y reviens pas...

M. le Maire

C'est-à-dire à La Garenne-Colombes...

M. Hervo

- ... c'est-à-dire à La Garenne-Colombes, me rappelle M. le Maire, et pas ailleurs, évidemment, dans le quartier des Champs-Philippe de surcroît, qui est le plus beau quartier de la ville, réalisation des cinémas ;
- sur la dernière parcelle, c'est-à-dire l'actuelle barre de la Sablière, réalisation d'un immeuble mixte logement social/ logement en accession, le logement social répondant à une partie de la reconstruction des logements de la Sablière détruits à raison du rapport de deux pour un ; je le répète pour la énième fois pour que ce soit bien compris.

Voilà, Monsieur Macé, ce que je peux vous dire.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo. C'était très clair, comme d'habitude.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Puis-je vous passer une clef pour projeter un plan à l'écran ?

M. le Maire

Il n'y a pas de virus sur votre « truc » ?

M. Conway

Non.

Déjà, je voulais bien comprendre l'enchaînement ; vous aviez expliqué qu'il n'y aurait pas de salle des Fêtes, mais pendant combien de temps ?

M. Hervo

Nous avons dit et redit que nous devrions nous passer de salle des Fêtes ou, plus exactement, avoir recours à d'autres hébergements que la salle des Fêtes pendant une durée de l'ordre d'une bonne année.

M. le Maire

Un à deux ans.

M. Conway

C'est cela...

Quelle est la raison d'autoriser à déposer le permis en le conditionnant par rapport à l'autorisation de déclassement de la parcelle ? Est-ce pour faire accélérer les travaux ?

M. Hervo

Non, mais il est totalement exclu et parfaitement illégal d'accorder un permis de construire sur une parcelle sur laquelle est hébergée une activité publique.

M. Conway

Pourquoi, dans ce cas, proposez-vous ce soir cette autorisation de permis ? Quelle est la raison d'anticiper l'éventuelle décision en mettant une réserve correspondante ? Quel est l'intérêt de faire cette opération ?

M. Hervo

Il faut bien, un jour ou l'autre, dire aux opérateurs Bouwfonds Marignan et APLUS SANTE qui ont été retenus par l'aménageur et la Ville : « *sur cette parcelle, vous pouvez travailler* » ; c'est ce qu'on est en train de leur dire, tout simplement...

M. Conway

D'accord.

M. Hervo

... étant entendu que le permis ne pourra être délivré – il peut être déposé avant et instruit – par le Maire de La Garenne-Colombes qu'après désaffectation de la salle des Fêtes, c'est-à-dire probablement au début de l'année 2010, comme cela a toujours été dit ; il n'y a pas de nouveauté en la matière.

M. le Maire

Pouvez-vous commenter votre document ?

(L'ordinateur utilisé ne détecte pas la clef de M. Conway.)

Dites-nous ce qu'il y avait dessus !

M. Conway

Dans ce cas, pouvez-vous projeter l'ancien plan ; ce sera mieux que rien...

M. le Maire

Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ? On gagnerait du temps.

M. Conway

Quand je vois que les explications que je donne sans support, j'ai du mal à me faire comprendre, j'ai essayé de faire un effort pédagogique pour expliquer ; si au moins il peut y avoir l'ancien plan...

M. le Maire

Si votre clef n'est pas détectée, je n'y peux rien...

M. Conway

Sur l'ancien PLU, le projet, comme vous le disiez...

M. le Maire

Ne pouvez-vous pas commencer à poser votre question, Monsieur Conway ? Nous pourrions essayer de comprendre...

(Projection du plan.)

M. Conway

Sur l'ancien projet, comme l'expliquait à l'instant M. Hervo, étaient imbriqués différents bâtiments, différentes destinations qui avaient un problème de coexistence.

Vous avez repris le projet en dissociant l'établissement pour personnes âgées, la salle des Fêtes, la salle de cinéma.

À l'époque, autant cela faisait sens de se passer de salle des Fêtes pendant un an parce qu'on ne pouvait pas commencer l'un sans démolir l'autre, autant là, je pose la question d'inverser la chronologie du fait de la redistribution, c'est-à-dire :

- construire en priorité la nouvelle salle des Fêtes sur la parcelle parking ;
- pendant la construction de la salle des Fêtes, changer l'entrée de la salle des Fêtes en la mettant côté avenue de Verdun ;
- une fois que la nouvelle salle des Fêtes est construite, entamer la démolition de la salle des Fêtes existante.

Cette proposition vaut ce qu'elle vaut, je n'en sais rien, mais je trouve anormal qu'on se retrouve à discuter en Conseil Municipal de ce projet qui n'a pas été discuté en commission, que vous dites que nous allons découvrir à un conseil de quartier ; on marche sur la tête ! Ce genre de projet, il faut en débattre, en discuter. Après, vous maintenez votre décision si vous voulez, il n'y a pas de problème, mais qu'au moins les espaces de dialogue dans lesquels on peut confronter les idées et faire monter la mayonnaise éventuellement soient maintenus. Là, ce soir, on découvre ce projet et, pour moi, on est en train de se priver d'une opportunité. Je comprends bien, à l'époque, l'enchaînement, mais le projet a changé et je pense que la chronologie peut changer.

M. le Maire

Monsieur Conway, deux choses...

Le Conseil Municipal est le lieu où, justement, les choses sont discutées. Je ne comprends pas ; vous nous dites : « *il faut en discuter avant* », mais avant, il y a toujours un avant ; nous sommes justement là pour en parler.

Que fait Jean-Pierre Hervo si ce n'est vous expliquer le programme à travers ce plan qui vous est projeté que nous envisageons de faire ? Dites-nous ce que vous en pensez, sachant que vous comprenez...

(M. Conway demande la parole.)

Je termine ; laissez-moi finir...

M. Conway
Oui.

M. le Maire

... sachant que nous allons reparler de cette affaire ; il y a cette première délibération. Ensuite, il y aura l'occasion de se revoir au moment du permis de construire. Comme je vous l'ai expliqué, le permis de construire, quand il sera déposé, ne sera pas déposé avant un an ; nous avons un an devant nous.

M. Hervo
Délivré.

M. le Maire

Il ne sera pas délivré avant une année... C'est dire que nous avons un peu de temps devant nous.

Le Conseil Municipal est fait pour en discuter ; c'est ce que nous faisons ce soir.

Sinon, l'idée que vous avez d'inverser, pourquoi pas, c'est-à-dire commencer par la salle des Fêtes, si je comprends bien, plutôt que les logements. Est-ce cela ?

M. Conway
Oui.

M. le Maire

Je crois que la priorité est plutôt au logement et à la maison de retraite qu'à la salle des Fêtes, mais chacun analyse cela comme il le souhaite.

Le deuxième point qui me paraît un peu plus dur, parce que ce n'est pas de l'appréciation, est un problème financier ; comment croyez-vous que l'on finance la construction de la salle des Fêtes, si ce n'est par la vente de droits à construire de la maison de retraite médicalisée et des immeubles d'habitation ? On voit bien qu'on a besoin d'avoir une recette avant de lancer une dépense.

M. Hervo

J'ajouterai néanmoins, malgré cette règle de gestion élémentaire que vient de rappeler M. le Maire et qui est celle que vous respectez probablement à longueur de journée dans votre activité professionnelle personnelle, c'est-à-dire essayer de faire rentrer les recettes avant de sortir les dépenses, qu'en dépit de cette précaution évidente dans notre planification actuelle, sauf surprise et, pour l'instant, les choses se passent bien, la construction de la nouvelle salle des Fêtes démarrera bien avant la construction des immeubles d'habitation, mais entre-temps, tout aura été contractuellement ficelé avec l'opérateur et le montant de la cession des charges foncières par l'aménageur sera rentré dans les caisses du bilan de la ZAC et donc pourra financer la construction de la salle des Fêtes. C'est à ce prix-là que l'on ne peut probablement se passer de la salle des Fêtes que pendant une année, parce que la durée de construction d'une salle des Fêtes est plutôt de 18 mois à deux ans, comme tout bâtiment.

Voilà cet effet de superposition qui permet d'optimiser la gestion budgétaire et la gestion de l'espace disponible.

Maintenant, on peut en discuter indéfiniment, on peut se répandre en ville en disant que l'équipe en place fait n'importe quoi, mais on peut aussi se dire qu'il nous arrive de réfléchir et de ne pas faire justement n'importe quoi sans se poser les bonnes questions.

J'ajoute enfin, pour finir, que la procédure de modification actuellement en phase finale du PLU est notamment, entre autres choses, destinée à acter de cette redistribution de l'espace constructible, comme cela paraît évident à la seule lecture du plan et comme cela a dû être expliqué clairement au moment de la modification du PLU, puisque M. Macé qui, souvent, prétend qu'il n'est pas au courant, l'était pourtant et avait bien compris le système.

Il n'y a pas de surprise d'ailleurs ; c'est la vie normale d'un projet que d'évoluer, de s'adapter, de s'ajuster au fil des évolutions.

Un élément – que j'ai un peu omis de rappeler dans ma réponse à M. Macé – nouveau également dans cette réflexion a été l'opportunité qu'est venue nous offrir la Sablière de venir procéder à une démolition/reconstruction de la tour que nous n'avions pas imaginée. C'est aussi dans ce questionnement que la redistribution de l'aménagement urbain du nord Verdun a pu être repensée globalement probablement de façon plus optimale, tant pour les équipements publics, que pour l'EHPAD, que pour le logement social.

M. Conway

On ne va pas « épiloguer » comme vous dites, simplement sur le fait que cela se discute en Conseil Municipal, c'est feindre d'ignorer qu'il y a un pré-Conseil Municipal dans lequel les conseillers municipaux de la majorité débattent et se mettent d'accord sur le vote. Si vous n'êtes pas d'accord, à la limite, vous ne le présentez pas en Conseil Municipal.

Si vous voulez, feindre que tout se passe en Conseil Municipal, c'est se dire : « *mais à quoi servent les commissions ?* ».

Si vous avez effectivement cette idée, je commence à comprendre que la commission développement économique ne se soit pas réunie, que la commission grands travaux ne se soit réunie qu'une fois.

Dans le souci de bien faire, au début, j'ai dit : « *je m'inscris à trois commissions, parce que je ne peux pas être partout* ». Il y a quelque chose de dommageable dans l'échange des points de vue. Très clairement, en commission, il n'y a pas cette joute oratoire

dans laquelle on est amené ici et le travail est beaucoup plus fructueux, quitte, encore une fois, à ce que vous mainteniez votre position après ; c'est la loi de la majorité et du débat.

Je trouve qu'il n'y a pas l'espace et la respiration suffisante pour débattre de ces projets.

Vous avez parlé tout à l'heure du quotient familial. Petite parenthèse : cela devait être débattu en commission des affaires scolaires ; j'ai l'impression que c'est encore parti pour être discuté entre deux élus, sans que nous puissions en parler entre nous.

M. le Maire

Merci.

Vous sembler reprocher au Conseil Municipal des joutes oratoires ; je ne veux pas pointer du doigt, parce que c'est tout à fait légitime, ceux qui animent le plus la joute oratoire. On ne va quand même pas se plaindre qu'il y ait des débats au Conseil Municipal ou alors je ne comprends plus rien.

Maintenant, que les conseillers municipaux de la majorité se réunissent pour travailler, vous ne voulez pas quand même leur reprocher de se réunir pour travailler !

Je vous rappelle d'ailleurs, Monsieur Conway, que chaque fois que vous prenez la parole, vous dites : « nous ». Un jour, je vous ai demandé pourquoi vous disiez : « nous » et vous m'avez répondu : « c'est parce que je représente des gens » ; j'imagine donc que de votre côté, vous représentez à travers le « nous » un groupe ; ne nous reprochez pas de travailler les dossiers, reprochez-le nous le jour où nous ne les travaillerons pas ! Soyez vigilant !

M. Conway

Travaillez avec nous !

M. le Maire

« Nous », c'est qui ? C'est vous ?

M. Conway

Je représente 10 % des Garennois.

Je suis porteur d'un projet municipal sur des points...

M. le Maire

Monsieur Conway, « nous », c'est un groupe ; vous êtes d'accord ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Vous travaillez avec votre groupe ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Permettez-moi d'avoir la liberté de travailler avec les gens qui ont été élus avec moi.

M. Conway

Je n'y vois aucun problème.

De la même manière, quand j'ai travaillé avec un groupe de Garennois sur les pistes cyclables, d'abord, dans ce groupe, j'avais demandé à associer des gens de la majorité, chose que vous avez refusée. Après, quand il s'est agi d'en discuter en commission, on n'a pas pu en discuter. La seule chose sur laquelle cela profitera à tous les Garennois, c'est le fait d'avoir des espaces dans lesquels on travaille ensemble, on débat, on confronte les idées, vous les prenez, vous ne les prenez pas, je n'ai pas de brevet dessus, et après, c'est voté en Conseil Municipal. Sinon, on passe à travers beaucoup de richesse dans ces projets.

M. le Maire

Je vous remercie de vos leçons.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le Conseil Municipal est là aussi pour que vous puissiez, les uns et les autres, vous exprimer.

Monsieur Conway, continuez à vous exprimer et faites-nous des propositions constructives et pas seulement des déclarations d'intention ; là, nous serons très intéressés, évidemment, je vous le garantis.

Monsieur Macé, c'est toujours un plaisir de vous entendre dans le cadre des joutes verbales !

M. Macé

Je n'en doute pas un seul instant.

Moi les joutes verbales... Ce qui m'intéresse, ce sont les dossiers présentés, comme vous, j'imagine, au Conseil Municipal.

M. le Maire

Comme moi, absolument.

M. Macé

Sur le statut de l'établissement pour personnes âgées, avez-vous déjà des éléments à nous communiquer en termes de public, *a priori*, éventuellement visé et de mode de gestion ?

M. le Maire

Le public *a priori* visé est un public, *a priori*, âgé...

(Rires.)

M. Macé

Merci, j'avais compris.

M. Conway

C'était une joute.

M. le Maire

... plutôt dépendant...

Quelle est la suite de votre question ?

M. Macé

Financièrement peut-être aussi...

M. le Maire

Absolument.

La question va se poser par l'opérateur de savoir si et combien de lits aide-sociale ils vont demander ; c'est une question qui leur est posée.

Sinon, concernant le nombre, ce sera une bonne centaine ; quand je dis une bonne centaine, ce sera peut-être 100, 110, 120, en tout cas plus que les 80 habituels, puisque, souvent, c'est 80.

Merci infiniment.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M. HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M. NATUREL

1 abstention : M. CONWAY.

3.2 - Approbation de la rétrocession du bail commercial 16, rue Voltaire.

M. De Boutray

Il s'agit de la rétrocession du bail commercial situé au 16, rue Voltaire.

Le 23 septembre 2008, nous avons préempté le fonds « Cool Games » au 16, rue Voltaire au tarif de 70 000 euros en vue d'assurer la sauvegarde et la pérennisation du commerce de proximité de la rue Voltaire.

La commune est devenue propriétaire du fonds le 4 août et a, depuis le 4 août, un an pour céder ce fonds.

Cette rétrocession a fait l'objet d'un appel d'offres qui a été lancé. Nous avons, par délibération du 22 octobre 2008, approuvé ce cahier des charges de rétrocession.

À la suite de cela, nous avons eu deux offres : l'une d'un traiteur et l'autre d'un commerce de vêtements, jeux, cadeaux et jouets pour enfants déjà garennois.

Après analyse des dossiers et du tissu et après avoir rencontré les deux candidats, nous avons pris la décision d'accepter le dossier de « Mademoiselle Non Non » qui, par son activité axée sur la vente de vêtements pour enfants haut de gamme, correspondait tout à fait à une demande complémentaire et à une offre complémentaire sur la rue Voltaire. C'est pourquoi nous avons retenu l'enseigne « Mademoiselle Non Non ».

Le propriétaire des murs est d'accord sur le principe de rétrocession.

Le projet d'acte de rétrocession est consultable chez nous, au secrétariat général. Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Maire à approuver le principe de cette rétrocession à « Mademoiselle Non Non » pour un montant de 70 000 euros et à signer l'acte de réitération de cette vente.

M. le Maire

Merci, Monsieur de Boutray.

Avez-vous des questions ?

M^{me} Bavcevic

Juste une question : que deviendra alors le fonds où il y a actuellement « Mademoiselle Non Non », qui est à l'angle Joffre/Foch ?

M. De Boutray

Pour l'instant, on ne sait pas. Si la décision est entérinée ce soir, elles vont mettre leur bail en cession. Pour l'instant, nous ne savons pas du tout ce que sera l'avenir de ce commerce, dont la responsabilité reste entièrement à « Mademoiselle Non Non ».

La commercialisation, nous n'avons aucune visibilité sur ce futur projet.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Le traiteur italien était-il Garennois ?

M. le Maire

Il était Italien !

(Rires.)

Apparemment, non.

Je vous l'accorde, ce n'est pas terrible...

M. Conway

Autre chose, cela n'influe pas sur le vote, mais pouvez-vous dire un mot sur l'autre fonds, rue Sartoris, où cela en est ?

M. De Boutray

J'en dis un mot ?

M. le Maire

Oui, allez-y !

M. De Boutray

Pour l'autre fonds, rue Sartoris, donc la même procédure que celle-ci, nous avons identifié deux repreneurs potentiels. Cependant, nous sommes plus attirés par un candidat qui ouvrirait un service restauration sur place.

Nous avons imposé un certain nombre de contraintes en termes d'engagement de travaux que cet acquéreur doit faire. Nous devons le voir très prochainement, de façon à formaliser sur l'acte de cession, l'acte notarial, une obligation de faire des travaux par rapport au projet architectural que l'on a vu.

Le projet est en cours ; je ne sais pas sous combien de temps il se décantera, mais je pense que d'ici le mois de juin, normalement, cela devrait être finalisé.

M. le Maire

Merci infiniment.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

3.3 - Transfert de deux emprises à proximité de la place de Belgique dans le domaine public routier communal.

M. le Maire

Monsieur Hervo, vous reprenez la parole de façon courte et synthétique.

M. Hervo

Oui, pour un point relatif à la place de Belgique.

Ce point est une usine à gaz à caractère purement formel et juridique.

Je vous renvoie au plan situé au verso du rapport que vous avez reçu, que l'on vous projette.

(Projection du plan.)

L'emprise qui est figurée en bleu, jaune et orange sur ce plan de la place de Belgique appartient, bien sûr, aujourd'hui, au domaine public routier départemental.

La partie en bleu, destinée à recevoir en partie le futur immeuble de bureaux de la place de Belgique, a vocation à être désaffectée, puis déclassée par le Conseil général, pour être cédée à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur.

En revanche, les deux petits morceaux jaunes et le triangle orange qui figurent sur le plan, n'ayant pas vocation à être déclassés pour être cédés, puisqu'ils vont rester du domaine public, le Conseil général nous propose un simple transfert du domaine public routier départemental au domaine public routier communal.

C'est ce transfert proposé par le Conseil général que je vous propose d'accepter, ce qui ne change en rien du tout la vie des Garennois qui ne feront pas la différence entre une voie départementale et une voie municipale ; c'est toujours la même voie.

M. le Maire

Pas de question ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. CONWAY.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL

3.4 - ZAC des Champs-Philippe - Compte rendu Financier annuel 2008.

M. le Maire

Vous avez reçu, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, les différents documents.

Pour tenter de répondre à la question répétée et marquant son attention de M. Conway, je dirais qu'en 2009, ce qui est prévu, ce sont les acquisitions foncières de Belgique et National, essentiellement la rue Pierre-Sémard qui va être refaite, la place devant Kléber-Haedens et la crèche Pierre-Sémard, puisque, comme vous le savez, une crèche nouvelle devrait être livrée dans une petite année maintenant et cette crèche va faire l'objet de travaux d'aménagement intérieurs, bien entendu.

Je veux attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit probablement d'un compte rendu financier annuel intermédiaire, dans la mesure où ce compte rendu marque la fin d'une période économique et financière, c'est-à-dire avant la crise, et un début de crise. Est-ce que les charges foncières seront toujours demain et après-demain ce qu'elles étaient hier ? Personne, évidemment, ne peut se prononcer définitivement là-dessus. Il faut donc – c'est un bilan rétrospectif, certes – prendre avec précaution l'utilisation que l'on peut faire de ce bilan pour faire de la prospective. Je crois que les semaines et les mois qui viennent seront intéressants pour juger de l'évolution des choses.

Voilà sur ce compte rendu !

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Monsieur Macé, je vous en prie !

M. Macé

Je crois que vous avez raison, Monsieur le Maire, d'être prudent. Il faut que nous le soyons dans ce domaine, vu les évolutions non maîtrisées à ce jour du marché immobilier dans tout le sens du terme.

Comme chaque année, l'assemblée communale a connaissance du compte rendu financier annuel en ce qui concerne l'opération de la ZAC dite des Champs-Philippe.

Tout d'abord, une remarque de forme, et je rejoindrai un peu ce qui a été dit tout à l'heure : c'est grâce à ce document que les conseillers municipaux sont informés de l'évolution du programme de cette ZAC et de son aspect financier.

Tout d'abord, sur l'évolution du programme, j'ai, à mon niveau et peut-être pas complètement, noté plusieurs évolutions. Nous venons d'en parler, l'immeuble situé rue du Mans va être démoli ; vous nous l'avez expliqué...

M. Hervo

Vous avez bien compris, Monsieur Macé. Je peux l'expliquer encore une fois si ce n'est pas clair.

M. Macé

Vous nous l'avez expliqué.

Évidemment que cette explication entraîne d'autres questions, dont, entre autres, la question des relogements des locataires et donc, à partir de là, des opérations qui ont, pour certaines, démarré et qui vont, pour d'autres, démarrer de construction de logements sociaux.

Si vous pouviez nous faire un point, aussi bien pour la barre rue de Vernouillet que pour ces locataires rue du Mans, de leur relogement et où nous en sommes aujourd'hui par rapport à cette question.

Ensuite, et nous en avons parlé, la réalisation d'une résidence pour personnes âgées, M. le Maire l'a indiqué, d'une centaine de lits, avec évidemment les questions où on a un début de réponse mais qui reste à approfondir sur le statut de cet établissement et donc son type de gestion.

Dans le document, il nous est indiqué que les études sont en cours en ce qui concerne la ou les salles de cinéma ; pourriez-vous nous en dire un peu plus par rapport à ce programme de salles de cinéma ? Quels sont les éléments que vous avez en votre possession ?

Enfin, en ce qui concerne les immeubles de bureaux, comme nous l'avons indiqué, la crise économique a des conséquences sur le marché immobilier des entreprises. Quelles sont, tout d'abord, les conditions d'application de la promesse de vente signée avec le groupe Sefrecim sur les îlots Belgique, Barillet et Kléber, pour, *a priori*, ce que vous nous avez indiqué, donc 31 000 mètres carrés ?

En ce qui concerne l'autre grande opération d'immeubles de bureaux, pour environ, si je me souviens bien, 25 000 mètres carrés de SHON place de Belgique, où en sommes-nous ? J'ai cru comprendre qu'il ne restait plus qu'un investisseur intéressé ; est-ce le cas ou non ? Où en êtes-vous avec la SEM sur cette question ?

En ce qui concerne une autre évolution, sur le nombre de logements sociaux, ma remarque ne vous surprendra pas. Nous étions partis sur cette opération sur 25 % de logements sociaux, sur un chiffre partant entre 900 et 1 000 logements construits sur cette ZAC. Premièrement, a-t-on un chiffre aujourd'hui qui se précise sur le nombre de logements qui sera à terme construit ? Deuxièmement, quelle sera la part du logement social consacrée à cette opération maintenant ? Je constate d'ailleurs que nous sommes tous les deux d'accord, Monsieur Hervo, sur l'application de la règle : un logement social démoli égal deux en construction.

M. Hervo

Ah !

M. Macé

Mais je crois que cela ne posait pas de souci.

Ensuite, je constate, et ce sera le dernier point, une évolution du plan de financement. Cette évolution est loin d'être négligeable.

Je rappellerai que dans le document présenté à la séance du 2 mars 2006 du Conseil Municipal, où nous avons d'ailleurs un plan identique de financement, en tout cas sur le même modèle, le budget total de l'opération est passé de 183 millions d'euros à 245 millions d'euros, soit une augmentation du tiers en deux ans de ce programme. Le poste des équipements publics avec reconstruction RATP – je ne connais pas le ratio entre les équipements publics et la reconstruction RATP – est en hausse, quant à lui, de 37 %, c'est-à-dire plus que du pourcentage du montant total de l'opération.

Vous aviez annoncé – je me souviens très bien, et M. le Maire avait insisté là-dessus lors de réunions de présentation publique – que cette opération ne coûterait rien au contribuable garennois, ce qui, d'ailleurs, n'était pas totalement vrai, parce que vous « donniez » à la SEM un certain nombre de terrains qui avaient été achetés progressivement par la Ville dans les années antérieures. Ce montant, si je me souviens bien, était estimé à 6,4 millions TTC ; je constate que dans le document que vous présentez ce soir, avec la SEM 92, le montant aujourd'hui de la participation de la Ville est passé à 15,5 millions, donc un accroissement, si je sais encore calculer, de 142 % en deux ans.

Voici un petit peu la synthèse que je fais du document que vous nous présentez ce soir, avec des évolutions.

Je souhaiterais que, sur ces points, vous nous éclairiez sur ces évolutions de programme, sur le nombre de logements sociaux et sur l'évolution du plan de financement qui apparaît, comme cela, loin d'être négligeable et surtout que vous nous indiquiez où nous en sommes et où en est la SEM 92 des contacts sur l'investissement en particulier des mètres carrés de bureaux qui, de mémoire, représentent, sur la totalité de l'opération, 100 000 mètres carrés environ.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway, vous vouliez poser une question tout à l'heure ?

M. Conway

Le détail des travaux prévus en 2009.

M. le Maire

Je crois vous avoir répondu en partie. Cela vous suffit-il ou pas ?

M. Conway

Je voulais savoir si le fait que le projet était, comme vous disiez, fragilisé sur la place de Belgique avait un impact sur le calendrier de démolition des immeubles le long du boulevard National.

M. le Maire

Monsieur Hervo, pouvez-vous faire un « digest » de tout cela ?

M. Hervo

Je vais essayer de faire court, parce que M. Macé m'entraîne chaque année à refaire, à réécrire ou à raconter toute l'histoire. Certes, je la connais, je vous rassure, mais je ne veux tout de même pas laisser l'assemblée.

D'abord, pour M. Conway, la situation actuelle n'est pas de nature à freiner ou modifier ce qui est déjà dans le tuyau pour l'année 2009 ; les démolitions sur la place de Belgique vont intervenir, comme je l'ai dit lors de la réunion publique à laquelle M. Conway assistait, pendant l'été de cette année, pour que les terrains soient totalement libérés à la fin de cette année.

Monsieur Macé, Sablière, je ne vais pas refaire toute l'histoire, mais parce que vous ne semblez décidément pas vouloir comprendre – je n'arrive pas à croire que vous ne compreniez pas – tout le jeu de démolition, reconstruction, relogement de la Sablière, je fais court.

Sur la Sablière, pour tout logement qui disparaît, deux seront reconstruits.

M. Macé

Jusque-là, c'est bien.

M. Hervo

Tous les locataires de la Sablière seront relogés dans le secteur, à La Garenne-Colombes, dans les immeubles neufs, et ce, au cas où vous en auriez la crainte, avant la démolition de l'immeuble dans lequel ils habitent.

(Rires.)

Et je suis prêt à le répéter à toutes les séances du Conseil Municipal, aussi longtemps que vous nous poserez la question, parce que je commence à trouver de mauvais goût que vous vous répandiez en ville en laissant croire à certains qu'ils pourraient être quasiment jetés à la rue sans relogement ; c'est inqualifiable de le laisser entendre !

M. Macé

Là-dessus, Monsieur Hervo, je ne sais pas d'où sont vos sources, mais ce n'est certainement pas nous qui nous répandons là-dessus.

M. Hervo

On ne sait jamais.

M. Macé

Là, vous êtes en train de supposer des choses ; ce n'est peut-être pas la réalité.

M. le Maire

Nous en prenons acte.

M. Hervo

Si vous ne le faites pas, j'en prendrai acte avec la plus grande satisfaction.

Le nombre de logements sociaux, vous me reposez la question, on a déjà dit je ne sais combien de fois que sur environ 1 200 logements au total qui se construisent dans la ZAC, 323 ou 324 – laissez-moi un de liberté, je n'ai plus tout à fait le chiffre présent à l'esprit – sont des logements sociaux nouveaux, c'est-à-dire que dans ce décompte, n'est pas prise en compte la reconstruction des logements sociaux démolis. Est-ce assez clair ?

Le chiffre n'a jamais changé depuis le début.

M. Macé

Donnez-nous un chiffre précis ; quel est le montant total de logement social sur cette opération ?

M. Hervo

En logements neufs ?

M. Macé

En tout, sur les 1 200 logements...

M. Hervo

Je viens de dire 323 ou 324.

M. Macé

Plus combien à ce moment-là ?

M. Hervo

Plus quoi ? Je ne comprends pas votre question...

M. Macé

Vous avez dit qu'il y en avait 323 de créés proprement dit, plus les autres ; à combien sont estimés les autres ?

M. Hervo

Je reprends, parce que vous semblez ne pas comprendre.

M. Macé

Si je ne comprends pas, c'est que ce n'est pas très clair en termes d'explications.

M. Hervo

Je reprends... On va essayer d'être clair...

Sur la ZAC, au total, il est prévu la construction d'environ 1 200 logements...

M. Macé

On est d'accord.

M. Hervo

... neufs. Sur ces 1 200 logements créés, 323 sont des logements sociaux nouveaux, supplémentaires. La création nouvelle, nette, de logements sociaux sur la ZAC est donc de 323 logements ; le chiffre n'a jamais changé et figure d'ailleurs dans la convention d'équilibre habitat/activité, dans le programme de la ZAC, partout.

M. Macé

Si je puis me permettre, Monsieur Hervo, il était prévu 25 %...

M. Hervo

Oui.

M. Macé

Sans, à l'époque, les démolitions des opérations...

M. Hervo

Mais vous ne voulez pas comprendre, Monsieur Macé ! C'est incroyable !

M. Macé

Sans, à l'époque, les démolitions, en particulier rue du Mans.

M. Hervo

Vous ne voulez pas comprendre !

M. Macé

Cela veut dire que le pourcentage est identique, y compris avec les nouvelles démolitions de logements sociaux ; c'est tout ce que je constate ce soir dans ce que vous proposez et dans le chiffre que vous nous indiquez.

M. Hervo

Qui a dit le contraire ? C'est vous, l'autre jour, qui avez dit : « *C'est vachement chouette, on en casse un, on en reconstruit deux, cela fait plus de pourcentage* ». Non, il y a toujours eu 323 logements de solde net de création de logements sur la ZAC ; cela n'a jamais changé.

M. Macé

En démolissant des logements sociaux, ce qui n'était pas prévu au départ de l'opération, cela n'aboutit pas, pour vous, à en créer plus, dont acte, par rapport au ratio un pour deux. Mais c'est dont acte, cela veut dire que vous prenez sur le nombre que vous aviez prévu au départ. C'est bien que vous le disiez ; comme cela, au moins, c'est clair.

M. Conway

Je ne suis pas sûr que ce soit cela.

M. le Maire

Le ratio est toujours le même ; on ne le diminue pas.

M. Hervo

Le ratio est toujours le même. Le nombre de logements sociaux nouveaux créés sur la ZAC est toujours égal à 25 % des logements nouveaux créés. Cela n'a jamais changé.

M. Macé

Sauf que la nature de votre intervention a changé par rapport au logement social que vous démolissez, ce qui n'était pas le cas précédemment.

M. Hervo

Pourquoi ? Les logements sociaux démolis étant reconstruits, qu'est-ce que cela change, Monsieur Macé ? Que laissez-vous croire à la population garennoise en tenant ce propos ?

M. Macé

Que vous les prenez sur le nombre qui était de toute façon prévu dès l'origine.

M. Hervo

Mais non ! Soit vous ne savez pas compter, soit vous êtes un fieffé menteur !

M. Conway

Je suis désolé, mais moi qui suis un peu extérieur à votre débat, je ne comprends pas non plus.

M. Hervo

J'ai peur que ce soit un peu des deux, parce que je ne suis pas là pour vous donner des leçons d'arithmétique !

M. Macé

Je vous ai déjà dit que vous énerver ne sert à rien et vos propos sont, comme d'habitude, déplacés.

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas !

M. Hervo

Vous ne comprenez rien du tout, Monsieur Macé !

M. le Maire

25 % des logements de la ZAC sont des logements sociaux. Jean-Pierre Hervo n'a jamais dit autre chose dans aucune enceinte ; nous n'avons jamais changé. 25 % du programme des logements de la ZAC sont des logements sociaux.

Parallèlement, nous arrivons à une opération d'amélioration du logement social, puisque certains logements sociaux anciens sont remplacés par des logements sociaux neufs.

Dans cette affaire, tout le monde est gagnant : la Ville gagne des logements sociaux et ceux qui habitent actuellement dans des logements sociaux un peu anciens se retrouvent dans des logements sociaux qui seront neufs. Honnêtement, pour trouver à cette affaire un défaut, il faut creuser.

Monsieur Hervo, aviez-vous terminé votre intervention ?

M. Hervo

Je voulais répondre à d'autres questions...

(M. Conway demande la parole.)

M. le Maire

Laissez M. Hervo répondre ; il n'avait pas terminé.

M. Conway

C'était pour rester sur la même chose...

M. Hervo

M. Macé m'a interrogé sur les études sur les cinémas. Aujourd'hui, les études de faisabilité d'une exploitation commerciale déléguée des cinémas portent sur les deux hypothèses qui ont depuis longtemps été formulées, que je ne peux que formuler : une version quatre salles de cinéma représentant au total 750 places ou une version trois salles représentant environ 450 places. On a toujours dit cela ; il n'y a pas de changement, pas de nouveauté. Ce sont des calibrages qui paraissent pouvoir être exploités par un délégataire dans des conditions d'équilibre économique, la construction, bien évidemment, étant assurée par la collectivité publique.

Vous m'avez interrogé sur la place de Belgique. Là aussi, vos souvenirs, ou ce que vous avez retenu, ne paraissent pas très nets.

Pour faire simple et synthétique, si c'est possible, sur les 100 000 mètres carrés de bureaux de la ZAC, il y en a environ 70 000 associés à l'opération RATP, à la mutation du dépôt de la RATP. Il y a eu des cogitations, des réflexions sur le sujet, mais rien de décisif n'est décidé sur ce point ; c'est dans un avenir proche ou moins proche... La seule chose qui soit certaine maintenant, c'est que la RATP est très demandeuse, très associée à la mutation de son dépôt qui permettra de valoriser son site tout en lui permettant d'avoir un dépôt moderne, modernisé et permettant d'accueillir des bus articulés.

Restent les 30 000 mètres carrés répartis sur Belgique, Kléber et Barillet ; de tête, un peu plus de 20 000 sur Belgique, un peu moins de 10 000 sur Kléber et le solde sur Barillet. Ce programme reste inchangé.

Les deux opérateurs avec lesquels la SEM 92 a signé une promesse de vente sont un groupement constitué de la société Sefrecim, opérateur français adossé au groupe Axa, et de Heinz, le très connu groupe de promotion immobilière tertiaire international d'origine américaine.

Actuellement, la complexité du projet proposé par Sir Norman Foster et les difficultés du marché actuel font que même si rien n'est acté officiellement, l'opérateur américain Heinz est quasiment retiré de l'opération. Axa est actionnaire majoritaire de Sefrecim, mais l'investisseur, dans cette affaire, auquel est adossée Sefrecim est la SMABTP (Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics).

La société Sefrecim travaille actuellement à sauver l'opération, c'est-à-dire à poursuivre l'opération, et à conserver les engagements qu'elle a à notre égard, peut-être avec des conditions contractuelles devant évoluer. Pour l'instant, nous n'en savons rien, on peut s'attendre à une négociation difficile de prix – c'est dans l'air du temps compte tenu du climat du marché immobilier –, mais pour l'instant, rien n'est décidé, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Donc un contexte tendu, avec un groupement d'opérateurs qui a quelque peu explosé en vol, mais l'opérateur restant apparaît comme assez fermement décidé à mener l'opération à son terme, on peut quand même néanmoins penser que ces vicissitudes dues à la conjoncture économique pourraient entraîner de quelques mois à une année de retard sur l'opération, ce qui, au pire, nous emmènerait à l'horizon 2012-2013 ; ce n'est pas très loin, puisque dans le schéma officiellement en vigueur, les travaux de construction des immeubles sur Belgique auraient commencé au début de l'année 2010. Peut-être ne commenceraient-ils qu'à la mi-2010 ou vers la fin 2010. Je ne sais pas vous en dire plus pour l'instant.

En tout cas, l'affaire n'est pas abandonnée, l'affaire n'est pas dénaturée, les surfaces de bureaux prévues sont toujours les mêmes et nous sommes face à la complexité de la crise, c'est tout.

M. le Maire

Merci.

Mesdames et Messieurs, y a-t-il encore des remarques, des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je reviens sur l'histoire des logements sociaux, parce que je n'ai pas compris.

(Réactions des élus de la majorité.)

Je suis vraiment désolé... Je peux vous dire que je suis neutre là-dedans pour l'instant.

Je voudrais savoir combien de logements vont être détruits rue du Mans, combien de locataires ?

M. Hervo

Sur le total, rue Vernouillet et rue du Mans, 112 logements vont disparaître.

M. Conway

Entendu...

Et ces 112 logements...

M. Hervo

Ces 112 logements vont être reconstruits.

M. Conway

Ces 112 logements n'étaient pas prévus dans la première version de l'aménagement de la ZAC ; est-ce cela ?

M. Hervo

Les logements de la rue du Mans n'étaient pas prévus dans la première version. Sur ces 112, cela doit faire un peu plus de la moitié, de tête, 62.

M. Conway

Au total, il y avait 1 200 logements...

M. Hervo

Le programme général de la ZAC, c'est la construction d'environ 1 200 logements neufs toutes catégories confondues.

M. Conway

Donc 1 200 logements sur lesquels vous avez prévu 25 % de logements sociaux.

M. Hervo

25 %, c'est-à-dire, à l'issue d'un calcul compliqué, que cela doit faire 323.

M. Conway

Entendu.

Ces 323, si, derrière, vous détruisez 62 logements et que vous les relogez dans les 323, la seule question que je me pose est que... L'autre fois, au Conseil, vous m'avez appris que la loi obligeait, quand on détruisait un logement social, à en reconstruire un pour deux.

M. Hervo

Monsieur Conway, je vous réponds très calmement. Il y a 323 logements sociaux nouveaux prévus, on en démolit 112, donc on va en construire 323 plus 112, soit...

M. Conway

Si vous construisez 323 plus 112, cela fait 425 sur 1 200 ; on n'est plus aux 25 %. Quelque chose m'échappe.

M. Hervo

Le pourcentage n'a pas augmenté, puisque les 112 reconstruits existaient déjà. Le 25 %, c'est sur le solde net de logements.

1 200 logements nouveaux dont 25 % de social nouveau égale 323 nouveaux. 112 démolis existants, cela fait -112 ; +112 neufs, bilan : zéro.

M. Conway

Donc on n'est pas tenu de reconstruire un pour deux...

M. Hervo

Mais si !

M. Conway

On est donc en droit de prendre sur le stock.

M. le Maire

En droit, on n'est pas tenu.

M. Hervo

On reconstruit deux pour un pour le parc de la Sablière, évidemment.

M. le Maire

La loi n'oblige pas à reconstruire un pour deux.

M. Conway

C'est ce qui a été dit l'autre fois.

M. le Maire

Imaginez que vous soyez bailleur social, propriétaire d'un immeuble de 50 logements ; vous êtes propriétaire, vous pouvez, si vous voulez, le démolir et reconstruire 50 logements ; personne ne vous interdit de faire ce que vous voulez chez vous ; la Sablière fait ce qu'elle veut chez elle. Simplement, la Sablière nous dit que pour son équilibre financier, là où elle trouve son équilibre en matière de : « *je démolis un immeuble qui représente un actif et je reconstruis un immeuble* », elle a besoin, pour trouver un équilibre financier nouveau, de doubler son patrimoine. C'est pourquoi on est à un sur deux. Peut-être que sur des immeubles très vétustes, un ratio d'un sur un serait possible et peut-être qu'à l'inverse, sur des immeubles qui viennent d'être livrés et qu'on voudrait démolir, il faudrait un ratio d'un pour cinq. Le un pour deux est un ratio d'amortissement qui a été calculé en l'espèce par la Sablière, qui est valable dans cette opération et qui ne sera peut-être pas applicable ailleurs.

M. Conway

Excusez-moi, Monsieur Juvin, juste pour comprendre...

M. le Maire

Ce que nous voulons vous dire, c'est que nous avons toujours 25 % de logements sociaux.

M. Conway

Pour comprendre, cela veut dire que dans cette opération, la Sablière va être un peu plus propriétaire que prévu ?

M. le Maire

Absolument !

C'est réel... Avant cet « amendement », la Sablière était propriétaire d'un certain nombre de logements ; là, elle sera propriétaire de deux fois plus que ce certain nombre, ce qui fait de la Sablière un des opérateurs sociaux les plus importants de la ville de La Garenne-Colombes.

M. Hervo

C'est l'opérateur n° 1.

M. le Maire

Pouvons-nous passer au vote ?

Je vous remercie les uns et les autres pour cette discussion très intéressante et je parie qu'on la recommencera à zéro au prochain coup !

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

1 abstention : M. CONWAY.

Service Environnement, Prévention des Risques

3.5 - Avis concernant une installation classée pour la protection de l'environnement (procédure d'enquête publique) - SARL CENTRE ICT (GLOBAL SWITCH).

M^{me} Labrousse

C'est un simple avis concernant une installation classée pour la protection de l'environnement : la SARL CENTRE ICT (GLOBAL SWITCH). Son siège social est à Clichy-la-Garenne, mais la préfecture est tenue de faire une enquête publique dans un rayon de trois kilomètres par rapport à l'installation classée, donc la commune de La Garenne-Colombes est concernée et nous devons donner ce soir un avis.

Il est à savoir que cette installation classée comporte uniquement une production de froid par des groupes électrogènes qui sont placés dans un local technique insonorisé. Le fonctionnement, hors coupure de courant, et ce, dans le cadre d'essais, sera trimestriel. Les émissions de fumées seront donc exceptionnelles.

L'étude de danger a conclu à une non-dangerosité des installations. Le seul accident possible est le départ de feu, mais l'analyse du danger le rend acceptable.

Il en est de même pour le refroidissement. L'étude d'impact précise que des armoires de climatisation seront installées dans les salles informatiques. Elles seront raccordées à un réseau d'eau glacé dont le système est implanté en terrasse. Un écran acoustique absorbera les émissions sonores pour la tranquillité des riverains.

Je vous précise que l'avis définitif est donné par le CODERST en préfecture.

Compte tenu de l'installation, je vous propose de donner ce soir un avis favorable à cette installation.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment, Madame Labrousse.

Des remarques particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je vous remercie.

Le dossier qui était soumis à enquête publique jusqu'au vendredi 27 mars est particulièrement complexe. Nous ne pouvons nous contenter du discours approximatif sur le respect de l'environnement comme celui qui a été tenu par les représentants de GLOBAL SWITCH devant le Conseil Municipal de Clichy.

Aussi, La Garenne-Colombes devant se prononcer sur le projet, nous reprenons l'analyse qui a été faite par une chargée de mission qui a travaillé sur ce dossier.

Voici quelques éléments de cette analyse.

« Un certain nombre d'appareils seront situés sur ou autour du bâtiment, les groupes froid et les groupes électrogènes, et seront complétés dans l'avenir par d'autres appareils d'arrivée et de sortie d'air (ventilateurs d'extraction de fumée). Leur impact sur l'environnement n'est pas étudié et le dossier renvoie à une étude qui sera réalisée ultérieurement.

De même, les effets sur l'environnement des deux groupes moteurs diesel à turbocompresseur venant compléter la centrale groupe électrogène existante ne sont pas étudiés.

Au sujet de l'eau, le dossier ne précise pas les consommations prévues, les volumes rejetés, les mesures prises pour l'évacuation des eaux d'extinction d'un éventuel incendie.

Le dossier ne fournit aucun chiffre sur les quantités de déchets produits, ni sur leur mode de stockage.

Le dossier indique que les cheminées seront dimensionnées conformément à la réglementation, mais ne présentent pas de calcul permettant d'apprécier des caractéristiques suffisantes à une bonne dispersion des effluents dans l'atmosphère.

Le dossier ne comporte pas d'étude sur la santé. Seules sont présentées les caractéristiques principales de l'oxyde de carbone, des oxydes d'azote, des hydrocarbures et du dioxyde de soufre.

En ce qui concerne le bruit, GLOBAL SWITCH a réalisé une étude acoustique. Les conclusions de cette étude indiquent que sans aucun traitement, les niveaux sonores ne sont pas conformes à la réglementation quel que soit le point du site, le dépassement des critères réglementaires atteignant 50 décibels par endroits.

Le dossier renvoie à une étude détaillée à venir qui permettra de définir au mieux les caractéristiques des protections à mettre en place pour réduire les émissions sonores, mais ne donne aucune garantie sur le respect des niveaux sonores réglementaires.

Enfin, le dossier ne comporte pas un véritable résumé non technique de l'étude d'impact. »

Ainsi, chers collègues, les éléments sont bien moins rassurants que le discours qui vient d'être présenté.

Nous revendiquons le principe de précaution, comme cela a déjà été fait concernant les OGM ou les antennes relais – nous avons eu l'exemple dernièrement à La Garenne-Colombes –, principe de précaution que la justice, saisie par les citoyens, commence à reconnaître. Nous avons le devoir, en tant qu'élus responsables, de le prendre en compte.

Je voterai donc contre cette délibération et propose que le Conseil Municipal, dans un souci de protection des habitants de Clichy, de leur qualité de vie et de leur santé, émette provisoirement un avis négatif, en attendant que GLOBAL SWITCH réponde aux questions posées et se mette en conformité.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment.

Pour qui travaille la chargée de mission ?

M. Conway

Elle a travaillé pour le groupe d'opposition à Clichy-la-Garenne.

M. le Maire

C'est intéressant... Vous avez cité une chargée de mission, donc on se dit que c'est sérieux et en fait, quand je vous pose la question, c'est une chargée de mission qui vote et qui travaille pour l'opposition à Clichy.

M. Conway

Qui a amené ses conclusions à l'opposition à Clichy.

M. le Maire

Pour qui travaille-t-elle ? Quelle est sa légitimité ?

Chargé de mission... Je peux aussi être chargé de mission pour des tas de trucs...

M. Conway

Je vous donnerai la précision.

M. le Maire

En fait, on ne sait pas qui a rédigé ce rapport.

M. Conway

Je peux vous donner son nom...

M. le Maire

Je voudrais sa qualité, parce que son nom...

M. Conway

Je vous le donnerai, mais ces conclusions sont celles qui ont été exposées au Conseil Municipal de Clichy et ce qui est relaté, c'est la réalité ; c'est validé par l'opposition à Clichy.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous nous donnez la lecture d'un rapport en nous disant qu'il a été rédigé par une chargée de mission. Alors, je me suis dit que quelqu'un de sérieux avait travaillé sur le sujet. Et quand je vous demande la qualité de la chargée de mission, vous me dites que vous pouvez me donner son nom. Non, je voudrais savoir ce qu'elle est. Est-elle chargée de mission en installation de cuisine, en amélioration de l'habitat ? Quelle est sa qualité ?

M. Conway

A priori, de ce qu'elle rédige, je n'ai pas l'impression qu'elle parle de cuisine. Je ne sais pas, mais cela a l'air d'être assez précis.

M. le Maire

Je ne sais pas, je ne comprends rien.

M. Conway

Le fait qu'en Conseil Municipal de Clichy-la-Garenne, ils disent que le dossier renvoie à une étude qui sera réalisée ultérieurement, c'est une réalité. Le fait que le dossier ne fournit aucun chiffre sur les quantités de déchets produits, c'est une réalité ou alors donnez-les moi !

M. le Maire

Je vous dis que nous avons reçu des éléments qui figurent dans le rapport... C'est cela, Madame Labrousse ?

M^{me} Labrousse

Oui, tout à fait.

M. le Maire

Vous nous dites qu'une chargée de mission dont on ne sait pas d'où elle vient, ce qu'elle représente et qui elle défend, je veux bien... Soit, prenons acte... Je prends acte de ce que vous avez dit, on ne connaît pas vos sources.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Une voix. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Le Maire de Clichy va être content. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, M^{me} LABROUSSE, M. HERVO, M^{me} ROUSSILLON, M. PERREE, M^{me} MARGARIA, M. HOUTART, M^{me} JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M^{me} RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, M^{me} MANGEARD, M. DRANSART, M^{me} VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M^{me} LIORET, M. PINTA, M^{mes} de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, M^{me} KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH.

1 voix contre : M. CONWAY.

4 abstentions : M. BILLARD, M^{me} BAVCEVIC, M. MACE, M^{le} NATUREL.

3.6 - Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) - Approbation de la convention - Demande de subvention auprès du Conseil général en sa qualité de délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

M^{me} Labrousse

La Ville de La Garenne-Colombes s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique visant à l'amélioration de l'habitat.

Une étude pré-opérationnelle a été réalisée par le Pact Arim sur 15 immeubles identifiés par le service de santé, environnement et prévention des risques.

Les diagnostics approfondis de ces immeubles ont alors permis d'identifier les principaux désordres, d'en déterminer les causes et de proposer des stratégies opérationnelles adaptées à la situation de chacun d'eux.

Les études de faisabilité réalisées à la suite de ces diagnostics conduisent à retenir des actions ciblées sur 9 des 15 immeubles sélectionnés. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) ayant pour objectif le traitement de l'insalubrité et la requalification de l'habitat privé est le dispositif d'ensemble en adéquation avec les problématiques repérées sur ces 9 immeubles les moins fragiles.

Plus précisément, le PIG d'une durée de trois ans visera à :

- prévenir ou traiter la dégradation des immeubles repérés ;
- œuvrer à la restructuration du parc de logements inadaptés ;
- lutter contre l'habitat indigne, tant en matière d'insalubrité que de péril ou de saturnisme ;
- permettre aux locataires les plus modestes du parc privé de se loger dans un parc décent à loyer maîtrisé.

Les principaux financements de l'opération se traduisent par l'attribution de subventions aux copropriétaires occupants ou bailleurs et aux copropriétés directement et proviennent en partie de deux sources :

- le Conseil général des Hauts-de-Seine à hauteur de 95 000 euros en tant que délégataire de compétence de l'État depuis le 28 décembre 2006 et délégataire de l'ANAH pour la gestion des aides à l'habitat privé depuis le 9 mars 2007 ;
- la Ville avec la mise en place d'un fonds communal d'une enveloppe globale de 70 000 euros couvrant la durée de l'opération.

La convention élaborée entre la Ville et le CG 92 scelle les engagements au titre du financement des travaux et du suivi-animation de l'opération. Ce protocole constitue le préalable à la prise d'un arrêté du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine instaurant le Programme d'Intérêt Général.

De plus, ladite convention prévoit l'intégration éventuelle d'adresses supplémentaires au PIG, qui seraient identifiées pendant l'opération.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- décider l'engagement d'un Programme d'Intérêt Général sur le territoire de la commune ;
- approuver la convention relative au PIG entre la Ville et le Conseil général en sa qualité de délégataire de l'État et de l'ANAH ;
- autoriser M. le Maire à signer la convention ;

- solliciter une subvention au taux maximal auprès du Conseil général au titre de la participation au financement de la mission d'animation et de conduite du PIG ;
- fixer le fonds communal au titre du financement des travaux à hauteur de 70 000 euros.

M. le Maire

Merci infiniment.

Je vous rappelle qu'il s'agit de la mise en place d'une action politique de lutte contre l'habitat insalubre avec un fonds de 70 000 euros communal qui n'est pas dans le budget social, mais, vous en conviendrez, est un peu social quand même.

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je trouve cette convention très intéressante...

M. le Maire

Merci.

M. Conway

... parce qu'elle n'aborde pas seulement les logements insalubres, mais aussi les copropriétés en difficulté qui amènent une dégradation ; il y a une occasion d'anticiper avant qu'il ne soit trop tard et que cela soit plus lourd à réhabiliter.

Je parcourais la convention...

M. le Maire

J'ai cru que vous nous félicitez et que c'était fini.

(Rires.)

M. Conway

Je resterai constructif malgré vous.

M. le Maire

C'est la moindre des choses d'être constructif.

M. Conway

Je parcourais la convention et je ne vois pas ce qui est prévu, s'il y a un relogement temporaire à assumer.

M. le Maire

La loi le prévoit.

M. Conway

Ce n'est pas dans le cadre de la convention ?

M. le Maire

Le PIG ne peut pas aller contre la loi ; il y a des dispositions réglementaires, législatives...

M. Conway

D'accord, mais en termes de prise en charge ?

M. le Maire

C'est fixé par la loi.

M. Conway

Et c'est pris en charge par qui ?

M. le Maire

Cela dépend des conditions ; la plupart du temps, c'est le propriétaire qui est en charge.

Pas d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Dans l'annexe 1, 2 et 3, et en particulier l'annexe 1, Madame Labrousse, il est indiqué : « *liste des immeubles concernés par le PIG (Programme d'Intérêt Général) - première liste* ». Qu'est-ce que cela veut dire, sous-entendu y aura-t-il une deuxième liste ? Si oui, sur quels immeubles cela pourrait-il porter ? Allez-vous continuer les études qui ont été menées pour déterminer les listes que vous nous présentez ce soir dans la convention pour savoir ce qu'il en est, comme, *a priori*, dans la convention que le Maire va signer avec le Président du Conseil général et le directeur de l'ANAH, il est indiqué une première liste par rapport, de mémoire, aux 9 immeubles arrêtés ?

M^{me} Labrousse

Il y a 9 immeubles concernés par le PIG, quatre copropriétés en difficulté en OPAH et deux immeubles en acquisition.

Cependant, si nous découvrons d'autres immeubles, ils rentreront dans le cadre soit du PIG, soit de l'OPAH.

M. Macé

Ils feront donc partie, éventuellement, de cette deuxième liste.

M^{me} Labrousse

Voilà, Monsieur Macé !

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Merci infiniment.

Si vous n'avez pas d'autre question, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

Bâtiments communaux

3.7 - Demande de subvention relative à la construction de la Médiathèque.

M. Hervo

C'est intéressant, il s'agit d'une subvention pour la Médiathèque, pour laquelle, tout simplement, on vous demande d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'État les subventions les plus élevées possible, sachant que cette aide émanant de l'État DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pourrait s'élever à 765 000 euros.

M. le Maire

Merci.

Des questions ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins une abstention.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

3.8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire modificatif sur la parcelle sise 12, avenue Rhin et Danube cadastrée section I 162 à La Garenne-Colombes.

M. Hervo

Sauf question, je fais court...

Le Mastaba, on a eu l'occasion à plusieurs reprises d'exposer que les travaux qui avaient été commencés avaient dû être arrêtés pour être revus, recalés, pour des raisons techniques et surtout artistiques, puisqu'il s'agit non pas d'une habitation courante, mais d'une œuvre d'art habitable, dont la transformation en établissement recevant du public pose évidemment quelques problèmes.

L'architecte a repris sa copie, a complété les études et repris un certain nombre de choses pour répondre aux observations techniques des bureaux de contrôle et artistiques de l'artiste. Ces travaux vont être entrepris, mais puisqu'il y a le déplacement de deux conduits de prise d'air de ventilation de désenfumage en surface, il faut déposer un modificatif au permis de construire pour acter du déplacement de ces deux émergences. C'est tout bête, mais on ne peut pas faire les travaux sans autorisation de construire modifiée.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des questions ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Juste une petite précision concernant la modification du permis de construire par rapport au montant des frais supplémentaires de ces travaux, la date de ces réalisations et la date que vous visez pour l'ouverture.

M. le Maire

Environ 20 000 euros, ouverture septembre.

M^{lle} Naturel

Merci.

M. Macé
2009 ?

(Rires.)

M. le Maire
I hope !

Un certain nombre de personnes font courir les bruits les plus saugrenus sur les coûts du Mastaba, en doublant les véritables coûts.

Nous aurons l'occasion de faire le point des travaux à la fin de ceux-ci pour que la vérité soit rétablie. Il est vrai qu'il est toujours plus agréable de faire courir des bruits...

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL

1 abstention : M. CONWAY.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2009/50 : Contrat d'hébergement et de maintenance du site internet de la Ville.

N° 2009/51 : Contrat d'assistance et de maintenance courrierlogik et protocolelogik.

N° 2009/52 : Marché d'entretien des bâtiments communaux - Maintenance de l'onduleur de l'Hôtel de Ville.

N° 2009/53 : Contrat avec Blanger Organisation pour La Garenne en fête et en musique.

N° 2009/54 : Contrat avec Blanger Organisation pour La Garenne en fête et en musique.

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières sur ces cinq décisions ? *(Aucune.)*

4.2 - Questions orales.

M. le Maire

Monsieur Macé, sur le chantier de la Médiathèque ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre du chantier de la future Médiathèque, les préfabriqués des entreprises ont été installés sur le parking situé place de la Liberté.

Pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal sur les modalités de cette mise à disposition : durée, coût de location, actes administratifs passés entre la Ville et les entreprises utilisatrices ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Macé, la Ville a délivré une autorisation d'occupation du terrain à titre gratuit, deux arrêtés ont été pris, autorisation délivrée pour la durée totale du chantier : 9 décembre 2008 pour les baraques et 12 janvier 2009 pour les containers.

La question suivante ?

M. Macé

Vous avez décidé de publier un bulletin d'information aux jeunes garennois qui comprendra chaque année cinq numéros.

Pensez-vous que l'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales s'applique en l'espèce ? En effet, cet article précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse sous quelque forme que ce soit un bulletin d'information général sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

J'avoue, Monsieur Macé, que quand j'ai lu votre question, j'ai été un peu surpris et j'ai cru comprendre que vous vous interrogiez sur la pertinence pour vous, comme d'ailleurs pour tous les membres de l'opposition et de la majorité, de pouvoir disposer d'un espace

d'expression dans le petit journal qui est distribué aux enfants des écoles élémentaires. Je me suis donc pincé et j'ai été interloqué par votre suggestion.

Je me suis renseigné et on m'a répondu, heureusement, que le journal « *Le Petit Garennois* » n'était pas un magazine d'information général, mais avant tout un magazine d'information général sur la société au sens large destiné aux écoliers garennois de 6 à 12 ans.

Ainsi, je vous confirme que je n'envisage pas de demander, en tout cas pour la majorité, un espace de libre expression dans ce magazine réservé aux 6 à 12 ans.

Les éditoriaux seront signés par la rédaction à compter du n° 2. Pour le lancement, j'avais moi-même signé l'éditorial, mais c'était pour le premier numéro.

Les écoles ont été sollicitées pour être associées dans une large mesure à la réalisation du journal ; il y aura un comité de rédaction qui sera animé en partie avec les écoliers et leurs maîtres, ainsi, bien sûr, que par le service communication de la Ville.

Je veux souligner l'extrême qualité du journal qui a été fait – vous avez probablement pu le feuilleter les uns et les autres – et remercier publiquement le service communication de la Ville de s'être lancé dans cette affaire nouvelle qui apporte une plus-value nouvelle.

Pour conclure, Monsieur Macé, je ne crois pas que ce journal soit un journal dans lequel les groupes politiques puissent s'exprimer ; voilà ma vision des choses.

Je vous remercie infiniment, mes chers collègues, et avant de conclure, Jean-Pierre Hervo, qui a très peu parlé ce soir, voudrait reprendre la parole pour vous souhaiter, probablement, bonsoir.

M. Hervo

Je voulais simplement mentionner à M. Macé que le 1^{er} avril n'est que dans trois quarts d'heure ; sa plaisanterie assez humoristique était un petit peu en avance.

M. le Maire

À bientôt !

La séance est levée à 23 heures 18.